

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite

LE RESTAURANT Nicky

GRILLADES
FRUITES DE MER

Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-226-2426

AU SOMMAIRE

■ Les promesses libérales entraîneraient un déficit accru de \$4 milliards, soutient Joe Clark

■ L'appui de William Davis aux conservateurs fédéraux sera plus «sélectif»

— page 2

■ Le syndicat des téléphonistes poursuit Bell Canada pour libelle diffamatoire

— page 3

■ Les affaires sont bonnes: un éditorial de Michel Roy

■ La tentation monarchique: un commentaire de Lise Bissonnette

— page 4

■ Le débat UQ-UQAM: les positions des deux parties

— page 5

■ Rodrigue Tremblay répondra NON à la question référendaire «entortillée»

— page 7

■ Les discours hostiles à l'URSS se multiplient en Iran

— page 8

■ La Banque Nationale fait une pause pour digérer la fusion

— page 13

Le tracé canadien compromis

Carter préfère un pipeline tout américain

Pour ravitailler le Mid-West américain en pétrole de l'Alaska, M. Jimmy Carter a opté hier pour un pipeline intégralement américain de préférence aux deux autres projets qui traversaient au moins partiellement le territoire canadien.

La Maison-Blanche a en effet choisi le projet Northern Tier même s'il doit coûter \$1.2 milliard, trois fois plus cher qu'un

des deux tracés, partiellement canadiens.

On souligne à Washington que la construction de cet oléoduc fournira à peu près 5.500 emplois aux États-Unis. De plus, on évite ainsi toutes les négociations avec le Canada pour les permis et pour le partage des bénéfices économiques entre les deux pays.

La partie n'est pas encore totalement jouée pour autant puisque le financement du projet Northern Tier ne semble pas encore tout à fait assuré. M. Carter a fait savoir à cet égard que le gouvernement fédéral n'investira aucunement dans la construction et qu'il optera pour le projet Trans-Mountain, partiellement en territoire canadien, si le premier groupe ne

réussit pas à trouver seul le financement nécessaire.

Le projet retenu prévoit que le pétrole de l'Alaska sera d'abord expédié par pétrolier de Valdez (Alaska) jusqu'à Port Angeles, une ville portuaire située dans l'État de Washington exactement au sud de l'île de Vancouver, à vingt milles à peine de Victoria.

Pour limiter les risques de pollution, les autres raffineries de ce secteur (alimentées directement par pétroliers en ce moment) seraient reliées au pipeline, de telle sorte que tous les navires chargés de pétrole aboutiraient dorénavant à Port Angeles.

À priori, le gouvernement canadien a

Voir page 6: Le pipeline

Faire plus de place au gaz naturel

Le gouvernement invite l'Hydro à revoir son plan d'investissement

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement Lévesque a refusé un plan d'investissement de \$35 milliards présenté par l'Hydro-Québec pour les 10 prochaines années, alléguant que la société d'État ne tenait pas suffisamment compte de la pénétration de plus en plus grande du gaz naturel comme source d'énergie au Québec.

C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, au cours d'une conférence de presse hier après-midi, en laissant en-

tendre que la décision du gouvernement pourrait éventuellement avoir pour conséquence une réduction des projets de l'Hydro-Québec dans la décennie qui commence.

Au cours des derniers mois, c'est la deuxième fois que le Conseil des ministres demande ainsi à la société d'État de recommencer en quelque sorte ses devoirs. Un premier plan d'investissement pour la décennie 80 avait en effet été refusé à la fin de l'été. Celui-là prévoyait des dépenses de \$52 milliards. Les dirigeants de l'Hydro-Québec étaient alors

invités à revoir leurs projets d'investissements, à les compléter et à les formuler dans un nouveau plan qui fut étudié au Conseil des ministres le 12 décembre dernier. Ce nouveau plan prévoyait des dépenses de l'ordre de \$35 milliards.

La décision prise alors par le gouvernement de refuser ce nouveau plan d'investissement s'explique par le fait, a indiqué hier M. Bérubé, qu'il n'offrait somme toute qu'une seule avenue alors que le gouvernement désirait avoir le choix entre différentes hypothèses. C'est pour avoir ces différentes hypothèses que le

Conseil des ministres invitait l'Hydro-Québec à reprendre à nouveau ses études, mais cette fois en tenant compte de nouveaux paramètres qui étaient absents des plans d'investissement précédents.

Ces paramètres sont ceux de la pénétration du gaz naturel, des énergies nouvelles et des économies d'énergie. Pour ce qui est des énergies nouvelles il s'agit de forcer l'Hydro-Québec à tenir compte de la volonté gouvernementale d'impliquer les sociétés d'État dans ce secteur, notamment l'Hydro-Québec avec les éoliennes. Au sujet des écono-

mies d'énergie il s'agissait d'obtenir de l'Hydro-Québec un effort particulier, le gouvernement croyant qu'il faille encourager ces économies pour entre autres motifs pouvoir échapper au nucléaire.

Le plus important de ces nouveaux paramètres toutefois concerne la pénétration du gaz naturel au Québec, cette source d'énergie étant appelée à occuper de plus en plus de place dans le bilan énergétique selon les prévisions les plus récentes.

Au moment de la publication du livre

Voir page 6: Hydro-Québec



Le rythme de la campagne électorale n'a pas encore épuisé le premier ministre, M. Joe Clark, qui trouve encore le temps de se reposer entre deux discours, de longs déplacements en avion et les préoccupations quotidiennes qui sont celles d'un chef d'État. (Photolaser CP)

Le PC-Québec gravement en difficulté?

par Rodolphe Morissette

Le Parti conservateur éprouve de sérieuses difficultés à se trouver des candidats dans les comtés du Québec.

À un mois de l'élection fédérale du 18 février, 12 comtés québécois restent sans candidat conservateur. Fait plus significatif encore, seulement 18 des 63 candidats déjà choisis sont de nouveau sur les rangs. Les 45 autres aspirants sont des figures nouvelles. À première vue, du moins, le phénomène attire la curiosité. D'abord, parce qu'il s'agit du parti au pouvoir à Ottawa; ensuite, parce que la fusion récente, même partielle, des organisations de l'île conservatrice québécoise et de l'Union nationale devait avoir quelque effet d'entraînement.

Ce n'est certes point un hasard si une bonne douzaine de candidats conservateurs dotés d'un certain «prestige» au scrutin de mai dernier ne sont plus en lice cette année. On pense en particulier à MM. Gerald Scott (Shefford), Claude Gosselin, ancien ministre de l'Union nationale (Mégantic-Compton-Stanstead), Grégoire Girard (Saint-Hyacinthe), Richard Holden (Dollard), Bernard Finestone (Saint-Henri/Westmount), Claude Gervais (Richelieu), Jacques Vasseur (Laprairie), Paul-André Busque (Beauce), Georges-Henri Cloutier (Frontenac) et Jean-Marc Lavoie (Chicoutimi). Ces hommes avaient commencé à jouer un rôle dans la revivification, voire le renouvellement, du parti depuis 1978. Or, ils sont tous absents cette année.

Par ailleurs, les dirigeants conservateurs n'ont pu trouver encore de candidats dans 12 comtés. Il s'agit de Bonaventure / Iles-de-la-Madeleine, Matapédia-Matane et Kamouraska/Rivière-du-Loup, Lac-Saint-Jean, Roberval et Jonquière, Hull et Québec-Est, Beauce et Sherbrooke, Beauharnois/Salaberry et Montréal-Papineau. On comprend le manque d'enthousiasme de candidats éventuels pour ces comtés. Dans Hull, les conservateurs se classaient au quatrième rang en mai, même derrière le NPD; il en fut de même dans Jonquière. Dans Beauharnois et Matapédia, ils arrivaient deuxième, mais très loin derrière les libéraux (de 16.000 à 19.000 voix). Dans Bonaventure, cependant, le libéral ne l'emportait que par 4.000 voix sur le conservateur.

Des 63 candidats déjà choisis seulement 18 l'étaient aussi l'an dernier, dont neuf dans les comtés de Montréal. Il est significatif que dans les comtés à ma-

Voir page 6: Le PC-Québec

Des combats éclatent à Kaboul entre soldats russes et afghans

KABOUL (d'après Reuter et AFP) — Au moment où l'agence Tass annonçait hier matin que les journalistes américains devaient quitter l'Afghanistan «pour ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un État souverain», des combats à l'arme lourde éclatèrent près de l'aéroport de Kaboul entre troupes soviétiques et unités de l'armée afghane.

Les tirs de canons lourds ont débuté vers 10 h locales et duraient encore plusieurs heures plus tard. Selon des informations non confirmées, des affrontements se seraient également produits au fort de Bala Hissard, dominant la capitale. La forteresse, qui avait été le théâtre d'une mutinerie dans l'armée afghane en août dernier, est contrôlée par les Soviétiques depuis le 28 décembre dernier.

Les forces étrangères avaient établi tout un cordon défensif constitué de batteries de canons «Howitzer» à portée moyenne autour de Kaboul.

De plus, selon les organisations de résistance afghane installées au Pakistan, des parachutistes soviétiques et des chars légers ont été dépêchés ces derniers jours pour appuyer les forces gouvernementales dans le nord-est du pays près de Kunduz, sur la route qui mène à Badakhshan.

Dans cette région, l'armée soviétique, comme les maquisards, a subi des pertes importantes, indique-t-on de même source. On ajoute que 6.000 hommes de la 20e division afghane ont déserté près de Kunduz, et que 5.000 fusils d'assaut «Kalachnikov» et 20 camions de munitions ont été saisis par les rebelles.

Six conseillers soviétiques qui accompagnaient cette division ont également été tués, de même que le gouverneur de la province de Takhar, M. Sayed Wafa, a précisé un porte-parole de la résistance.

De source autorisée pakistanaise, on confirme que des combats plus intenses que dans le reste du pays se sont déroulés dans le nord-est du pays tout en insistant sur le fait que les rebelles se livrent surtout à des attentats contre des personnalités ou à des coups de mains isolés.

Les troupes soviétiques semblent rencontrer les plus grandes difficultés à éliminer la résistance des nationalistes afghans dans les régions de Kandahar et du nord-est du pays, a indiqué également le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter.

L'activité et les mouvements des troupes soviétiques n'ont pas diminué au cours des derniers jours, a précisé M.

Carter. Il apparaît, a-t-il indiqué, que les vols de reconnaissance se sont intensifiés et que des troupes sont amenées quotidiennement dans les régions difficiles pour soutenir les unités déjà en place. «Il est certain, a-t-il précisé, que les Soviétiques devront s'engager de plus en plus pour contrôler des zones dont il est douteux qu'ils soient maîtres actuellement».

Les Soviétiques pourraient utiliser des armes chimiques pour venir à bout des

rebelles afghans, estime-t-on dans les milieux proches des services de renseignements américains.

Selon des informations parvenues à Washington, l'armée soviétique a amené à Kaboul des camions «TMS-65», équipés de matériel pour décontaminer rapidement les hommes et les zones de combat.

Le général David Jones, chef de l'état-major conjoint américain, avait informé récemment le Congrès de l'existence de

ces camions de décontamination. Selon lui, l'armée soviétique et toutes celles du Pacte de Varsovie, sont parfaitement entraînées à évoluer en milieu contaminé par des armes chimiques.

Sans doute pour empêcher l'adhésion de l'armée afghane au régime de M. Rabrak Karmal et limiter les désertions. Le gouvernement de Kaboul a annoncé son intention d'améliorer les salaires et

Voir page 6: Des combats

Alberta et Colombie

Un flottement qui profiterait aux libéraux

par Daniel Raunet

VANCOUVER — L'Alberta est comme l'un de ces pays où sévit le régime du parti unique: les élections sont pratiquement terminées une fois réglée la question des mises en candidature. Pour l'essentiel, la campagne électorale se ramène donc aux querelles de personnalités au sein du parti progressiste-conservateur.

Eldon Wooliams, comme promis, s'est vengé de Joe Clark, qui ne l'a pas fait ministre: il a veillé, en prenant sa retraite, à ce que ce soit un de ses organisateurs qui

lui succède dans Calgary-Nord, et non pas le protégé du premier ministre, Dave Jenkins, qui a finalement renoncé à affronter les fidèles du député sortant. Les assemblées de mise en candidature ont également donné lieu à des récriminations dans Bow River, Calgary-Est et Edmonton-Sud où la validité des scrutins a été contestée par certains pour des raisons diverses, préavis incorrect ou refus de reconnaître un candidat d'adhésion récente.

Il y a quand même quelques cir-

conscriptions où l'opposition a des prétentions. C'est par exemple le cas de Peace River, dans le nord-ouest de l'Alberta, que le député conservateur Gerald Baldwin, qui prend sa retraite, laisse sans organisation. M. Baldwin se faisait réélire sans problèmes sur la base de ses qualités personnelles, mais on souligne que la région élit, au niveau provincial, M. Grant Notley, le seul député néo-démocrate à l'Assemblée législative d'Edmonton. Les libéraux, pour leur part, surveillent le coin nord-est de la province, le comté d'Athabasca, où le député conservateur Paul Yewchuck ne se représente pas. Le

NPD jouit également d'un appui non négligeable dans la région au niveau provincial, mais les libéraux comptent sur le fait que la circonscription a été libérale de 1940 à 1958. Certains voudraient voir un signe du destin dans le fait que M. Chuck Knight est l'un des rares libéraux de l'Alberta à ne pas avoir perdu son dépôt en mai dernier.

En fait, le seul siège où le Parti libéral puisse songer sérieusement à obtenir un score honorable est celui de Crowfoot où M. Jack Horner se représente, malgré la défaite cuisante que lui ont fait subir ses électeurs il y a quelques mois. L'ancien ministre libéral a peu de chances d'être élu, mais il sera intéressant de voir le 18 février dans quelle mesure les Albertains lui ont pardonné d'avoir trahi le camp conservateur. Son retour en grâce pourrait être facilité par le fait que, même s'il est l'enfant du pays, certains éprouvent des doutes, en Alberta comme ailleurs, sur les qualités du premier ministre Clark.

Le premier ministre provincial Peter Lougheed est d'ailleurs le premier à donner à ses concitoyens l'exemple du manque d'enthousiasme à l'égard du chef fédéral puisqu'il ne participera pratiquement pas à la campagne. M. Lougheed refuse systématiquement toute entrevue avec la presse depuis Noël, et après ses vacances, il entamera un voyage officiel en Europe qui l'éloignera de l'Alberta jusqu'à quelques jours des élections.

Outre M. Jack Horner, les libéraux ont

réussi à attirer un autre candidat de choix en Alberta, l'ancien député fédéral Hu Harries, qui a surmonté ses sentiments d'hostilité à l'égard de M. Trudeau pour se présenter dans Edmonton-Ouest, où il compte mener la vie dure à l'ancien président des Communes, M. Marcel Lambert. MM. Horner et Harries ont-ils une vocation de kamikaze? On murmure à Edmonton qu'il y aura toujours une place pour un candidat libéral battu.

Les espoirs du Parti libéral sont à la hausse au Yukon, dont l'unique siège est détenu par le ministre des travaux

Voir page 6: Un flottement

chez VITO

Cuisine Italienne authentique

La meilleure cave à Montréal

ATMOSPHERE, TRADITION, EXCELLENCE

735-3623

5412 Côte des Neiges Montréal

les élections du 18 février

la campagne des chefs



Le premier ministre du Canada, M. Clark, laissera de côté aujourd'hui les activités électorales pour concentrer toutes ses énergies sur les affaires de l'État. Il arrivera vers 11 heures ce matin à l'auditorium de l'édifice national de la presse pour la séance d'information hebdomadaire avec les journalistes de la tribune parlementaire. Puis, le premier ministre traversera la rue vers l'heure du midi pour présider à une réunion des membres de son cabinet.

Le chef du Parti libéral, M. Trudeau poursuivra sa campagne dans l'Ouest et fera campagne aujourd'hui dans la région de Vancouver.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Broadbent, passe la journée à Toronto où il sera le conférencier d'un dîner d'hommes d'affaires. En cours d'après-midi, M. Broadbent se rendra dans les localités de St. Catharines et Welland, puis prendra la parole en fin de journée à une assemblée publique qui se tiendra au Collège Niagara.

Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, quitte Québec ce matin pour Ottawa où il doit enregistrer des émissions de radio et rencontrer en fin d'après-midi, des représentants de la Fédération des francophones hors Québec.

Les promesses libérales entraîneraient un déficit accru de \$4 milliards (Clark)

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre Joe Clark a soutenu hier à Winnipeg que les positions électorales des libéraux se traduiraient cette année par une hausse de plus de \$4 milliards du déficit fédéral.

M. Clark a par ailleurs dit qu'il n'entend pas répliquer à la dernière promesse du chef libéral, M. Pierre Trudeau, d'augmenter de \$35 par mois le supplément de revenu garanti aux pensionnés.

Il s'agit d'une promesse purement électorale, a-t-il dit au cours d'une tribune radiophonique, indiquant que, de son côté, le gouvernement conservateur attendra les résultats d'une étude déjà amorcée sur la révision du système de pension et la possibilité de relever les taux de supplément de revenu garanti.

Au cours d'une assemblée publique, d'autre part, M. Clark a déclaré qu'on ne peut guère prendre au sérieux le chef libéral quand il affirme que son parti s'engage à raffermir la gestion financière des fonds publics, étant donné, a-t-il dit, que ses positions contribueraient à hausser de plus de \$4 milliards les besoins financiers du gouvernement.

Il s'agit d'un renversement complet de situation par rapport à la dernière campagne électorale, alors que c'était M. Trudeau qui accusait son adversaire conservateur de chercher à accroître le déficit de \$7 milliards.

M. Clark a expliqué que l'abandon de la taxe d'accise sur l'essence que préconisent les libéraux priverait le trésor public de \$2,5 milliards.

De plus, a-t-il dit, en rejetant l'accord proposé sur la hausse des prix du pétrole, on augmente de \$2 milliards le coût de la subvention du pétrole étranger dans l'Est du pays et on perd les \$400 millions qui auraient été tirés de la taxe sur les bénéfices des sociétés pétrolières.

L'augmentation du supplément de revenu garanti coûterait d'autre part quelque \$570 millions aux contribuables, a ajouté M. Clark.

Si on retranche le \$1 milliard que le gouvernement conservateur s'est engagé à verser sous forme de crédit d'impôt au titre des intérêts hypothécaires et des taxes foncières, programme auquel les libéraux ne souscrivent pas, il s'ensuivrait quand même une augmentation de plus de \$4 milliards du déficit, a-t-il indiqué.

Par ailleurs, M. Clark a soutenu qu'il serait économiquement avantageux pour le Canada de tenir les Jeux olympiques à Montréal cet été.

Toutefois, a-t-il dit, il faudrait qu'on considère également les villes de Tokyo, Munich et Mexico, puisqu'il serait regrettable que le Canada paraisse exploiter une crise internationale.

M. Clark s'est d'autre part dit disposé, sans s'engager davantage, à prendre en considération la dernière proposition libérale de tenir un débat télévisé entre les chefs de partis sans la présence des journalistes.

Par ailleurs, interrogé à savoir s'il avait déjà fumé de la marijuana, le premier ministre a déclaré qu'il ne l'avait jamais fait «ni ici, ni ailleurs», en réponse à l'animateur de radio qui référait aux confidences de Mme Margaret Trudeau, selon qui son mari n'aurait jamais fumé de la marijuana à l'intérieur des frontières canadiennes.

M. Clark devait prendre la parole en soirée à Brandon, au Manitoba, avant de revenir à Ottawa pour la réunion hebdomadaire du conseil des ministres aujourd'hui.

en bref...

- **La sécurité du PM**
Un jeune homme de Regina a constaté, de façon brutale, l'efficacité des services de sécurité qui entourent les déplacements du premier ministre du Canada. Alors que M. Clark sortait de l'hôtel où il venait tout juste de prononcer un discours, il fut accosté par un individu louche, aux cheveux longs, portant la barbe, et valise à la main. En deux temps, trois mouvements, les garde du corps du premier ministre l'avaient empoigné, neutralisé, arrêté, puis relâché. Le présumé malfaiteur voulait tout simplement convaincre M. Clark de lui obtenir une subvention.
- **À la remorque du Québec**
En tournée dans le comté de Lotbinière, le ministre canadien des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, a tenté de convaincre son auditoire que si le Québec élisait 12 députés conservateurs à Ottawa, les Canadiens auraient un gouvernement majoritaire à compter du 18 février. Accompagnée du chef de l'Union nationale, Mme MacDonald a par ailleurs indiqué qu'elle avait appris le français dans un monastère de Saint-George-de-Beauce.
- **La politique sol ingrat**
Après 30 ans de loyaux services, la première québécoise à devenir présidente d'élection s'est fait dire que sa compétence ne serait pas requise en vue du scrutin du 18 février. Sexagénaire qui n'a jamais trahi le Parti conservateur, Mme Jeanne Bouchard-Mackay, a exprimé son amertume à la suite de la décision du président d'élection du comté d'Outremont de la rejeter aussi impudemment: «C'est la pire insulte qu'on pouvait me faire».
- **Insolence de postiers**
Des postiers plaisants ont voulu s'amuser aux dépens du chef libéral, M. Trudeau et de son épouse. L'avis de recensement confirmant que M. Trudeau est sur la liste électorale d'Ottawa, a été adressé au quotidien The Citizen tandis que celui de son épouse Margaret a été expédié au quotidien The Journal. La plaisanterie a vivement irrité les autorités du bureau de poste d'Ottawa qui ont fait savoir que si les coupables étaient démasqués, ils s'exposeraient à de sévères sanctions.
- **Place à la danse**
C'est dans les bras du ministre canadien des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, que le candidat conservateur René Robert de Cotret, a inauguré, mercredi soir au restaurant Miss Louiseville, la soirée de danse qui inaugurerait le lancement de sa campagne électorale dans le comté de Berthier. Le candidat conservateur de Labelle, M. Marcel Masse ainsi que le ministre des Approvisionnement et Services, M. Roch LaSalle, ont également assisté à la réunion. M. de Cotret, qui a démissionné de son poste de sénateur au début de la semaine, affronte le libéral Antonio Yanakis, qui a remporté les élections du 22 mai avec une majorité de 10,000 voix.
- **Les thèmes du PCO**
Le Parti communiste ouvrier entend faire de la question constitutionnelle l'un des thèmes majeurs de sa campagne électorale. C'est ce que fait savoir le président du PCO, M. Roger Rashi, tout en soulignant que son parti est opposé à la souveraineté-association mais reconnaît le droit du Québec à l'autodétermination.
- **Des fruits et légumes**
Après son arrivée au pouvoir le 22 mai, le gouvernement conservateur avait annoncé son intention de mettre un terme au programme fédéral d'aide financière aux producteurs agricoles désireux de construire des entrepôts frigorifiques pour la conservation des fruits et légumes. Or, le gouvernement vient de faire volte-face et le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a annoncé hier que la durée de ce programme entré en vigueur en 1973 sera prolongée jusqu'en 1981.
- **À l'instar de Bourassa**
Le leader national du NPD se sent inspiré par les préférences maintes fois exprimées par l'ex-premier ministre Robert Bourassa pour l'énergie hydroélectrique. En tournée dans l'Ouest canadien, M. Broadbent a promis qu'un gouvernement néo-démocrate s'orienterait vers le développement optimal des ressources hydroélectriques du pays, dans le but d'électrifier les moyens de transports urbains et les chemins de fer. La politique énergétique apparaît comme le principal thème de la campagne électorale du chef néo-démocrate.
- **Les femmes revendiquent**
Les candidats aux élections du 18 février seront pressés de présenter leurs hypothèses de solution aux problèmes des Canadiennes. Le Comité d'action national et le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme ont préparé à l'intention des grands partis politiques une série de questions embarrassantes qui traitent, en tête de liste, des problèmes économiques. Le manifeste politique de la femme réclame un plus grand nombre d'emplois permanents, une aide spéciale pour les femmes à la recherche d'un emploi, des revenus plus élevés pour les femmes qui oeuvrent dans la fonction publique. Les questions aux candidats cherchent par ailleurs à savoir ce que les partis ont l'intention de faire pour suppléer à l'absence déplorable de garderies. Enfin, les femmes exigent que le Code criminel soit amendé pour qu'il soit possible à une épouse d'accuser son mari de viol.



Comme aux plus beaux jours de sa popularité, le chef du Parti libéral, M. Trudeau, rose rouge au revers de son manteau, est entouré de jeunes femmes qui le dévorent des yeux. (Photolaser CP)

La FFHQ prend position

OTTAWA (PC) — La Fédération des francophones hors Québec a publié hier, à Ottawa, un manifeste électoral qui veut proclamer bien haut que ses membres sont des «ressources non-renouvelables» qui doivent faire l'objet de mesures spéciales de conservation.

La Fédération, qui dit représenter près d'un million de francophones vivant dans les neuf provinces anglophones, est ainsi revenue à la charge en réclamant une politique globale des communautés francophones et ce, en dépit du peu d'impact qu'elle a eu sur la dernière campagne électorale alors qu'elle avait demandé aux chefs de principaux partis politiques de se prononcer sur ses propositions constitutionnelles.

La politique globale prônée par la Fédération devrait toucher tous les aspects de la vie quotidienne des francophones, selon ce manifeste, non seulement les secteurs qui les préoccupent traditionnellement, mais aussi les secteurs qui touchent l'économie, les affaires sociales, l'agriculture et même le développement urbain.

«On ne rêve pas en couleur», a tenu à faire savoir le directeur général de la Fédération, M. Donald Cyr, lors d'une entrevue. Celui-ci estime que les revendications de son organisme sont normales et saines.

Il précise que l'avenir des francophones et même du pays dépend d'un ensemble de réformes et de cette politique globale qui permettra aux personnes de langue française qui ne vivent pas au Québec d'avoir un meilleur contrôle sur leur environnement.

Le fond du manifeste reprend des thèmes souvent abordés par la Fédération mais va plus loin et sur un ton différent.

«La FFHQ défend les intérêts des siens et elle le fait en toute lucidité. De plus, en tout temps, elle vise à l'envisager que des solutions démocratiques qui puissent englober les besoins de tous les citoyens et n'en brimer aucun. Ainsi, lorsque la FFHQ sollicite l'appui des gouvernements dans ses efforts pour esquisser des projets d'avenir, elle veut faire partie de la solution aux problèmes nationaux et mondiaux et se montre solidaire d'autres groupes qui offrent aussi des solutions.»

Les auteurs du manifeste concluent en reconnaissant que les gouvernements perçoivent la Fédération comme un problème plutôt qu'une solution.

En entrevue, M. Cyr a expliqué que la Fédération désire que les francophones puissent prendre leur avenir en main. Il a cité, à titre d'exemple, l'espoir de contrôler davantage la situation économique d'une région afin d'assurer que le français soit la langue de travail pour lutter contre l'assimilation.

Toutefois, la Fédération, qui est presque entièrement subventionnée par le gouvernement fédéral, veut profiter de l'occasion pour sensibiliser les chefs des partis politiques.

Pepin ou la quadrature du cercle

OTTAWA — Jean-Luc Pépin prétend avoir inventé la quadrature du cercle.

A défaut d'avoir totalement réussi à renouveler le fédéralisme, l'ancien président de la Commission de l'unité canadienne, maintenant député d'Ottawa-Carleton, renouvelle le style des campagnes électorales.

Il peut ainsi se vanter d'avoir été le premier au Canada à faire dans le «macarré», un macaron aux quatre angles parfaitement droits.

Pour être juste, il faut dire que ce n'est quand même pas une première nord-américaine: Jimmy Carter soi-même avait eu la même idée.

Et puis, Madame Jean Pigott, ancienne candidate conservatrice dans Ottawa-Carleton, avait lancé, en 1979, le «macarrectangulaire». Mais les quatre angles étaient arrondis. «Jean

Pigott a toujours pas mal coupé les coins», disaient ses 42,034 adversaires libéraux et néo-démocrates. Du coup, Mme Pigott se recycle dans Ottawa-Centre et revient au «macaron rond».

Pour revenir à nos moutons — à cause du «carré» d'agneau de la Saint-Jean-Baptiste — le «macarré» commence à donner des idées à M. Jean-Luc Pépin. Si jamais on lui confie un ministère des relations fédérales-provinciales, il pourrait bien à son tour redessiner la forme de la table des conférences constitutionnelles. M. Joseph Clark l'avait réduite pour rapprocher les interlocuteurs. Jean-Luc Pépin songe à la faire carrée, pour enfin empêcher nos onze Premiers ministres de tourner en rond.

Autre avantage du «macarré», pensent déjà les stratèges libéraux, tous les côtés y sont

égaux. Voilà qui va bien avec le slogan du nouveau parti libéral: «paris inter pares». Chacun dans son coin et tout le monde sous le même angle.

M. Pépin n'a pas osé mettre sa photo sur son nouveau «macarré». Il voulait éviter à ses adversaires la blague facile du «square head».

Le nouveau candidat conservateur dans Ottawa-Carleton, nerveux, tente de trouver mieux que ce macaron au carré inventé par son opposant libéral. Il a pensé en dessiner un «au cube» mais ça faisait trop volumineux.

Aux dernières nouvelles, un factévrier a suggéré à M. Bert Lawrence de s'inventer un macaron «à la puissance Clark». Le pauvre M. Lawrence se demande toujours quelle forme cela peut bien avoir...

Michel VASTEL

Broadbent se voit accusé de faire des pirouettes avec le socialisme

TORONTO (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, s'est vu accusé hier de faire des pirouettes avec les principes socialistes de la Commonwealth Federation (CCF), parti qui est devenu le NPD en 1961.

Cette accusation a été lancée lors d'une période de questions animée devant quelque 600 étudiants, à l'université York, là où le premier ministre Joe Clark avait été accueilli plutôt moins bien, la semaine dernière.

Mais, pour la plus grande partie de sa prestation de 25 minutes, l'ancien professeur d'économie de cette institution a suscité des rires et des applaudissements.

Des contradicteurs ont parfois hué ou sifflé M. Broadbent alors qu'il exposait le programme de son parti. On lui a ainsi demandé de «lâcher les discours» et de «passer aux actes» quand il s'est mis à ridiculiser M. Clark et le ministre des Finances John Crosbie pour avoir confondu les Canadiens avec les politiques

de prix énergétiques qu'un gouvernement tory réélu continuerait à appliquer.

Un intervenant a été applaudi quand il a dit au chef néo-démocrate qu'il tournait à l'envers des principes du CCF en affirmant que les sociétés privées avaient le droit de faire des profits.

«Est-ce que ce compromis avec les principes signifie simplement que le NPD tente de gagner en popularité auprès des électeurs?» a-t-il demandé.

Le député d'Oshawa a ré-

pondu: «Ça ne peut pas marcher dans les deux sens. Si vous croyez en une économie mixte alors vous ne pouvez en même temps condamner toutes les sources de profit. C'est franchement hypocrite. Nous voulons une économie efficace en même temps que la justice sociale.»

Au début, le chef du NPD s'était payé la tête de M. Clark en disant qu'à son entrée dans la salle, à la vue d'un étudiant portant une badge, il avait été capable de lire l'inscription.

La semaine dernière au

L'appui de William Davis à Clark sera «sélectif»

par Patricia Dumas

TORONTO — Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, s'entretiendra la semaine prochaine à Queen's Park avec le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, et les membres de son cabinet, de la façon dont ces derniers participeraient à sa campagne électorale.

La rumeur voulait que M. Davis ait choisi de se tenir à l'écart de cette campagne à cause de défaites répétées qu'il a essuyées sous le régime de M. Clark. Plus de la moitié de la campagne conservatrice

s'est déjà déroulée sans que M. Davis y participe.

Les organisateurs du Parti conservateur expliquent l'absence très remarquée de leur chef provincial en rappelant que M. Davis passe traditionnellement cette période de l'année à sa résidence de Floride, et qu'il se lancerait dans la bataille dès son retour.

Avant de partir en vacances, avant Noël, M. Davis avait lui-même annoncé qu'il appuyerait ses homologues fédéraux. Un semaine avant la fin de ses vacances, il a effectué un voyage-éclair à Toronto, où il

quels il ne veut pas être associé.

Il s'agirait de députés conservateurs fédéraux qui auraient été trop durs envers M. Davis pendant leur court règne. Un de ces députés serait allé jusqu'à dire que M. Davis souffrait d'esprit de clocher et qu'il manquait de dimension canadienne. Ce genre d'insultes ne seront jamais oubliées par M. Davis.

Par contre, il semble que M. Davis participera activement aux campagnes des candidats qu'il estime, parmi lesquels se trouvent MM. Michael Wilson, dans Toronto-Etobicoke Centre, Ron Atkey dans Toronto-St. Paul's et évidemment David Crombie dans Toronto-Rosedale. On dit même que M. Davis démontrera que M. Clark a mal servi ses électeurs torontois en ne nommant aucun de ces ministres chéris des Ontariens à son cabinet interne.

Quelles que soient les rumeurs entourant M. Davis, déjà des membres de son cabinet ont commencé à faire campagne. Mercredi soir, le Trésorier de la province, M. Frank Miller, faisait du porte à porte dans London ouest, la circonscription de l'ex-ministre d'État, M. Judd Buchanan, en compagnie de M. Don McDougall, qui a tout récemment présidé la Commission d'étude sur Pétro-Canada.

Trudeau promet à l'Ouest le jumelage des voies ferrées

ESTEVAN, Sask. (PC) — Le chef du Parti libéral du Canada, M. Pierre Trudeau, a annoncé hier, qu'advenant une victoire de son parti le 18 février, il mettrait aussitôt de l'avant un ambitieux programme de jumelage des voies ferrées de l'Ouest canadien dont le coût pourrait dépasser le milliard de dollars.

M. Trudeau a formulé cette promesse au cours d'un discours qu'il prononçait devant une foule d'environ 300 personnes réunies dans l'audito-

rium de la Légion royale canadienne à Estevan, en Saskatchewan.

M. Trudeau a précisé que, conformément à l'engagement qu'il a pris samedi dernier à Toronto, ce nouveau programme n'augmenterait pas le déficit gouvernemental. En fait, le Canadian National devra financer lui-même le projet au rythme de \$100,000 par année pendant huit ans. Présentant le jumelage de ces voies comme «une priorité nationale», M. Trudeau a indi-

qué que le nombre de convois empruntant ces voies fermées pourrait passer de 25 à 50 par jour. Le jumelage projeté serait réalisé sur une distance de 1,500 milles, soit de Portage-Laprairie, au Manitoba, jusqu'à Vancouver.

Afin de garantir la concrétisation de ce projet, un gouvernement libéral prolongerait le programme de déduction fiscale accéléré sur les investissements effectués par le CN et le CP pour le jumelage des voies.

Atelier de peintures à l'huile

- Dessins
- Recettes et broyages de couleur
- Histoire de l'Art
- Exposition collective
- Sculptures et gravures

COURS RÉGULIERS ou INTENSIFS

Inscription: le 17, 18 et 19 janvier 1980

Information: 725-1728

Fort peu de visiteurs olympiques à Montréal

Les Jeux olympiques d'hiver du Lac Placid n'ont pas encore eu l'effet attendu par les hôteliers de Montréal qui croyaient héberger une partie des visiteurs, surtout européens, qui arriveraient d'abord à Montréal.

Mais les hôteliers de Montréal affirment qu'ils n'ont encore reçu aucune réservation et ne s'attendent pas à une clientèle accrue en février, mois creux de l'industrie.

Il est vrai que la situation en général pour 1980 s'annonce exceptionnelle pour eux au chapitre des congrès confirmés pour Montréal, mais les Jeux d'hiver n'amèneront peut-être pas d'activités supplémentaires. D'abord le Comité organisateur des Jeux n'encourage pas la clientèle européenne qui seront nécessaires chaque jour pour traverser la frontière canadienne.

Au surplus, aucun système de transport ou plutôt de navette entre Montréal et les lieux olympiques n'a été mis sur pied jusqu'à présent, même si c'est un transporteur montréalais qui a obtenu le contrat de transport sur les lieux mêmes des jeux.

Il faut ajouter aussi que l'absence de neige commence à inquiéter les organisateurs et que la publicité a été modeste tant pour les jeux proprement dits que sur les lieux d'hébergement importants comme Montréal ou Albany, qui semble devoir être le choix de la clientèle événementielle. Il reste encore quelque 200,000 billets non vendus à moins de 25 jours de l'ouverture officielle.

Un pharmacien et un médecin exonérés

par Bernard Morrier

Un médecin et un pharmacien ne peuvent être tenus responsables de la mort d'un adolescent, attribuable à une consommation de drogue.

Tel est le verdict qui vient de rendre le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, après avoir étudié la poursuite en dommages et intérêts, qu'avait intentée un policier résidant à Lafleche, M. Guy Rocque, contre le Dr A.D. Archambault et la pharmacie Proulx, tous deux de Verdun, suite à la mort de son fils Serge, âgé de 18 ans, survenue lors d'un carnaval scolaire en février 1972.

Il fut mis en preuve que celui-ci avait succombé après avoir absorbé de la méthadone, que lui avait fournie un de ses camarades, Gilbert Parent. Cette drogue aurait été obtenue du Dr Archambault à l'aide d'une ordonnance falsifiée. De plus, Parent aurait léurré le médecin en lui donnant un faux nom et une fausse adresse, prétextant qu'il désirait se débarrasser de sa manie de consommer de l'héroïne.

Ayant obtenu la drogue désirée de la pharmacie Proulx, Parent en donnait quelques cachets, quelques semaines plus tard, à Serge Rocque, et celui-ci devait succomber par la suite.

Lors du procès, M. Rocque a tenté de faire valoir qu'entre novembre 1971 et février 1972, le Dr Archambault avait émis 1,441 ordonnances de méthadone, devenant ainsi le médecin qui avait mis le plus cette drogue en circulation dans la région de Montréal.

La preuve a démontré que le Dr Archambault n'avait jamais prescrit la drogue en question au jeune Serge Rocque et qu'il n'avait jamais rencontré celui-ci. Quant à la drogue dont a disposé Gilbert Parent, le juge estime qu'elle aurait pu être prescrite par un autre médecin ou encore que les deux jeunes gens auraient pu se la procurer à l'aide d'ordonnances falsifiées.

Le juge Rothman explique qu'il ne peut retenir la prétention de M. Rocque voulant que le Dr Archambault ait créé une situation favorable à l'accident dont son fils a été victime, un médecin se sachant trop surveillé pour pouvoir agir de façon aussi abusive.

Quant à la pharmacie Proulx, le magistrat ne peut retenir aucune accusation de négligence contre elle, puisque son pharmacien, devant l'avalanche d'ordonnances de méthadone, avait cru bon de signaler cet abus, à trois reprises, au ministre fédéral responsable des drogues et de l'alimentation.

Le juge Rothman rejette donc la poursuite de M. Rocque parce que ce dernier n'a pas été en mesure de prouver un lien de causalité dans cette affaire.



Un incendie, rapidement maîtrisé, a semé l'émoi, hier en fin de journée, sur le boulevard Dorchester. La fumée se dégageait du foyer, situé dans un édifice en hauteur à droite, enrobait partiellement l'une des tours du Complexe Desjardins, sous l'effet capricieux du vent s'engouffrant dans ce véritable canyon. (Photo Jacques Grenier)

Les téléphonistes poursuivent Bell en libelle diffamatoire

par Louis-Gilles Francoeur

Le Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC-FTQ) a intenté hier, en Cour supérieure, une poursuite en libelle diffamatoire de \$500,000 contre Bell Canada en raison de la publication par la compagnie d'annonces dans les journaux au début du mois à propos du vote secret en cours parmi les 6,900 téléphonistes.

La direction du STCC avait évoqué la possibilité de poursuites judiciaires contre Bell Canada après la publication des annonces en question. Le tout fut confié aux conseillers juridiques du syndicat et c'est hier que la cause a été officiellement inscrite devant le tribunal.

L'annonce qualifiée de «libelle» par le syndicat posait la question suivante: «Les téléphonistes de Bell refuseraient-ils une augmentation de 42% à 53% s'ils avaient l'occasion de voter?»

Le syndicat, dans sa requête, évoque le dommage à sa réputation parce que cette annonce créait dans le public l'impression qu'il n'y avait aucun vote à ce moment-là, ce qui est contraire à la réalité, soutient-il.

Cette annonce, lit-on dans la poursuite, «a porté des accusations non fondées, non vérifiées et mensongères à l'endroit du syndicat et elle a accusé publiquement, sans fondement, sans preuve et sans justification le demandeur de ne pas vouloir soumettre les offres patronales à ses membres».

Le syndicat des téléphonistes demande donc un montant de \$100,000 pour atteinte à sa réputation de représentant et d'agent négociateur; un autre \$200,000 pour atteinte à la réputation auprès du public et de ses partenaires syndicaux et un autre \$200,000 pour perte de membres et déficit dans le «nombre d'adhérents futurs».

Les représentants syndicaux ont aussi réproché d'autres déclarations d'un porte-parole de Bell Canada qui avait qualifié les assemblées syndicales des téléphonistes «d'assemblées de motivation». Mais la cause inscrite hier en Cour supérieure ne fait pas référence à cette déclaration contestée par le syndicat.

D'autre part, le STCC s'appropriait hier à procéder au dépouillement du scrutin secret organisé depuis quelques semaines à travers le Québec et l'Ontario. Les enve-

loppes scellées contenant les bulletins de vote ont été acheminées plus rapidement que prévu et les scrutateurs seraient prêts à passer à l'action. Les résultats pourraient être annoncés aujourd'hui ou demain, soit quelques jours plus tôt que prévu.

La perspective d'un vote de grève majoritaire semble inciter quelques groupes de téléphonistes à débrayer plus tôt que prévu. Selon la compilation publiée hier par la Presse Canadienne, les téléphonistes de Toronto ont préféré demeurer à la maison hier après avoir commencé à s'absenter en grand nombre la veille.

À Sudbury, les 96 téléphonistes formaient toujours le piquet de grève puisqu'elles ont décidé de ne pas se présenter au travail avant le résultat du scrutin.

Le STCC détient le droit de faire la grève depuis le 25 décembre et plusieurs débrayages ont eu lieu depuis, lesquels ont perturbé le service à la clientèle chez Bell.

De leur côté, les dirigeants du syndicat n'ont pas l'intention de décréter un mot d'ordre de grève avant d'avoir en main les résultats définitifs du scrutin des dernières semaines.

Claude Morin fait un portrait des adversaires du gouvernement

Le gouvernement du Québec a, dans le passé, pris d'importantes décisions qui n'ont pas eu l'heur de plaire à tout le monde, a rappelé hier le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, aux étudiants de l'Université de Montréal devant qui il avait été invité à prendre la parole par le Comité de l'OUI.

Comme les Québécois n'ont pas cédé devant les instances de ces «prophètes de malheur» à l'occasion notamment de la nationalisation de l'électricité, en 1962, de la création, en 1965, de la Caisse de dépôt, et de l'établissement, en 1967, de re-

lations plus suivies avec la France, il n'est pas question que les Québécois se laissent influencer cette fois par les ennemis du OUI, a insisté M. Morin.

Le ministre des Affaires intergouvernementales s'est attardé à faire devant les étudiants le portrait des adversaires du gouvernement dans sa recherche de la souveraineté-association. Ces ennemis, a-t-il expliqué, se divisent en trois catégories. La première regroupe les compagnies, sous le nom de comité Pro-Canada, qui «tiennent à ce que rien ne

change» au Québec. On trouve ensuite à poursuivre M. Morin, l'establishment anglophone des autres provinces et, enfin, les adversaires du terroir, qui se font les porte-parole des deux groupements précédents et dont le dernier document le «livre blême» de M. Ryan, n'a pas été bien accueilli au Canada anglais, selon M. Morin.

Le document libéral, a commenté M. Morin, «est pas mal moins sexy quand on le regarde de près» et traduit un recul par rapport aux positions québécoises courantes.

On y reconnaît que les Québécois se trouvent dans l'inégalité par rapport au reste du Canada, a déclaré M. Morin, et le fédéralisme renouvelé de M. Ryan est devenu une espèce de squallette qui n'est pas beau à voir.

M. Morin a signalé aux étudiants que M. Ryan d'autre part avait déjà affirmé qu'il ne respecterait pas les résultats du référendum s'ils étaient positifs. M. Ryan se croit supérieur à la collectivité, a fait remarquer M. Morin.

Ottawa aide les producteurs de patates

Le ministre de l'Agriculture du Canada, M. John Wise, a annoncé hier une série de mesures pour venir en aide aux producteurs canadiens de pommes de terre, essentiellement regroupés dans les provinces atlantiques et au Québec. Ces mesures entraîneront des déboursés de \$9.7 millions.

On y retrouve un programme d'amélioration de la qualité des pommes de terre de semence, un fonds d'aide à la construction et à l'amélioration d'entrepôts à l'intention des groupements de producteurs, un nouveau programme d'assurance pour protéger les producteurs de semence contre les risques inhérents à la production, à l'entreposage et à la commercialisation, l'intensification de la recherche visant l'amélioration de la production et la lutte contre les maladies, un programme de développement des marchés de la pomme de terre de semence, et un programme de stabilisation des revenus des producteurs pour la récolte 1978.

M. Wise a rappelé que les prix des pommes de terre récoltées dans l'est du pays en 1978 avaient été très faibles, particulièrement dans les Maritimes, et que la situation ne s'était guère améliorée pour la récolte de 1979, aggravant ainsi le problème des producteurs à cause des pertes en entrepôt. Le paiement atteindra \$0.40 les 100 livres, soit la différence entre le prix moyen fixé par la loi (\$3.92) et le revenu moyen des producteurs (\$3.52) en 1978.

Les commissions scolaires contestent la loi sur la fiscalité municipale

HULL (PC) — La Commission scolaire Outaouais-Hull, comme une vingtaine d'autres commissions scolaires du Québec, a adopté une résolution-type ayant pour objet de contester la loi sur la fiscalité municipale.

Cette motion, confectionnée à l'origine par la Fédération des commissions scolaires du Québec, reflète l'attitude de contestation que les commissaires québécois ont adoptée depuis la conférence Québec-commissions scolaires, en 1979.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, avait alors confirmé aux administrateurs scolaires qu'ils perdraient la plus grande partie de

leurs pouvoirs de taxation, ne leur laissant que le champ des dépenses non-subsidées.

Les commissions scolaires, par l'entremise de leur fédération, se sont, depuis, lancées dans une véritable guerre contre l'État, ne voulant pas perdre l'impôt scolaire qui leur garantissait une certaine autonomie.

La fédération avait déjà annoncé son intention d'entamer toutes les procédures, y compris l'appel, pour faire déclarer inconstitutionnelles toutes les parties de la loi et certaines dispositions législatives concernant l'impôt scolaire et ce par tous les moyens jusqu'à l'injonction.

La Commission scolaire Outaouais-Hull a aussi autorisé la fédération, laquelle coordonnera toute cette action, à retenir en son nom les services de la firme montréalaise Dumesnil, Pomainville et Vachon, la même qui a défendu le dossier de la tutelle, en 1977-1978.

En plus de contester la perte du champ d'impôt foncier scolaire normalisé, transféré aux municipalités, les commissions scolaires dénoncent les dispositions de la loi touchant les dépenses non-subsidées.

Une commission scolaire locale ou intégrée ne peut, en effet, dépasser six pour cent du budget net en dépenses

non-subsidées, sans consulter ses contribuables.

Cette mesure a déjà été qualifiée de ridicule par le président de l'Association des commissions scolaires de l'Ouest du Québec, M. André Séguin, qui a affirmé qu'un référendum sur le territoire de la Commission scolaire Outaouais-Hull, par exemple, coûterait environ \$40,000.

M. Séguin a aussi soutenu que l'influence de la Loi sur la fiscalité municipale sur la Loi de l'instruction publique se soldera par une diminution des services existants dont plusieurs deviendront hors-normes.

Les syndicats du transport craignent la répétition des problèmes vécus à la CTRSM

par Louis-Gilles Francoeur

Quelque 60 syndicats du secteur des transports, à la CSN, vont se réunir le 26 janvier à Montréal pour examiner les moyens à prendre pour éviter à l'échelle du Québec la répétition de ce qui arrive présentement à leurs collègues de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal.

À cet endroit, le législateur provincial a permis l'intégration de la compagnie Métropolitain-Sud au réseau de la CTRSM en oubliant de régler le problème de l'ancienneté des chauffeurs en cause. Il en résulte aujourd'hui que le syndicat des chauffeurs de la CTRSM et l'organisme public lui-même refusent de fusionner intégralement les deux listes d'ancienneté. Si cela devait arriver, une grande partie des chauffeurs de Métropolitain-Sud, en majorité plus âgés, passeraient en avant des autres du réseau public.

Peu avant les fêtes, cependant, l'intégration des deux syndicats d'entretien se réalisait sans problème. Tous deux affiliés à la CSN, les deux syndicats ont accepté pour des raisons humanitaires et

syndicales la fusion intégrale des listes d'ancienneté en vigueur chez Métropolitain-Sud et à la CTRSM. La chose est toutefois plus difficile chez les chauffeurs, ceux de Métropolitain-Sud étant affiliés à la CSN et ceux de la CTRSM l'étant au Syndicat canadien de la fonction publique.

Le problème des fusions de ces organismes de transport risque de se poser à court terme dans le cas de la compagnie Métropolitain Provincial, prochainement

Détournement de voiture à Pabos

PABOS (PC) — La Sûreté du Québec a institué une enquête pour retracer un auto-stoppeur qui a forcé un restaurateur à le conduire de Pabos, en Gaspésie, jusqu'à Québec, soit une distance d'environ 700 kilomètres, avant de s'emparer de sa voiture et de l'argent qu'il avait dans ses goussets.

La victime, M. Gérard Beaudin, âgé de 44 ans, a raconté à la police qu'il avait laissé monter l'individu alors qu'il se rendait effectuer un livraison, vers une heure, dans la nuit de mercredi à jeudi.

L'agresseur, âgé de 25 à 30 ans, a exigé sous la menace d'un couteau d'être conduit jusqu'à Québec.

Rendu à Cap-Rouge, en banlieue de la capitale provinciale, il a libéré M. Beaudin, s'est emparé de quelque \$200 qu'il avait en sa possession et a poursuivi sa route à bord de l'automobile de la victime.

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui et demain, les étudiants en pharmacie du Québec se réunissent sur le campus de l'Université Laval pour discuter du pharmacien et de son rôle.

À 20 h, soirée de discussion sur l'identité de la femme à la librairie l'Eugéonienne, 3926 boul. Lévesque à Laval.

À 20 h, débat public organisé par le Comité d'action de la contraception et l'avortement libre et gratuit, au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1212 rue Panet.

À 20 h, soirée-bénéfice du Regroupement écologique québécois à La vie douce, 4473 rue Saint-Denis.

intégrée au réseau de la CTCUM. La fusion plus vaste des réseaux de Montréal, Laval et de la Rive-Sud, dans le cadre du COTREM, fait aussi frémir de nombreux affiliés de la CSN, qui voient tout à coup des bénéfices de conventions collectives singulièrement menacés.

Dans la plupart des syndicats de chauffeurs ou d'employés d'entretien, l'ancienneté acquise permet aux salariés de bénéficier de multiples priorités. Dans le cas de la CTRSM, le législateur avait laissé le tout ouvert sous prétexte que le code du travail couvrirait déjà les modalités d'intégration. Mais le problème n'a pas été tranché à ce niveau d'une façon équitable soutiennent les chauffeurs du réseau Métropolitain-Sud, en comparaison avec ce qui s'est passé au niveau de l'entretien

sur la base d'un accord purement syndical.

Le sommet des syndicats du transport de la CSN, auquel participeront des représentants syndicaux de toute la province, sera non seulement appelé à se pencher sur le précédent posé à la CTRSM mais aussi à songer aux moyens d'action éventuellement mis en branle pour créer une pression généralisée sur le gouvernement en vue d'une «solution cadre».

Un représentant de la centrale n'a pas exclu hier la possibilité que les syndicats demandent des mandats de grève à leurs assemblées générales mais il n'a pas voulu se prononcer sur le bien-fondé de cette mesure avant que les responsables n'aient eux-mêmes examiné le problème.

McGill en bref

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

S'il y eut jamais un trait de comportement qui scandalisa les missionnaires jésuites vivant parmi les Hurons ce fut bien leur refus obstiné d'user de châtements corporels sur leurs enfants. Et lorsqu'on rapporte dans *Les Relations* qu'une excellente chrétienne avait battu son fils de quatre ans, le professeur Trigger, du département d'anthropologie de McGill, y voit la preuve de l'influence grandissante du christianisme dans la vie des Hurons. Écrit pour la première fois en Amérique du Nord dans une perspective amérindienne, et cela dans une langue claire et de lecture facile, *The Children of Aataensic* raconte à partir des résultats de fouilles archéologiques et de documents européens l'histoire passionnante de la Confédération huronne depuis la préhistoire jusqu'à 1649, année de sa dispersion par les Iroquois. Eminent spécialiste de l'ethno-histoire des peuples amérindiens du Nord-Est de l'Amérique du Nord, M. Trigger vient de se voir attribuer pour l'ensemble de son oeuvre la plus ancienne distinction en anthropologie d'Amérique du Nord: la *Complanter Medal for Iroquois Research*. Cette médaille, qui porte le nom d'un grand chef Sénéca de la fin du XVIIIe siècle, est décernée tous les ans depuis 1904 par la *Cayuga Historical Society of Auburn (New York)* aux chercheurs qui ont apporté une contribution majeure à l'étude de l'histoire et de la culture iroquoises.

Il y a, à McGill, un physicien nucléaire qui, les fins de semaines, consacre le plus clair de son temps à ces jeux d'adresse que l'on retrouve dans toutes les fêtes foraines et les parcs d'attractions. Durant la semaine le professeur Moore travaille à la mise au

point d'une méthode permettant de produire des «noyaux loin de la ligne de stabilité beta». Mais, dès le samedi matin, on le retrouve dans son sous-sol occupé à abattre des pipes de plâtre à la carabine ou à lancer une balle dans un bideon de lait pour calculer les chances de gagner à ces divertissements; la loi exige en effet que tous les jeux forains soient purement des exercices d'adresse et non des jeux de hasard. M. Moore est d'ailleurs souvent appelé à témoigner comme expert par les avocats de la défense lorsque des forains sont poursuivis en justice pour avoir exploité un jeu comportant un taux de hasard trop élevé. «Ces forains sont pour la plupart d'honnêtes gens», de dire le professeur Moore, «mais ils n'ont pas de directives claires à respecter.» C'est pourquoi M. Moore collabore à un projet de la Régie des loteries du Québec dont l'objectif est de standardiser et de cataloguer les différentes variétés de jeux forains.

GRATUIT!

Vendredi 18 janvier à 15h: débat entre M. Henry Milner, président du Comité anglophone pour la souveraineté-association, et M. Reed Scowen, député libéral de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale: *Sovereignty-Association or Renewed Federalism*. Salle 219 du pavillon Leacock.

Lundi 21 janvier à 20h30: concert en hommage à la mémoire d'Ivan Wyschnegradsky donné par les pianistes Bruce Mather, Pierrette Lepage, Louis-Philippe Pelletier, Eugène Plawutsky et Paul Helmer. Salle de concert Pollack.

SOLDES-SAVOIR
17 au 26 janvier

Livres savants, livres amusants, livres éducatifs, livres d'art, tous nos livres sont en solde.*

Rabais de **25%**

Certains ouvrages, disposés en présentoirs spéciaux, sont offerts à prix encore plus avantageux.

Rabais jusqu'à **60%**

librairie flammariion

1243, rue University, (angle Cathcart) 866-6381

*Sauf sur les livres marqués «prix net», les revues, les cartes routières et les cartes de souhaits.

Les affaires sont bonnes

EN dépit des sombres présages que tirent les analystes de la situation internationale et de la conjoncture économique en 1980, les chefs d'entreprise du Québec sont dans l'ensemble plus satisfaits aujourd'hui du climat des affaires...

Les résultats de cette enquête, réalisée par le Conseil du patronat du Québec, tendent à confirmer l'optimisme modéré qui inspire les prévisions faites devant la Chambre de commerce...

De cette consultation, effectuée deux fois par année depuis quatre ans par le CPQ, on peut dégager une conclusion d'ensemble: les hommes d'affaires sont portés à la satisfaction et se laissent gagner par l'optimisme...

Les hommes d'affaires, qui appréhendaient le pire lors de l'adoption de la Loi sur la lan-

gue officielle, inscrivent aujourd'hui la politique linguistique du gouvernement au neuvième rang des facteurs qui les préoccupent dans l'étude à court ou à long terme de la conjoncture.

Si bien que les conclusions de la consultation du CPQ témoignent, sinon d'une grande sérénité parmi les cadres supérieurs des 139 entreprises qui ont fait l'objet de l'enquête, du moins d'un réalisme plus sain et d'une certaine détente. Les craintes démesurées de la fin de 1976 et de 1977 se sont dissipées: la communauté financière, industrielle et commerciale s'est adaptée, d'autant plus facilement que les règles fondamentales du jeu n'ont pas changé pour la peine...

Ce sont bien davantage les politiques fédérales qui influent sur l'état de l'économie. Il suffit pour s'en convaincre de songer à la hausse vertigineuse des taux d'intérêts sur lesquels Québec n'a aucune prise...

des six prochains mois, prévoient une détérioration contre 53% qui n'envisagent aucun changement et 10% qui anticipent une amélioration. Cet apparent pessimisme chez plus de tiers des hommes d'affaires est avant tout attribuable à des facteurs sur lesquels le gouvernement du Québec n'a aucune prise...

Quand on leur demande ce qu'ils pensent du climat pour l'entreprise au Québec comparativement à celui qui prévaut ailleurs au Canada, les hommes d'affaires répondent à 69% que les conditions sont moins bonnes ici que dans les autres provinces, à 30% qu'elles sont comparables. Encore ici, c'est le réflexe politique qui se manifeste, les répondants indiquant au fond que la situation leur paraît plus propice à l'entreprise s'il n'y avait pas à Québec le gouvernement du PQ...

Deux autres facteurs, invoqués par M. Rouleau devant la Chambre de commerce, contribueront au raffermissement et à la prospérité de l'économie québécoise. C'est d'abord que les jeunes gens n'ont plus envers le monde des affaires la méfiance viscérale de leurs aînés, au point qu'ils s'inscrivent de plus en plus nombreux dans les écoles d'administration.

Comme M. Rouleau, les hommes d'affaires pensent que le Québec, loin de vivre dans une situation dramatique, entre dans les années 80 avec des richesses naturelles et des ressources humaines qui, à moins d'une brusque aggravation de la situation mondiale, lui accorderont sur d'autres sociétés des avantages nettement supérieurs.

Michel ROY

LETTRES AU DEVOIR

Demander plus pour obtenir moins

Les Québécois devraient répondre OUI au référendum parce qu'il s'agit de donner un mandat de «négociateur» à la souveraineté-association. Or, qui dit négociateur dit faire des concessions de part et d'autre.

On ne peut que constater que les propositions de souveraineté-association sont de loin les plus complètes et recouvrent tout l'éventail constitutionnel. Bien plus, les propositions de fédéralisme renouvelé et de la 3e Option de M. Rodrigue Tremblay sont déjà comprises dans l'option souveraineté-association.

un NON global et je serais alors en faveur du statu quo. Dans les circonstances, répondre NON serait parfaitement ridicule.

En fait OUI au tout, je dis OUI à des options constituantes. Voilà donc, brièvement, pourquoi, je réponds OUI avec enthousiasme.

Jules LEBEAU

St-Jérôme, 7 janvier

Sur l'Université des Mutants

Je tiens à faire partager aux lecteurs du DEVOIR le vif plaisir et l'insigne honneur que j'ai éprouvés en tant qu'animatrice choisie par l'Institut de coopération internationale de l'Université d'Ottawa pour représenter officiellement le gouvernement canadien auprès de l'Université des Mutants sur l'île de Gorée au Sénégal, du 16 au 22 décembre.

ducation en vigueur en vue de s'affranchir de la dépendance actuelle;

4. Obligation du respect des droits de l'homme, en particulier des droits à la liberté et à la justice, dans le but de préserver les fruits acquis lors de la lutte pour l'indépendance. Il est bien évident que ces objectifs ne peuvent se matérialiser d'ici la fin du siècle, que si une nouvelle volonté politique en détermine les cours.

Le débat à l'Université des Mutants s'est instauré sur les quatre grands objectifs dans une perspective plus large de développement endogène, qui semblait avoir la préférence des stagiaires africains à la recherche d'une source de réidentification culturelle.

ceux qui sont concernés par le développement qui demeure le but ultime des objectifs poursuivis par les pays du tiers monde. Dans la voie tracée par le président de la République du Sénégal, Léopold Sédar Senghor — «l'homme ne se nourrit pas seulement de pain, mais aussi de culture dont il se sert pour dominer la matière et la technique afin de les utiliser au mieux de ses intérêts et au plein épanouissement de son être. Seul, le développement endogène offre la possibilité de retrouver l'harmonie perdue. La révolution culturelle doit être synonyme d'invention, de prise de conscience, d'imagination. Celle-ci doit permettre la formation et la réalisation d'un homme nouveau affranchi des apports coloniaux.

À l'heure où les sociétés occidentales sont en crise, étouffant au sein de leur univers de consommation, les «mutants» apportent au monde un vent profondément humain sans lequel il n'y a point de salut. Puisse-t-il s'amplifier au cours des années à venir.

Dr Marcelle GENNE

Ottawa, 7 janvier

Une thèse à défendre

J'ai lu avec intérêt l'intervention de Charles Castonguay qui déplore la «piètre qualité de l'analyse démographique de la minorisation des franco-manitobains» faite par Jacques Monet, s.j. Ce dernier aurait «pêché par omission» en ne disant pas que les Franco-Manitobains avaient «attendu le point de non retour».

publie-t-il jamais ses pseudo-relevés d'autres fins que de convaincre de l'assimilation prochaine des minorités françaises? Pourquoi avons nous eu encore une fois le bénéfice des autopsies-avant-décès que notre gentil nécrophage Castonguay publie tour à tour sur l'Ontario français, dans l'affaire de Penetang et maintenant au sujet des Franco-Manitobains?

sécessionniste de prouver l'impossibilité d'une survie d'un peuple français hors Québec: il se croit peut-être obligé de donner bonne conscience à ceux qui ne voudraient pas s'embarasser de l'existence de francophones hors Québec. Ils sont «foutus», c'est bien connu...

Les méthodes statistiques de Charles Castonguay, appliquées aux quelques centaines de milliers de francophones hors Québec de l'année 1900 prouveraient hors de tout doute que le million que nous sommes en 1980 n'existe pas. Pour citer Castonguay: «La ferveur référendaire inspire à certains un néo-messianisme qui risque encore une fois de coûter fort cher au Canada français».

Louis VINCENT

Ottawa, 11 janvier

Une politique de «bien-être» injustifiable

Dans son numéro du samedi 8 décembre 1979, LE DEVOIR publiait une page payée par 596 personnes pour appuyer l'action de la Fédération du Québec pour le planning des naissances.

puisse faire partie des moyens ordinaires en vue d'une meilleure qualité de vie? Être en accord avec l'avortement d'un être humain est-ce respecter l'avenir et l'humanité?

leurs qualités de vie. Quel illogisme! Déjà au Québec nous sommes allés trop loin. On joue avec le mot «thérapeutique» pour nous faire croire que tous les avortements faits ici sont thérapeutiques, pour contourner le fait que l'avortement demeure toujours un acte criminel au Canada.

L'avortement est aussi un pas vers l'euthanasie. Bientôt ce sera au tour des vieillards, des malades et des handicapés de goûter à cette politique du «bien-être». Ce sera la suite logique de cette entreprise de protection de la «qualité de vie».

Impossible de se taire sur un sujet aussi crucial, devant une page payée par des gens qui ne voient peut-être pas toutes les implications de leurs exigences. Je demande à tous les gens de respect, d'amour, d'espérance et de paix, de s'engager et de ne pas permettre que leurs arguments puissent un jour servir au paiement d'avortements devenus «gratuits». Avorter n'est pas une question d'assurance-maladie.

Irma G. GAGNON

Chambord, janvier

L'incidence de la réponse

Que penser de la conséquence du référendum québécois au niveau mondial? La réponse des Québécois sera écoutée et jugée par le monde entier. Ce sera donc aux Québécois de prouver qu'on leur doit respect. Une question très importante leur est posée, portant sur une entente impliquant en gros une souveraineté politique et une association économique.

ment d'une souveraineté-association. De toute façon, il s'agit d'un pas en avant et pour le faire, les Québécois n'ont qu'à tracer une croix sur la ligne appropriée. Pas de panique, pas de sang, pas de destructions, mais autant de fierté, de maturité et de justice.

Il ne faut pas seulement compter sur les autres et penser que la légalisation de l'avortement n'arrivera jamais. Sauvons notre espérance et notre avenir: l'enfant. Demain, il sera peut-être trop tard.

Chambord, janvier

Pour le reste de la planète, la réponse la plus logique apparaît spontanément. Le monde a connu des peuples qui sont descendus dans les rues en armes, se sont battus à outrance pour obtenir ce qu'on leur devait. Ils ont combattu fièrement, eux, pour avoir ce statut spécial, leur indépendance. Et ils avaient souvent moins de raisons que nous de le vouloir.

Donc, pour les autres terriens, la réponse attendue est claire comme la question qui l'appellerait: l'hilarité internationale et le Québec n'aurait plus qu'à se taire à jamais et à supporter le poids de sa honte. Les futures cartes oublieraient l'accent aigu de Québec et finalement le mot au complet; on ne serait plus rien, ou plutôt pas grand-chose: des Franco-Anglais.

Mais il est inutile de broyer du noir: je crois en un Québec coloré de ciel plutôt qu'en un Québec couleur de honte.

Éric GAGNON Étudiant Sec. IV Collège des Érudites Saint-Léonard, 3 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9139, rue Bovin, Ville Lasalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

La tentation monarchique

Il y a beaucoup de désœuvrement dans le fait que la presse soit en voie d'ériger la manière dont elle est traitée par les divers partis en thème central de la campagne électorale fédérale. Quoi qu'on en dise, les grandes controverses ne manquent pas, telles celles des politiques énergétiques, des diverses mesures d'austérité contenues au budget conservateur, et des récentes prétentions libérales à arriver à une société juste sans demander de sacrifices à personne.

même charmants. Au printemps 1979, c'était Joseph Clark qu'on nommait avec soin avant et après sa moindre apparition publique. Quelques mois plus tard, celui-ci travaillait presque sans filet et c'est Pierre Trudeau qui se trouve gelé sous verre, à peu près interdit de contact avec la presse. La chose est plus étonnante dans son cas puisqu'il a toujours aimé donner l'image du gladiateur invincible, triomphant aisément de journalistes ignares et impertinents. Ses stratégies, qui le forcent à jouer le sosie du Joe Clark de mai qu'ils ont tant méprisé, ont l'air de douter désormais de ses facultés et jouent un jeu dangereux. Tout cela, il faut bien le reconnaître, ne manipule cependant personne, puisque personne ne saurait se laisser abuser par des tactiques aussi voyantes. Quel Canadien croit aujourd'hui que Pierre Trudeau, s'il revenait au pouvoir avec une majorité libérale, resterait l'agneau si doux et si poli qui se balade aujourd'hui d'un recitativ à l'autre?

n'obtiennent pas de la bouche du chef, ils peuvent toujours le chercher ailleurs, chez des porte-parole moins protégés par les appareils. C'est donc au public de juger si la sainte horreur qu'ont les libéraux de tout ce qui porte micro ou carnet de notes, jusqu'à refuser le débat télévisé et poserait des questions, est une façon respectueuse de traiter l'électorat en 1980, un électoral qui, après tout, lit les journaux, écoute la radio, regarde la télévision.

tion sur le statut de la femme (qui fédère 170 groupes féminins au pays) obtient de rencontrer publiquement et M. Clark, et M. Broadbent, mais non M. Trudeau, qui veut s'abriter avec elle derrière un huis clos. Si le chef libéral a soudain si peur de sa propre spontanéité et de la moindre phrase qui ne lui soit pas dictée, il sera bientôt perçu comme un inquiet tant fauve à tenir absolument en laisse.

Il faut espérer qu'il ne s'agit là que d'une tactique électorale, qui passera un jour de mode comme toutes les autres, et que M. Trudeau, qui semble avoir bien des chances de redevenir premier ministre par défaut de l'adversaire, n'est pas en train d'aborder ce tournant de carrière où le politicien à succès se met à se gausser de ceux qui l'écrivent, à vouloir faire d'un crêpuscule de gouvernement une sorte de monarchie pour le souvenir et la postérité, à la façon du maire de Montréal. La recette est peut-être bonne dans l'immédiat, mais les résultats finiront douteux pour la démocratie. Surtout si, à la façon également du maire de Montréal, il laisse éternellement entendre à chaque élection, qu'il en est à son «dernier mandat».

sol canadien qu'ils franchissaient la frontière pour aller vivre avec nos voisins du Sud. Le Canada devenait pour eux un simple lieu de passage. Le professeur Arthur Lower (3) s'est bien rendu compte de cette funeste opération financière quand il écrivit: «Statisticians tell us that, during the last century, the millions of immigrants we have had are just about equal in number to the millions of emigrants. This has been a country of nomads.»

En cette conjoncture, le grand coupable fut nul autre que Clifford Sifton, l'homme le plus puissant de l'Ouest canadien, le bras de fer de sir Wilfrid Laurier. Là-dessus, Joseph Schull (4) ne lâche pas ses mots: «Jealous and hard, bigoted and unforgiving, Sifton was still the Prairie politician who had set out with Joseph Martin to destroy the Catholic French (...) (Laurier) had thought too little of the changing West which Sifton was filling with his thousands of English, Americans, Germans, Russians, Anything but French.»

place de enfants. Un colon anglais se rendait de Londres à Vancouver pour \$29.80 et ses enfants ne payaient rien.» Certains prétendent que, au début du siècle, les Canadiens français, devenus sédentaires, ne convoitaient plus les lointains horizons. C'est faux. Descendants des coureurs de bois, de lacs et de rivières, plusieurs d'entre eux étaient assoiffés de paysages nouveaux et de vastes étendues.

TEMOIGNAGE

Le mauvais génie de Sir Wilfrid Laurier

par Séraphin Marion

Historien et écrivain, M. Marion est bien connu pour ses nombreux ouvrages en littérature canadienne.

vote de la section de la Canadian people speaking a foreign language and maintaining an ideal foreign to the dominant race in this country.» Ce Laurier, voué aux gémonies dans les nombreux milieux anglophones de l'époque, c'était pourtant lui qui, de 1897 jusqu'en 1911, avec la connivence de son ministre Sifton, son mauvais génie, encourageait la venue massive, dans l'Ouest, de millions d'immigrants britanniques et européens de toutes les espèces — sauf les francophones — ce qui eut pour résultat d'accroître fortement le caractère minoritaire des francophones de l'Ouest, en général, et des Franco-Manitobains en particulier.

sol canadien qu'ils franchissaient la frontière pour aller vivre avec nos voisins du Sud. Le Canada devenait pour eux un simple lieu de passage. Le professeur Arthur Lower (3) s'est bien rendu compte de cette funeste opération financière quand il écrivit: «Statisticians tell us that, during the last century, the millions of immigrants we have had are just about equal in number to the millions of emigrants. This has been a country of nomads.»

En 1929, sous les auspices de l'Association des Canadian Clubs, je fis une tournée de conférences dans l'Ouest canadien. Après un séjour à Edmonton, j'eus le privilège d'aller à quelque 200 milles au nord de cette ville. Quelle ne fut ma surprise d'y découvrir un petit pays Québec, une agglomération de villages comme Fahler, Donnelly, Girouxville, Bonnyville, Smoky River et bien d'autres presque tous peuplés majoritairement de Canadiens français venus du Québec sans aide financière du gouvernement fédéral ou provincial. Si l'on s'était porté à leur secours, il en serait venu un bien plus grand nombre et aujourd'hui les deux peuples fondateurs seraient mieux représentés dans toutes les provinces canadiennes.

En vertu de l'Empire Settlement Act, loi adoptée en 1915, le gouvernement King, si l'on en croit Robert Rumilly (2), abaissa les taxes de transports en faveur des immigrants britanniques, offrant même le transport gratuit de enfants. Il en coûtait moins cher à une famille anglaise d'Angleterre qu'à une famille canadienne-française de Montréal de se transporter dans l'Ouest. Un colon canadien-français versait \$86.90 — presque le triple — pour le trajet de Montréal à Vancouver et payait la

Cette politique a, en outre, desservi les intérêts supérieurs de notre pays: plusieurs de ces immigrants, venus ici à titre presque gracieux pour eux, mais à titre fort onéreux pour nous, avaient à peine foulé le

Cette odieuse politique sévit non seulement à l'époque de Laurier, mais aussi du temps de Mackenzie King.

Cette odieuse politique sévit non seulement à l'époque de Laurier, mais aussi du temps de Mackenzie King.

Notes

- (1) The French Canadians, pp. 496, 533, 550. (2) Le problème national des Canadiens français, p. 19 (3) Canadians in the making, p. 378 (4) Laurier, pp. 451-471

Le débat UQ-UQAM

En mai 1979, la Commission d'étude sur les universités, créée par le gouvernement québécois remettait son rapport final. L'un des comités d'étude de cette commission, celui qui traitait de l'organisation du système universitaire, recommandait le retrait de l'UQAM de l'Université du Québec et son obtention dans les plus brefs délais d'un statut de parité avec les autres universités de la région

montréalaise».

L'UQAM mettait alors en branle un vaste processus de consultation qui aboutissait, le 18 décembre dernier, à une recommandation unanime de son Conseil d'administration et de sa Commission des études réclamant un nouveau statut pour la constituante montréalaise du réseau de l'Université du Québec, un statut dit de

«pleine responsabilité institutionnelle». L'Université du Québec à Montréal ne demande pas spécifiquement le démantèlement du réseau UQ, comme le suggérerait aussi pour plus tard le groupe d'enquête, même si elle affirme favoriser le regroupement éventuel de l'ensemble des universités québécoises en un seul réseau. Mais elle veut au moins par elle-même des pouvoirs égaux à ceux des

autres universités, et la fin de ce qu'elle appelle sa «sujétion à un deuxième niveau administratif», qu'est le siège social du réseau UQ, situé à Québec.

Le 20 décembre, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, adoptait à majorité un rapport qui rejette carrément pour sa part les hypothèses évoquées par le comité d'étude sur l'organisa-

tion universitaire de la CEU. L'UQ, selon elle, doit demeurer «une université» coiffant les «institutions universitaires qui la composent». En refusant «une remise en question profonde de son intégralité», elle promet d'ouvrir la voie à une autonomie plus grande de ses constituantes. Représentée à l'Assemblée des gouverneurs, l'UQAM a refusé de souscrire à cette position.

Les textes des positions de l'UQ et de l'UQAM n'ont été publiés qu'au cours des derniers jours. Nous reproduisons ici, pour l'UQ, un chapitre de sa réaction d'ensemble aux travaux de la CEU, celui qui traite du réseau de l'Université du Québec. Du document de l'UQAM, qui ne traitait que de la recommandation spécifique de retrait de l'UQAM du réseau, nous avons supprimé l'introduction.

L'UQ veut conserver son «intégralité»

EN abordant les commentaires que l'Université du Québec souhaite formuler sur les recommandations du Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire, qui touchent directement l'Université du Québec, il convient, pour dégager la réalité hors des perceptions que trop souvent on en a, de préciser la véritable nature de l'Université du Québec. En examinant par la suite son passé, son présent et son avenir, nous proposerons l'argumentation qui soutient notre rejet total des recommandations que nous commentons dans ce chapitre.

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC: CE QU'ELLE EST

Distinguons d'abord l'Université du Québec au sens large et usuel du terme, comme ensemble de dix institutions universitaires, de la corporation centrale qui l'incarne juridiquement et que constitue son Assemblée des Gouverneurs, son Conseil des Études et les quelques officiers supérieurs à qui ces organismes délèguent leur autorité au plan exécutif. Distinguons encore cette corporation centrale, l'Université du Québec au sens strict, de son siège social qui regroupe le personnel qui, pour des fins administratives, se rattache aux organismes et aux personnes qui exercent les pouvoirs de la corporation centrale, ou qui supporte selon les besoins, certaines actions institutionnelles ou communes. L'Université du Québec, comme entité propre par rapport aux diverses institutions universitaires qui la composent, se manifeste principalement à l'interne comme à l'externe par ce qu'il est convenu d'appeler son réseau. Ce réseau, c'est à la fois le cadre juridique commun gouvernant ces institutions, l'ensemble des relations structurantes qui existent entre ces institutions, tout autant que les actions communes, conjointes ou concertées qu'elles mènent ensemble. À ces titres, l'Université du Québec

n'est pas un organisme de coordination au sein du réseau universitaire québécois, mais bien un lieu de réalisation particulier des missions universitaires confiées à ses diverses institutions. Que ce lieu appelle à son tour des instruments de planification et de gestion n'en atténue point son caractère de système global de ressources et d'interventions universitaires, et ne change en rien la nature de l'établissement. Et c'est cette nature même qui empêche de le comparer aux organismes de coordination. L'Université du Québec n'est pas un organisme de coordination. Elle est une université.

Ce lieu de réalisation particulier des missions universitaires fondamentales propres à toute université, de création, de diffusion et de support à l'application des connaissances, tire son existence des missions particulières confiées à l'Université du Québec et qui ont trait à une plus grande accessibilité aux services universitaires, et à une meilleure insertion sociale de ceux-ci. Cette spécificité quant à la perspective dans laquelle doivent se poursuivre les missions universitaires de ses institutions constituantes, définit beaucoup plus fondamentalement l'Université du Québec que les instruments qui lui furent attribués pour maintenir vive cette préoccupation et que les moyens qu'elle utilise selon les circonstances pour la traduire dans l'action.

De même, le rôle de l'Université du Québec au service de l'ensemble des Québécois sur le territoire québécois, rôle qui doit se réaliser dans la cohérence des actions particulières des dix établissements, situés beaucoup mieux la personnalité de cette université que toutes les perceptions qu'on a des liens liant ce qui relie l'ensemble et qui servent de base à son action.

L'Université du Québec est en quelque sorte un outil collectif de développement que le Québec s'est donné à la fin des années 60. Instrument collectif de développement universitaire, l'Université du

Québec est aussi instrument de présence et d'accessibilité universitaire au cœur de chaque région par ses universités constituantes, instrument de présence à certains besoins fondamentaux par ses instituts de recherche et ses écoles supérieures.

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC: SON PASSÉ

L'histoire très courte de l'Université du Québec montre comment elle dut, pour poursuivre ses missions universitaires générales et spécifiques, être d'abord le lieu de gestation et de première croissance des institutions qui la composent. Dans cette optique, la solidarité et l'aide des premiers artisans, qu'elle permit d'entretenir, tout autant que le cadre commun de réglementation qu'elle offrait aux efforts de développement déployés, assurèrent l'implantation de la majorité de ses institutions actuelles. Sans être sa raison d'être, cette implantation d'institutions aux quatre coins du territoire québécois était un préalable à la poursuite effective de ses missions et à la mise en place du modèle d'intervention qui lui était proposé par sa loi constitutive.

Ce modèle, rappelons-le, n'était pas celui d'une simple distribution de services universitaires là où ils étaient jusqu'alors peu ou pas disponibles, mais celui d'un réseau d'institutions universitaires poursuivant leurs missions respectives, en situation de responsabilités régionales ou nationales, et en liaison étroite avec leur milieu. Il faut reconnaître aux créateurs de l'Université du Québec d'avoir su ainsi répondre aux besoins universitaires à court terme du Québec en même temps que prévoir les moyens de rencontrer ces besoins à plus long terme.

Plongées dans leurs milieux respectifs, ces institutions acceptèrent immédiatement de répondre aux aspirations que leur création avait provoquées, et elles vécurent ainsi pour la plupart une croissance incroyablement rapide. Sans vou-

loir trop simplifier l'histoire de ces premières années, disons qu'alors, l'atteinte des grands objectifs de l'Université passait surtout par la mise en place de nouvelles institutions et la mise en chantier de leurs nombreuses interventions. En même temps s'édifiait peu à peu, mais à un rythme moins effréné, le cadre commun de l'action d'ensemble.

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC: SON PRÉSENT

On est souvent tenté, en voulant évaluer l'Université du Québec dans une perspective très immédiate, de vouloir mesurer, les uns contre les autres, les avantages et les désavantages pour les institutions qui la composent d'exercer leurs missions propres dans le cadre de ce lieu de réalisation qu'est le réseau.

Il faut plutôt, croyons-nous, examiner la situation dans sa dimension temporelle et sans présumer que les rôles qu'a dû jouer l'Université du Québec dans la gestation d'un ensemble d'institutions, sont nécessairement ceux que ses missions spécifiques, à long terme plus significatives, l'amèneront à jouer dans l'avenir.

Ainsi, doit-on tenir compte d'abord du potentiel de développement cohérent que représente actuellement l'Université du Québec par rapport aux grands objectifs d'accessibilité à l'enseignement supérieur que le Québec continuera de poursuivre au cours des prochaines années, malgré des contraintes économiques de plus en plus sévères. Ce potentiel de développement réside principalement dans les travaux de planification déjà réalisés, dans la conformité des règlements d'étude en vigueur au sein des institutions, dans l'infrastructure de communications existante, mais aussi dans la capacité innovatrice de notre système.

On ne doit pas négliger non plus ce que représentent dix ans d'expériences communes, et dont même la publicité faite autour de certaines divergences d'opinions témoigne de la vitalité. Ces expériences ne constituent pas qu'un patrimoine sentimental. L'expertise admi-

nistrative de déconcentration, de concertation et de critique collective est inestimable; elle représente en elle-même un potentiel de développement, mais encore plus elle garantit que le cadre commun de fonctionnement dont nous avons traité au paragraphe précédent, saura s'adapter graduellement et harmonieusement aux exigences du développement des prochaines années.

C'est enfin dans une perspective globale, par rapport à ses objectifs panquébécois, qu'il faut juger l'Université du Québec d'aujourd'hui: entre la dimension universelle de la connaissance qui caractérise l'université et la dimension régionale, à tous ses sens, qu'exige une insertion sociale plus prononcée de nos interventions universitaires, existe la charnière nationale sans laquelle l'Université risque de tomber dans le régionalisme ou de s'isoler dans la spécialisation. La mission d'insertion sociale de l'Université du Québec requiert pour elle, tout autant que le pluralisme de ses institutions, le maintien de sa portée panquébécoise.

En somme, c'est dans les caractéristiques de son intégrité que se retrouve maintenant la force de l'Université du Québec, comme depuis sa création, s'est retrouvée dans l'autonomie respectée de ses institutions la force qui leur a permis d'atteindre la maturité qu'on leur reconnaît maintenant. Il serait aussi inopportun et contraire aux besoins du Québec de rejeter l'intégrité de l'Université du Québec qu'il serait préjudiciable de nier aux établissements leur autonomie.

Dans cette perspective, réclamer le fractionnement de cette institution et la disparition de son unité, c'est en oublier sa nature même et sa mission; le faire au nom de la maturité c'est oublier que la maturité ne peut qu'être l'occasion d'une meilleure réalisation de cette mission.

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC: SON AVENIR

Parce que semble franchie cette étape de mise en place et de première maturation de ses institutions, et en misant jus-

tement sur cette maturité, l'Université du Québec aborde maintenant, nous en sommes convaincus, l'étape où elle peut intensifier la poursuite de ses objectifs définissants, à l'appui des missions fondamentales de ses institutions.

Puisqu'il s'agit maintenant de mettre en oeuvre des interventions de première ligne, et non plus de bâtir un réseau, prérequis à de telles entreprises, l'Université a déjà opté pour qu'au cours des prochaines années ce réseau fonde son action sur la coopération entre partenaires, autonomes, mais aussi conscients de leur interdépendance et de l'effet multiplicateur de leurs complémentarités interinstitutionnelles.

L'Université du Québec sait qu'elle réussira dans cette voie et qu'elle répondra aux attentes que représentent les objectifs qui lui ont été assignés. Ainsi, l'Université du Québec entend axer sa dynamique systémique sur les objectifs suivants:

■ assurer l'accessibilité de l'ensemble de la population québécoise au plus grand nombre de services universitaires possible, en conformité avec les priorités de développement du Québec; et

■ assurer à la réalisation des missions propres aux diverses institutions, un cadre cohérent de développement, compte tenu des ressources disponibles pour l'ensemble d'entre elles.

À cette fin, l'Université du Québec cherchera à discerner, dans le cadre commun de fonctionnement dont elle dispose actuellement, les leviers les plus essentiels dont elle doit se doter pour assurer son développement; elle procédera de là pour s'adapter de façon continue à ses obligations maintenant plus permanentes, aux ajustements requis de son cadre administratif et de ses mécanismes de coordination.

En même temps qu'elle entend tirer profit du pluralisme des autonomies des institutions qui la composent et encourager leurs originalités respectives, l'Université du Québec, au cours des années

Voir page 6: L'UQ

L'UQAM veut la pleine responsabilité institutionnelle

La recommandation de la Commission d'étude sur les universités porte à la fois sur l'autonomie et la parité. C'est là une saisie très juste des représentations et des demandes de l'UQAM depuis dix ans. Il faut préciser, cependant, que pour l'UQAM l'autonomie n'a jamais constitué un objectif en soi. Ce qui a été et demeure un objectif en soi, c'est la parité des moyens financiers et organisationnels avec les autres universités. C'est pourquoi il faut envisager, pour l'UQAM, un statut de pleine responsabilité institutionnelle, assortie de moyens financiers proportionnés à l'exercice de cette pleine responsabilité.

En effet, afin de réaliser ses objectifs institutionnels, lesquels constituent une actualisation des missions que lui ont confiées l'État et la société, l'UQAM doit bénéficier d'un statut de pleine responsabilité institutionnelle, lui conférant un ensemble de moyens et de ressources organisationnelles et financières qui consacrent une réelle parité avec l'ensemble des autres institutions universitaires québécoises.

Le statut de pleine responsabilité institutionnelle vise à procurer à l'UQAM, outre les conditions financières indispensables à l'exercice complet de cette pleine responsabilité, les conditions politiques, juridiques et administratives nécessaires à son bon fonctionnement et à son développement intégral et harmonieux comme université à part entière. Le statut de pleine responsabilité institutionnelle se définit en référence aux principales dimensions de la vie universitaire et identifie un certain nombre de moyens qui doivent être reconnus à l'UQAM. Ces moyens prennent d'abord forme de pouvoirs précis.

POUVOIR DE PROGRAMMATION

L'UQAM doit, afin d'atteindre ses objectifs institutionnels, bénéficier d'un pouvoir de programmation. Ce pouvoir de programmation concerne immédiatement les fonctions spécifiquement universitaires de l'institution et vise à conférer à celle-ci une capacité entière telle que ci-après définie:

(a) En matière de nouveaux programmes d'enseignement, l'UQAM doit pouvoir mettre en place de nouveaux programmes d'enseignement en n'étant assujettie qu'aux seules règles communes (vg. CREPUQ, Comité conjoint des programmes) ayant juridiction sur les autres universités;

(b) En matière de modifications des programmes existants, l'UQAM doit être seule responsable des approbations;

(c) En matière de collaboration entre institutions pour la mise sur pied de programmes d'enseignement conjoints, l'UQAM doit pouvoir s'engager dans les ententes bilatérales et multilatérales qu'elle jugera opportunes, avec toute institution universitaire désireuse de s'associer à elle par de telles ententes, le tout sous la seule juridiction des organismes impliqués par les nouveaux programmes;

(d) Dans les autres domaines de la vie universitaire — recherche, coopération, services à la collectivité — l'UQAM doit avoir la pleine responsabilité de ses engagements institutionnels.

Aux fins d'atteindre ses objectifs académiques, l'UQAM doit donc bénéficier d'un pouvoir complet de programmation qui corresponde à sa taille et à sa maturité institutionnelle.

POUVOIR DE RÉGLEMENTATION

Un pouvoir complet de réglementation est aussi indispensable à l'UQAM, tant à titre de complément indissociable du pouvoir de programmation qu'à titre de capacité pour les instances de l'Université de gérer efficacement l'institution. Ce pouvoir de réglementation comporte deux éléments:

(a) Pouvoir de réglementation académique: la réglementation pédagogique de tous les cycles de même que les politiques relatives à la recherche, à la coopération et aux services à la collectivité, doivent être la responsabilité exclusive de l'UQAM, sous réserve de règles communes acceptées en cette matière par toutes les universités (vg. conditions d'admission, nomenclature des grades);

(b) pouvoir de réglementation administrative: en matière d'administration générale, l'UQAM doit pouvoir se doter elle-même de la réglementation nécessaire et n'être assujettie à une réglementation extérieure que convenue par elle aux fins de collaboration et de concertation qu'elle aura choisis de poursuivre ou à la réglementation commune à toutes les universités. En d'autres termes, la réglementation interne de l'UQAM, tant pédagogique qu'administrative, doit émaner de ses seules instances législatives et celles-ci doivent pouvoir doter l'UQAM, de façon exclusive, des règlements qui correspondent à ses besoins et reflètent son état de développement.

POUVOIR D'ADMINISTRATION

Compte tenu des pouvoirs de programmation et de réglementation qu'elle revendique, l'UQAM doit pouvoir disposer d'un pouvoir complet d'administration afin d'exercer intégralement les droits et devoirs correspondant à son statut de corporation publique. En ce sens, ses relations avec les organismes ministériels, para-gouvernementaux et privés doivent être conduites selon les règles communes aux universités et caractérisant toute corporation. Dans le cas particulier des relations de travail, l'UQAM doit pouvoir être responsable de ses objectifs et de ses politiques; si elle accepte la nécessaire concertation, notamment celle relative aux questions monétaires, l'UQAM doit pouvoir intervenir directement dans les organismes de concertation; dans ses relations de travail avec les personnels enseignants, l'UQAM doit être pleinement responsable de ses engagements et pouvoir se doter des régimes de travail les plus susceptibles de favoriser la réalisation de ses objectifs.

POUVOIR DE DIPLÔMATION

Dotée de pouvoirs de programmation, de réglementation et d'administration, l'UQAM doit pouvoir diplômer elle-même les personnes qui, de l'avis de sa Commission des études et de ses responsables pédagogiques, auront satisfait aux exigences de ses programmes.

Le pouvoir de diplomation, il faut le rappeler, exprime éminemment la pleine responsabilité institutionnelle de toute université. En raison de sa maturité institutionnelle, l'UQAM est tout à fait apte à assurer tous les contrôles pédagogiques et administratifs dont la sanction ultime est l'acte de diplomation. Refuser à l'UQAM ce pouvoir de diplomation équivaut à la placer, avec toutes ses instances législatives, pédagogiques et administratives, dans une situation de dépendance qui à la fois exprime et confirme un refus de reconnaître la pleine responsabilité institutionnelle tant en matière de programmation, de réglementation et d'administration qu'en matière de ressources financières.

POUVOIR DE REPRÉSENTATION

En vertu des pouvoirs qui caractérisent la pleine responsabilité institutionnelle, l'UQAM doit pouvoir être représentée dans tous les organismes qui regroupent les institutions universitaires. Ce pouvoir de représentation est nécessaire à l'UQAM qui doit assumer elle-même sa participation aux organismes qui définissent les objectifs communs à toutes les universités ou qui doit intervenir par elle-même auprès des organismes qui ont mandat de traiter avec les universités. En d'autres termes, l'UQAM ne peut confier à d'autres institutions le soin de défendre ses intérêts ou de faire valoir ses vues sans risquer une défense inadéquate de ses intérêts ou une présentation de seconde main de ses vues. Par ailleurs, en revendiquant ce pouvoir complet de représentation, l'UQAM demande d'être accueillie comme membre à part entière de la communauté des universités québécoises, en éliminant toute situation incompatible avec sa nature réelle.

UN FINANCEMENT PROPORTIONNÉ ET ADÉQUAT

Aucun des pouvoirs que revendique l'UQAM et qui constituent la pleine responsabilité institutionnelle nécessaire à l'atteinte de ses objectifs n'aurait de sens sans un financement proportionné et adéquat. C'est pourquoi l'UQAM réitère ses demandes connues au titre du financement:

(a) Que l'UQAM reçoive un financement comparable à celui des autres universités et ne soit assujettie, en cette matière qu'aux seules règles communes à l'ensemble des universités;

(b) Que la volonté politique de régionaliser l'enseignement universitaire sur le territoire québécois n'amoindrisse pas les ressources consenties à l'UQAM, mais que ce fardeau soit supporté par toutes les universités québécoises;

(c) Que l'UQAM soit financée, au cours des prochaines années, comme le furent les autres universités pendant la période de leur développement.

Le statut de pleine responsabilité institutionnelle revendiqué par l'UQAM définit les conditions financières, administratives, juridiques et académiques qu'appellent naturellement sa taille et sa maturité institutionnelles et qui sont indispensables à son bon fonctionnement et à l'atteinte de ses objectifs.

Voir page 11: L'UQAM

Jusqu'au 19 janvier 1980

GRANDE
VENTE
à la librairie
RENAUD-
BRAY

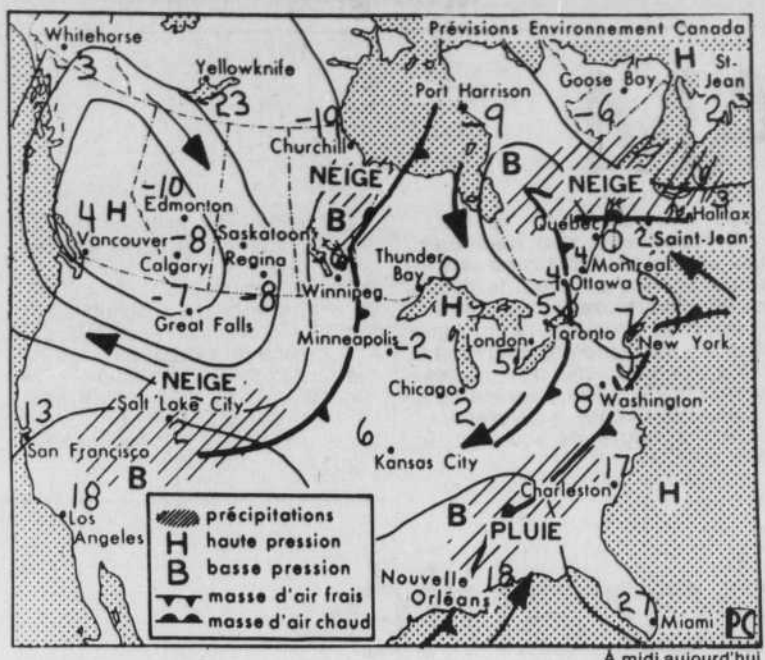
20%

sur tous les livres en librairie

5219, Côte-des-Neiges (près du Chemin de la Reine-Marie) Montréal (tél.: 342-1515)
Autobus 65-165-51

- La remise de 20% ne s'applique qu'aux ventes au comptant.
- La librairie sera fermée le 21 janvier pour inventaire.

AMÉRIQUE



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac, Gâtineau, Lièvre: nuageux, pluie et verglas en matinée, puis neige, température stationnaire à zéro. Samedi: neige.

Outaouais: nuageux, pluie et verglas en matinée, puis averse. Maximum moins 3. Samedi: nuageux.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux, pluie et verglas en matinée, puis averse. Maximum 3. Samedi: nuageux.

Laurentides, Mauricie: nuageux, pluie et verglas en matinée, puis averse ou neige, maximum 1. Samedi: neige.

Estrie, Beauce: nuageux, pluie et verglas en matinée, puis averse, maximum 4. Samedi: nuageux.

ximum 4. Samedi: nuageux.

Lac-St-Jean, Saguenay, Parc des Laurentides: grésil ou pluie, verglas, vent modéré, maximum moins 2. Samedi: nuageux et neige.

Québec: nuageux, vents modérés, grésil ou pluie, verglas, maximum 4. Samedi: nuageux et neige.

Rivière-du-Loup, Malbaie, Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau, Sept-Îles, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: nuageux, neige, verglas, maximum moins 3. Samedi: neige fondue.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, Gaspé: nuageux, neige, vent modéré, maximum moins 4. Samedi: un peu de neige.

son direct entre l'Alaska et le Mid-West ne leur est alors d'aucun secours. Au contraire, le projet finalement retenu amènera les pétroliers de l'Alaska directement à leur porte.

Pour surmonter ce handicap, le groupe Foothills a soumis à la dernière minute un nouveau projet que le gouvernement américain a refusé de considérer. Il s'agissait alors de faire dévier le tracé initial de leur pipeline vers l'ouest jusqu'au port de Skagway, à l'extrême-nord de la Colombie-Britannique.

Le transport par pétrolier aurait alors été très court et les navires auraient évité les régions peuplées du sud, limitant les risques de pollution. On aurait pu recevoir aussi du brut des autres régions du monde et diriger le tout vers Edmonton.

Le projet finalement retenu par le président américain, (en tant que le financement nécessaire sera réuni) est appuyé par plusieurs sociétés ferroviaires, par Westinghouse et par United Steel. L'oléoduc de \$1,2 milliard aurait presque 1,500 milles de longueur, depuis Port Angeles jusqu'à Clearbrook, au Minnesota.

Hydro-Québec

blanc sur l'énergie présenté par M. Guy Joron en juin 78, le gouvernement affirmait sa volonté d'accroître l'autonomie énergétique du Québec en misant particulièrement sur le développement de l'hydro-électricité. Pour l'an 1990, on estime que le bilan énergétique devrait être le suivant: 41 pour cent pour l'électricité, l'objectif pour la fin du siècle étant de 50 pour cent; 2 pour cent pour les énergies renouvelables; entre 45 et 50 pour cent pour le pétrole; et entre 6 et 12 pour cent pour le gaz naturel.

Depuis la publication de ce livre blanc, il est apparu toutefois que le gaz naturel pouvait représenter beaucoup plus, les gouvernements ayant constaté une plus grande disponibilité du gaz au Canada grâce à de nouvelles découvertes. La politique des prix du gaz arrêtée par le gouvernement central et les provinces productrices laisse prévoir par ailleurs une augmentation de la consommation de cette source d'énergie.

M. Bérubé a rappelé hier les préoccupations de son gouvernement au cours des derniers mois quant à la constitution d'un réseau solide de distribution de gaz à travers tout le Québec et il s'est montré optimiste quant à une augmentation de la consommation du gaz comme source d'énergie notamment au niveau du chauffage où le gaz est une source d'énergie moins dispendieuse que l'électricité. Sans aller jusqu'à l'affirmer, il a laissé entendre qu'il serait possible que la part du gaz naturel dans le bilan énergétique atteigne 25 pour cent en 1990, ce qui n'est pas exagéré puisque déjà en Ontario le gaz représente 34 pour cent du bilan énergétique de cette province.

La part du gaz augmentant, il va de soi que celle de l'électricité diminuera surtout si des efforts sont faits pour inciter les Québécois à se chauffer au gaz. Conséquemment les besoins du Québec changeront dans le domaine de la construction de centrales hydro-électriques. C'est particulièrement ce dont le gouvernement voudrait que l'Hydro-Québec tienn compte dans ses projets de développement.

L'Hydro-Québec, suivant les instructions qu'elle a reçues du Conseil des ministres, devra dans un premier temps estimer le plus précisément la pénétration du gaz naturel sur le marché québécois. Cela est possible puisque sont connus de façon relativement précise les prix qui seront pratiqués au cours des prochaines années, a indiqué M. Bérubé.

Cette estimation faite, l'Hydro-Québec pourra ensuite évaluer l'impact du gaz sur la demande en électricité et conséquemment sur les projets de construction de nouvelles centrales. À partir de cela l'Hydro-Québec pourra présenter au gouvernement les diverses hypothèses qu'il souhaite avoir pour décider des investissements de la prochaine année.

Il ressort des explications données hier par le ministre que cette révision des plans de l'Hydro-Québec est absolument nécessaire car si la pénétration du gaz naturel se réalise comme prévu cela entraînera un surplus d'hydro-électricité. Ce surplus ne pourrait pas être exporté aux États-Unis en raison de l'insuffisance actuelle du réseau de transport vers ce pays. Cela causerait un manque de revenus et pourrait amener la société d'État à requérir des hausses de tarifs du gouvernement.

Devant cet état de fait, le gouvernement voudrait avoir le choix des solutions

qui peuvent se résumer à l'alternative suivante:

■ d'une part le Québec pourrait réduire son programme de construction de centrales, retardant de plusieurs années le harnachement des rivières de la basse Côte-Nord, par exemple. Cela lui va sans dire nécessiterait des investissements moins élevés pour la présente décennie, tout en offrant la possibilité de retarder encore plus le recours à l'énergie nucléaire;

■ d'autre part, le Québec pourrait choisir de maintenir son programme de construction de centrales dans ses grandes lignes et miser sur l'exportation d'électricité. À la différence toutefois de l'ancien premier ministre Bourassa, M. Bérubé ne semble pas miser uniquement sur les États-Unis pour l'exportation. À son avis cette exportation peut se faire vers les autres provinces canadiennes. Dans ce cas il parle de troc d'énergie.

Ce qui est intéressant dans ce dernier cas pour le Québec c'est qu'une «calorie d'électricité» équivaut à trois «calories thermiques», comme le constatent les provinces maritimes qui produisent leur électricité avec des centrales thermiques.

Des échanges de sources d'énergie pourraient donc être élaborés, mais la politique énergétique adoptée par le gouvernement canadien semble peu intéressante à cet égard au ministre.

Le nouveau plan d'investissement de l'Hydro-Québec devrait être soumis au gouvernement au cours de l'été prochain, croit M. Bérubé qui a indiqué hier que le Conseil des ministres entend débattre publiquement de ce plan, entre autres dans le cadre d'une commission parlementaire l'automne prochain.

Souhaitons au passage que le gouvernement aine en main aussi à ce moment un certain nombre d'approches nouvelles en matière énergétique puisque M. Bérubé est à revoir plusieurs des conclusions du livre blanc sur l'énergie adopté en 1978.

Quant à l'Hydro-Québec, il fut impossible hier de connaître ses réactions à la décision du gouvernement. On indiquait simplement que le gouvernement était le «boss» et qu'on se soumettait à ses décisions et demandes. Toutefois les dirigeants de la société d'État ne semblaient pas heureux de voir que la décision du gouvernement apparaisse comme un «rejet» de leur plan et il semble que ce soit la société d'État qui ait demandé au ministre de «nuancer» les premières informations données plus tôt cette semaine.

L'or

achats massifs de nombreux investisseurs, désireux de se garantir le plus possible contre un avenir incertain.

À Londres, où le cours record de \$765 l'once a été atteint en cours de séance mercredi, la clôture s'est établie hier à \$760 après une séance irrégulière contre \$752,50 seulement la veille, après être tombée à \$730,50 durant les premières transactions.

À Zurich, l'once a coté \$730,50 contre \$760 à la clôture de mercredi. Ce recul est attribué comme sur la plupart des autres places aux prises de bénéfices entraînés par la hausse spectaculaire des séances précédentes.

Pour les courtiers, seul un apaisement de la situation en Afghanistan et en Iran, ou encore des ventes importantes de la Réserve fédérale américaine pourraient amener un tassement durable des cours. Mais ces perspectives ne semblent pas devoir se concrétiser de sitôt.

Le dollar a profité du recul relatif du métal précieux pour se raffermir sensiblement sur la plupart des places européennes ainsi qu'au Japon.

Le dollar a fait de petits progrès, surtout par rapport au franc suisse et au yen. Il termine à 1.7235 mark contre 1.7215, 4.0380 francs français contre 4.0310, 1.5920 franc suisse contre 1.5850 et 239,7 yens contre 238,2.

La livre s'est raffermie après un repli initial et termine en hausse générale, soit 2.2770 dollars contre 2.2860, 9.195 francs français contre 9.1425, 3.9275 marks contre 3.9075 et 3.6275 francs suisses contre 3.595.

Selon les spécialistes, la réunion secrète des cinq grands pays industrialisés, qui s'est tenue lundi à Washington, ne devrait avoir que peu d'impact sur l'évolution de l'or ou du dollar, puisqu'aucune décision n'a été annoncée.

Le PC-Québec

rité anglophone de la moitié ouest de l'île de Montréal, un seul se présente de nouveau. M. Peter Blaikie, dans Lachine-Lakeshore. Ce dernier, qui avait eu la défection un peu amère en mai dernier, pourrait avoir un œil sur une campagne de leadership conservateur qui pourrait suivre une défaite nationale du parti en février. Dans les comités de Notre-Dame-de-Grâce, Mont-Royal, Dollard, Vaudreuil, Saint-Henri/Westmount et LaSalle, ce sont tous de nouveaux visages. Or, mis à part le scrutin de l'an dernier, ces comités du West-Island sont précisément ceux où les gains du Parti conservateur, sans pourtant se traduire en sièges, ont été les plus soutenus, les plus réguliers au Québec depuis 1968.

Ailleurs en province, les conservateurs espèrent marquer des progrès grâce à la démission de M. Pierre Trudeau, en novembre, à la tête des libéraux. Aussi les conservateurs annonçaient-ils un premier éventail de candidats «prestigieux» au Québec le 17 décembre, soit 12 heures avant que M. Trudeau ne déclare qu'il revenait sur sa décision.

Pourtant, elle n'a pas eu l'effet d'entraînement escompté sur la course aux candidatures, l'annonce que MM. Marcel Danis, Marcel Masse et Robert de Cotret se présentaient respectivement dans Saint-Hyacinthe, Labelle et Berthier-Maskinongé. De même, le départ de deux députés unionistes, MM. Fernand Grenier et Armand Russell, de l'Assemblée nationale pour se présenter dans Mégantic-Compton et Shefford fut limité.

Enfin, les stratèges conservateurs, comme du reste les libéraux, avaient espéré un moment pouvoir gagner à leur cause un certain nombre de «gros noms» du Crédit social. Opération fort limitée chez les conservateurs. Après le transfuge de Lotbinière, M. Richard Janelle, dont le siège est maintenant sérieusement menacé autant par les libéraux que par les créditistes. M. Denis Beaudoin, le candidat créditiste de Richmond au dernier scrutin, est passé récemment aux conservateurs (pour le même comté). M. Beaudoin y talonnait le vainqueur libéral par 473 voix en mai; il est difficile de prédire l'effet qu'aura son changement d'allégeance, car le candidat conservateur y ob-

tenait 12.000 voix de moins que M. Beaudoin en mai.

Un article publié à la une dans l'édition d'hier de La Presse rapportait les propos de «quatre des principaux responsables de l'organisation (du Parti conservateur) au Québec». Ceux-ci auraient dit que la formation ne comptait plus rompre que trois comtés au Québec: Mégantic-Compton-Stanstead (M. Fernand Grenier), Saint-Hyacinthe (M. Marcel Danis) et Joliette (M. Roch LaSalle, ministre sortant). Les conservateurs perdraient, toujours suivant les propos rapportés, leur deux circonscriptions de Missisquoi (M. Howard Grafftey) et de Lotbinière (M. Janelle).

Les dirigeants du parti à Montréal ont réagi vivement en après-midi et l'organisateur en chef, M. Rodrigue Pageau, a convoqué la presse pour faire quelques mises au point. Des remarques d'ordre général d'abord: l'article cité du même jour «nous apparaît comme un exemple type de la couverture journalistique historiquement négative de la presse québécoise à l'endroit du Parti conservateur». M. Pageau invite ensuite tous les journalistes et les chefs de pupitre à plus d'objectivité et d'esprit professionnel. Il précise que les grands pronostics sont plutôt hors de propos, car il reste encore 32 jours avant l'élection et «la campagne publicitaire n'a même pas débuté encore».

D'autre part, M. Pageau nie que «les organisateurs ou stratèges (conservateurs) de la présente campagne au Québec n'ont fait les déclarations» utilisées par le quotidien montréalais. Interrogé à ce sujet, le journaliste impliqué, M. Jacques Bouchard, a répliqué aux organisateurs qu'il «pouvait» s'agir d'organisations à l'échelle nationale en poste à Ottawa.

Un flottement

publics Eric Nielsen. M. Nielsen avait remporté 45% des suffrages en mai dernier, les libéraux 30% et le NPD 25%.

Mais les règles du jeu ont été profondément modifiées par l'annonce le 3 janvier de la candidature de Mme Ione Christensen, un jour à peine après son adhésion au Parti libéral. Mme Christensen, dont la famille est installée au Yukon depuis quatre générations, jouit d'une popularité certaine dans le Territoire. Juge de paix, puis maire de Whitehorse de 1976 à 1979, elle occupait les fonctions de commissaire du Yukon depuis dix mois à peine lorsqu'elle a remis sa démission, le 9 octobre dernier, pour protester contre la décision du gouvernement Clark d'octroyer au Territoire un statut provincial. De nombreux habitants du Yukon estiment que leur région n'a ni les ressources ni la population requises pour devenir une province et les libéraux ne pouvaient pas trouver de meilleur candidat que Mme Christensen.

En Colombie-Britannique, on accorde de moins en moins de chances aux conservateurs d'améliorer leur score de mai dernier (19 sièges sur 28), malgré quelques espoirs en banlieue de Vancouver où ils conçoivent des sièges néo-démocrates fragiles (Burnaby, Mission-Port Moody et New Westminster). Mais c'est dans Vancouver-Centre que le parti gouvernemental concentre ses efforts. Sa candidate, l'économiste Pat Carney, n'a perdu que par 95 voix la dernière fois. Mais ses organisateurs semblent nerveux et multiplient les parachutages de personnalités: M. Clark est déjà venu, et il reviendra, Maureen McTeer s'est déplacé sans son mari, après deux ministres, MM. Paproski et Mazankowski, on attend la venue de M. Crosbie et d'autres, il ne se passe pas quatre jours sans que la circonscription ne soit le témoin d'un nouveau blitz.

Vancouver-Centre est le symptôme des dangers qui guettent le gouvernement en Colombie-Britannique. La moindre manifestation d'humeur de l'électorat, la moindre défection de 2% ou 3% des voix pourraient se traduire dans ce comté par la défaite du parti gouvernemental et dans deux ou trois autres circonscriptions par une victoire en extremis des néo-démocrates. Trois tendances fragiles, mais néanmoins importantes, semblent justifier de se méfier: le tassement relatif de leurs propres forces, la meilleure perception que les électeurs semblent avoir de M. Trudeau, et la fermeté du vote néo-démocrate. Car, en définitive, les problèmes locaux ne jouent pas et tout se ramène de plus en plus à des considérations d'ordre général. Il n'y a pas à proprement parler d'apparition d'un mouvement anti-Clark, mais les doutes que certains expriment de plus en plus ouvertement quant à ses qualités de leadership, (comme en témoigne le succès des blagues à son sujet) font que des candidats comme Pat Carney ont à faire face à un léger contre-courant.

Le NPD de son côté, bénéficiant d'une vague anti-créditiste au niveau provincial, conserve tout son dynamisme, malgré les appels de ses adversaires en faveur d'un gouvernement majoritaire. Il est intéressant de noter que, malgré le silence relatif de la presse locale à son sujet, c'est le NPD qui est considéré aussi bien par les organisateurs conservateurs que par le député libéral sortant Art Phillips comme l'adversaire principal dans Vancouver-Centre. Les néo-démocrates bénéficient pour l'instant d'une bonne image de marque, puisque face aux libéraux et aux conservateurs qui se chamaillent au sujet des mérites respectifs de leurs gouvernements, ils sont les seuls à pouvoir faire preuve de constance dans leur programme. Malgré un handicap de près de 2000 voix, le candidat néo-démocrate Ron Johnson peut donc parler, sans avoir

Une fondation pour l'avancement du journalisme d'expression française

Une fondation vouée à l'avancement du journalisme d'expression française a été créée cette semaine et les membres fiduciaires ont tenu leur première réunion d'orientation.

Il s'agit de la Fondation du cercle des femmes journalistes qui sera présidée par Mme Lucette Saint-Amant. L'organisme poursuivra divers objectifs: l'organisation de cours, de colloques, de rencontres et de sessions d'information, de même que la publication et l'édition de livres, brochures et dépliants toujours dans le but d'encourager l'étude et l'avancement du journalisme d'expression française.

C'est avec les droits d'auteurs du volume Vingt-cinq à la Une publié à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation du Cercle des femmes journalistes que cette fondation sans but lucratif a été créée. Au cours de la première réunion des fiduciaires, mercredi soir, un comité

L'UQ

Suite de la page 5

l'air d'un fanfaron, de la possibilité d'une victoire.

Mais tout ceci dépend de l'inconnue « Trudeau ». Les libéraux, qui au moment du déclenchement des élections étaient dans un piètre état en Colombie-Britannique, semblent se ressaisir. Ils se promettent de reconquérir, avec Art Lee, Vancouver-Est, perdu en mai aux néo-démocrates. Ils ont même réussi à inquiéter les conservateurs dans un de leurs fiefs, Vancouver Quadra, un quartier connu qui leur a appartenu par le passé. Leur candidat probable, le professeur Pete Pierce, est un spécialiste très respecté de l'industrie forestière, et ses partisans comptent beaucoup sur la présence des 4.000 étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique, qui cette fois-ci ne sont pas en vacances, pour faire pencher la balance de leur côté.

Art Phillips, qui grognait ouvertement il y a deux mois contre son chef, compte beaucoup sur la performance de M. Trudeau maintenant. Le député sortant de Vancouver-Centre est conscient du fait que tout le monde ici n'a pas pardonné à l'ancien premier ministre son «arrogance», son mépris de l'Ouest et sa politique centralisatrice, mais il estime que, paradoxalement, ses huit mois dans l'opposition et son silence au début de la campagne ont grandi aux yeux de nombreux Vancouverois. Les conversations confirment cette impression: en Trudeau, on retient de plus en plus souvent l'homme d'État. Il serait faux de parler trop rapidement de cote d'amour, mais tout au moins ne s'agit-il plus de «cote de haine».

La Colombie-Britannique est indecise et l'ancien premier ministre pourrait en profiter. Chez les libéraux, on pense que quelques promesses suffiront: transférer l'administration du port d'Ottawa au niveau local, mettre l'accent sur la décentralisation des responsabilités. M. Trudeau est attendu vendredi à Vancouver. Ce sera pour lui une bonne occasion de montrer si oui ou non il a enfin «compris» l'Ouest.

Des combats

les conditions de vie des soldats. Le nouveau régime a déjà pris plusieurs initiatives pour essayer de remonter le moral de l'armée dont les forces sont passées de 90.000 hommes, lors du renversement du président Daoud en avril 1978, à environ 40.000 lors de l'intervention soviétique, il y a plus de trois semaines. C'est que trois militaires ont été nommés membres du présidium du conseil de la révolution, le week-end dernier, alors que l'ancien président Hafizullah Amin avait évincé tous les militaires des hautes fonctions de l'État au cours des trois derniers mois de 1979.

Au niveau diplomatique, l'expulsion des journalistes américains, décidée par le conseil révolutionnaire au pouvoir a été vivement critiquée par le département d'État à Washington: «Il s'agit d'une violation flagrante des règles fondamentales et des normes internationales. Cela prouve une nouvelle fois le mépris absolu des droits de l'homme qui existe là-bas», a déclaré un porte-parole.

Les journalistes américains, au nombre de 30 à 50 si on inclut les chaînes de télévision, étaient déjà sous la garde de la police à l'hôtel Intercontinental de Kaboul depuis mercredi soir. Le conseil révolutionnaire précise cependant que l'Afghanistan reste ouvert aux journalistes étrangers de tous pays à qui une coopération sera offerte «pour effectuer des reportages objectifs et impartiaux».

D'autre part, l'Union soviétique a renforcé sa présence navale dans l'Océan Indien où elle dispose maintenant de 24 navires de guerre, a annoncé le Pentagone.

Un porte-parole du département américain de la Défense a d'autre part confirmé l'entrée hier dans la mer de Chine de cinq navires de la flotte soviétique d'extrême-Orient qui feraient route en direction de l'Océan Indien.

Ces navires, parmi lesquels se trouvent le croiseur lance-missiles Petropavlovsk disposent d'une puissance de feu considérable. Selon un porte-parole de la marine américaine, ces cinq bâtiments soviétiques pourraient entrer dans l'Océan Indien dans huit à dix jours.

Cependant, pour la première fois depuis le début de la crise iranienne et l'intervention soviétique en Afghanistan, trois porte-avions américains se trouvent dans l'Océan Indien et la mer d'Oman où 25 navires de l'US Navy font face à 24 bâtiments de la marine soviétique. Les porte-avions géant Nimitz (94.000 tonnes) est, en effet, entré dans l'Océan Indien il y a trois jours pour y relever, en principe, la semaine prochaine, le Kitty Hawk qui patrouille dans la région depuis plus d'un mois avec le Midway.

À eux trois, ces porte-avions constituent une force d'intervention redoutable avec plus de 200 avions de combat et leur escorte de protection composée de croiseurs, de destroyers lance-missiles, de frigates et de plusieurs navires d'approvisionnement.

Enfin, l'agence indienne PTI a rapporté hier que des troupes et du matériel militaire chinois en grande quantité sont acheminés vers le Pakistan par la route de Karakoram qui relie Islamabad à la ville chinoise d'Urumchi. Selon l'agence, qui cite des sources bien informées à New-Delhi, toute circulation a été interdite sur cette route pour faciliter le mouvement des troupes.

La grand inconnue est l'aide militaire que la Chine pourrait fournir au Pakistan. Le ministre des Affaires étrangères chinois, Huang Hua, devait arriver aujourd'hui à Islamabad. Il est probable qu'un renforcement du potentiel défensif pakistanais soit évoqué à l'occasion des deux jours de visite du dirigeant chinois.

été formé afin de trouver les moyens de doter la fondation d'un capital dont les revenus lui permettront de réaliser ses objectifs.

Le conseil de direction est composé, outre de Mme Saint-Amant, de la secrétaire, Mme Yvonne R. Morissette, de la trésorière, Mme Isabelle Girard, des vice-présidentes, Mmes Pierre Walsh et Marie Fontaine, du vérificateur, M. Pierre Vermette et du conseiller juridique, Me Jean-Marie Morissette.

Parmi les membres fiduciaires de la Fondation, mentionnons Mme Renaude Lapointe, sénateur, Mme Jeanne Sauvé, député libéral fédéral, Mme Solange Chabot Roland, député libéral à l'Assemblée nationale, de même que plusieurs anciennes présidentes du Cercle des femmes journalistes, des journalistes actives et des gens d'affaires et de professions.

Ainsi, l'Université du Québec prise globalement veut-elle atteindre, à son tour, sa première maturité.

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC: SA POSITION SUR SON DEVENIR

Aux termes de la nature qu'elle se reconnaît, des réalisations qu'elle a déjà accomplies, de l'expérience qu'elle possède et du potentiel de développement qu'elle représente, des objectifs qu'elle accepte d'assumer, des intentions de développement qu'elle a, et des moyens qu'elle veut utiliser pour les mettre en oeuvre, l'Université du Québec ne peut ni se soumettre à la logique dans laquelle le Comité d'étude cherche à enfermer son devenir, ni accepter une remise en question profonde de son intégralité ou de sa spécificité.

L'Université du Québec doit d'abord, après ce qui furent des étapes préalables à l'exercice de ses missions spécifiques, s'attacher de façon plus prononcée à la poursuite de ses objectifs définissants, et atteindre pour elle-même sa première maturité. Alors, et seulement alors, un jugement éclairé sur ses réalisations et la poursuite de ses activités, pourra-t-il être porté.

Parce que l'Université du Québec n'est pas fondamentalement un organisme de coordination ou de gestion des institutions universitaires qui la composent, mais un lieu particulier de réalisation de leurs missions propres et un instrument collectif de développement au plan universitaire, son existence, son intégrité, et son devenir n'infirment en aucune façon «l'importance de confirmer la responsabilité de l'État à propos de la planification et de la coordination de l'ensemble des institutions universitaires et d'assurer à ces dernières l'autonomie nécessaire pour s'enraciner dans leur milieu, consolider leur gestion interne, affirmer ainsi leur originalité et préserver la diversité du réseau», ainsi que le formule le Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire, au début de ses commentaires sur l'Université du Québec.

Parce que déjà des actions concrètes et significatives ont été engagées pour adapter ses modes de fonctionnement aux réalités nouvelles de son développement, l'Université du Québec répond, à un rythme que son expérience lui a appris à respecter, à «l'urgence de simplifier les procédures et appareils de gestion du réseau», et entend continuer d'agir en ce sens par l'intermédiaire des structures de participation et de concertation interinstitutionnelles qui caractérisent son fonctionnement en réseau.

Parce que l'Université du Québec adhère totalement à ses obligations de privilégier la réalisation d'une plus grande accessibilité géographique et sociale aux services universitaires, et l'adaptation continue de ses interventions aux priorités du développement social, économique et culturel du Québec, elle est convaincue que, loin de diminuer «la contribution attendue du Conseil des universités et des divers organismes volontaires interuniversitaires pour animer et supporter la concertation au sein du réseau», elle représente au sein de ce réseau universitaire québécois un facteur de complémentarité eu égard à ces responsabilités.

L'Université du Québec ne voit donc pas pourquoi il serait à ce moment-ci «nécessaire de modifier la structure actuelle de l'Université du Québec».

Au contraire, nous sommes convaincus que c'est en respectant la spécificité propre de l'Université du Québec, la dynamique qui gouverne son évolution, et le caractère systématique de son fonctionnement que seront mieux réalisées les caractéristiques que souligne le Comité d'étude en traitant de l'autonomie des institutions universitaires.

«En fait, l'autonomie est de plus en plus reconnue comme un principe de gestion applicable à toute organisation et qui vise à rapprocher les décisions de leurs lieux de réalisation et d'impact. Ainsi formulée, cette notion d'autonomie est indissociable de celle de responsabilité qui s'appuie sur une préoccupation constante des résultats à produire en fonction des besoins des usagers et de l'évaluation de leur satisfaction. L'autonomie est également une condition de la solidarité, c'est-à-dire de cette disponibilité à partager des ressources, disponibilité essentielle à la viabilité de la coordination».

« Bref, l'autonomie qualifie la nature des rapports entre divers niveaux d'autorité plutôt que de postuler tel ou tel type de structure. (...) ».

Les médecins et l'État signent

QUÉBEC (PC) — La convention collective liant le gouvernement aux membres du syndicat professionnel des médecins a été signée hier à Québec.

L'ancienne convention collective était échu depuis le premier juillet 1979. Quant au nouveau contrat de travail il expirera le 31 décembre 1982.

Souligons que ce syndicat regroupe des médecins employés par l'État québécois et oeuvrant principalement à la Régie de l'assurance-maladie et à la Commission des accidents de travail.



Le pipeline

formulé de fortes réserves contre ce choix, soulignant la gravité du risque de pollution par une nappe de pétrole dans le détroit Juan de Fuca et le secteur de Victoria.

La position canadienne est cependant affaiblie du fait que notre gouvernement était disposé à fermer les yeux sur ce problème si les États-Unis avaient plutôt choisi le projet Trans-Mountain. Or ce projet plus intéressant pour le Canada implique aussi un fort trafic de pétroliers à proximité de Victoria; les navires auraient même dû pénétrer plus avant dans le détroit! De là, on aurait ensuite dirigé l'or noir non pas directement vers le Mid-West mais plutôt vers Edmonton, en territoire canadien. Cette ville est en effet déjà reliée au Mid-West par des pipelines sous-utilisés.

À plusieurs reprises, le gouvernement canadien serait même intervenu pour museler les écologistes qui s'opposent au trafic maritime pétrolier dans le détroit Juan de Fuca, pour ne pas miner les chances du projet Trans-Mountain. Maintenant, il devra faire appel à ces mêmes écologistes pour défendre ses intérêts contre les retombées négatives de l'option américaine.

L'autre option à l'étude était le projet Foothills qui prévoyait de raccorder directement Valdez à Edmonton par pipeline sans faire usage de pétroliers. Éventuellement, on aurait aussi été en mesure d'y faire une bretelle pour établir la liaison avec les gisements probables de la mer de Beaufort et du delta du fleuve Mackenzie.

Le projet Foothills, appuyé depuis longtemps par le gouvernement du Canada, est en perte de vitesse depuis plus d'un an; il perd toute rentabilité si les réserves de l'Alaska sont inférieures aux prévisions initiales, comme cela semble de plus en plus probable. Par contre, les autres projets partiellement maritimes permettent de recevoir, en plus de la production de l'Alaska, du brut qui proviendra de n'importe quelle autre région du globe.

En outre, la crise de l'Iran a montré que les raffineries de la côte ouest américaine peuvent elles-mêmes faire face à des pénuries d'approvisionnement. Une liai-

18 janvier

par la PC et l'AP

1979: M. Chapour Bakhtiar, le nouveau chef du gouvernement iranien, lance un avertissement aux termes duquel la poursuite du chaos conduira l'Iran à un nouveau type de dictature.

1978: Interruption brutale des négociations de paix de Jérusalem, avec le retour au Caire du ministre égyptien des Affaires étrangères, rappelé par le président Sadate qui déclare que les conversations ne reprendront que si Israël modifie sa position.

1976: La France déclare persona non grata une quarantaine de Soviétiques accusés d'avoir eu des activités d'espionnage.

1956: Création d'une armée populaire en Allemagne de l'Est.

1943: Les Soviétiques annoncent que l'encerclement de Stalingrad par les Allemands a été brisé. Les Allemands reprennent leurs attaques aériennes contre Londres.

1919: Ouverture de la conférence de paix de Versailles.

1778: Les premiers colons anglais arrivent en Australie, afin d'y créer une colonie pénitentiaire.

1778: Le capitaine James Cook, explorateur anglais, découvre les îles Hawaï.

1701: Frédéric III de Brandebourg devient Frédéric Ier de Prusse.

1534: Le conquistador espagnol Pizarro fonde Lima, au Pérou. Ils sont nés un 18 janvier: l'acteur américain Cary Grant (1904); le boxeur américain Cassius Clay (1942).

Rodrigue Tremblay répondra NON à une question référendaire «entortillée»

La question référendaire étant «piégée», «entortillée», on ne peut que recommander d'y répondre par un NON, a déclaré hier le député indépendant de Gouin à l'Assemblée nationale, M. Rodrigue Tremblay.

Cette question ne porte pas sur le fond mais uniquement sur la démarche et elle ne vise

en conséquence qu'à gagner du temps, dit-il, en accusant le gouvernement de jouer avec la population.

Tous ceux qui favorisent un réaménagement constitutionnel plutôt que la sécession du Québec devront nécessairement voter NON, a ajouté M. Tremblay, qui préconise d'autre part la convocation d'une assemblée constituante pour élaborer une nouvelle constitution canadienne.

Ce dernier a invité toutes les formations politiques à souscrire à sa suggestion, particulièrement le Parti libéral du Québec.

Le promoteur de la troisième option constitutionnelle s'emploiera à convaincre le Parti libéral du Québec d'adopter cette proposition, ce qui aurait pour effet, selon lui, de placer le projet libéral dans sa juste perspective, celle d'un

projet de réforme parmi plusieurs autres devant être soumis et discutés à cette assemblée constituante.

Convaincu que la question du gouvernement de M. Lévesque sera massivement rejetée par la population, M. Tremblay estime que le mécanisme de l'assemblée constituante sera alors la seule démarche acceptable pour faire adopter une réforme constitutionnelle.

M. Tremblay ne sait pas encore comment il pourra participer au débat référendaire, compte tenu des dispositions de la loi 92.

Agira-t-il sous le parapluie du NON, en dehors de ce comité parapluie ou encore à l'intérieur d'une association comme le prévoit la loi? Il doit rencontrer à ce propos le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, pour arrêter sa

stratégie.

M. Tremblay a d'autre part fait savoir qu'il avait demandé des avis au directeur général des élections et à la Commission des droits de la personne à propos de certaines dispositions de la loi 92 qui, selon lui, ne protègent pas suffisamment les droits d'expression et d'association.

L'assemblée constituante qu'il voudrait voir créée devrait être convoquée l'automne prochain et l'initiative de sa convocation devrait revenir logiquement au premier ministre du pays.

Cette assemblée, a précisé M. Tremblay, devrait comprendre tous les membres élus des parlements fédéral et provinciaux, soit 952 personnes au total, et possiblement 974 si on inclut les 27 représentants élus des Territoires du Nord-Ouest.

AFFAIRES SOCIALES

Jeunesse Canada Monde pour les 17-20 ans

Jeunesse Canada Monde vient de lancer sa campagne de recrutement pour 1980 en annonçant que 800 jeunes vont participer aux programmes d'échange cette année. Cet organisme est subventionné en partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le recherche des travailleurs et des étudiants âgés de 17 à 20 ans désireux de s'éveiller au développement et à la communication inter-culturelle au Canada et dans un pays en voie de développement.

Ces jeunes Canadiens, auxquels se seront joints autant de participants des pays d'échange, vivront et travailleront sept mois au sein de cultures et de communautés très différentes. Des petites équipes de participants de Jeunesse Canada Monde comprenant chacune un agent de groupe canadien et un agent de groupe étranger, s'intègrent aux communautés en travaillant bénévolement dans différents domaines: agriculture, coopératives, environnement, services sociaux, loisirs et groupes communautaires. Au cours du programme, tous les frais relatifs à l'alimentation, au logement et au transport sont assumés par Jeunesse Canada Monde.

Le premier programme d'échange commence en juillet le second en septembre. Dans les deux cas, la date limite pour réclamer des formulaires d'inscription a été fixée au 28 mars. On peut obtenir plus de renseignements dans les Centres de main-d'oeuvre du Canada, les écoles et les bureaux régionaux de Jeunesse Canada Monde.

Journées de la santé à l'UdM

Le grand public est invité à profiter des journées de la santé qui auront lieu à l'Université de Montréal les 22, 23 et 24 janvier. Le but de cette manifestation, organisée par une dizaine d'associations étudiantes du domaine de la santé est d'amener les visiteurs à une réévaluation de leur responsabilité face à leur condition physique.

Quelque 35 kiosques fourniront de l'information et des conseils pratiques, de même que des tests où chacun pourra évaluer sommairement son état de santé. Ainsi, au kiosque de médecine, on connaîtra sa pression artérielle, on pourra différencier une thrombose d'un infarctus et en orthophonie-audiologie, il sera possible de connaître sa capacité auditive, sa perception des couleurs et sa vision en trois dimensions.

La condition physique et l'équipement sportif figurent parmi les thèmes abordés par les étudiants en éducation physique. En médecine dentaire, en nutrition, en ergothérapie et en sciences infirmières, des préposés donneront des renseignements utiles. L'endroit: le grand salon du Centre communautaire de l'UdM, 2332, boul. Édouard-Montpetit, de 11 h à 20 h.

Élection au CRSSS: participation accrue

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la région sud de Montréal vient de renouveler une partie de son conseil d'administration: huit des 22 membres devaient en effet être remplacés ou voir leur mandat renouvelé. Il convient de signaler une hausse de la participation à cette élection autant du côté des mises en candidature que lors du scrutin lui-même. Les candidatures ont en effet été plus nombreuses en 1979 pour les CLSC — trois candidats comparativement à un en 1978 — et pour les groupes socio-économiques, 21 candidats alors qu'il y en avait sept l'année précédente.

En ce qui concerne le scrutin lui-même, 45 centres d'accueil se sont prévalus de leur droit de vote, une dizaine de plus qu'en 1978. Le conseil d'administration du CRSSS a procédé à l'élection des officiers qui, avec le directeur général, M. André Cormier, forment le comité administratif. M. Georges Dupras, de l'Institut de cardiologie, a été réélu président et M. Jean-Guy Nadeau, directeur général du CH de Valleyfield a été reporté à la vice-présidence.

Par ailleurs, le comité compte deux nouveaux membres: Mme Carmen Bjerre, travailleuse sociale, et M. Yves Archambault, directeur du service des ressources financières au Cégep Bourchemin.

Rappelons que le CRSSS est un organisme régional parapublic chargé de planifier la répartition régionale des ressources, de coordonner et d'administrer des programmes de services de santé et de services sociaux, de gérer des services en commun aux établissements et de susciter la participation de la population.

Semaine des non-fumeurs: 20 au 26 janvier

Janvier 1980 marque le 5e anniversaire de la Semaine des non-fumeurs, des journées de sensibilisation consacrées à renseigner les Québécois sur les effets nocifs du tabagisme.

L'événement aura lieu du 20 au 26 janvier et l'Association pulmonaire du Québec mettra l'accent sur l'élimination du tabagisme durant la grossesse sous le thème «Le souffle, c'est la vie».

Selon les spécialistes en la matière, fumer durant la grossesse diminue de 10% le poids du bébé, réduisant également de beaucoup les énergies qui sont requises au moment de quitter l'utérus. «Permettre à bébé de commencer sa vie en meilleure santé possible, c'est le plus grand et le premier cadeau des parents à l'enfant», fera-t-on valoir.

Institut de réadaptation: \$250,000

La campagne de souscription de l'Institut de réadaptation de Montréal, qui se tiendra du 4 au 15 février, sera présidée par M. Paul-E. Martin, président et chef de la direction du Groupe CSL Inc. Ce centre hospitalier ultra-spécialisé de soins en court séjour compte recueillir la somme de \$250,000. Il accueille surtout les personnes handicapées physiques pour leur permettre de vivre avec dignité et plus d'autonomie dans leur milieu.

— Marie LAURIER

La Corporation des diététistes apporte une précision

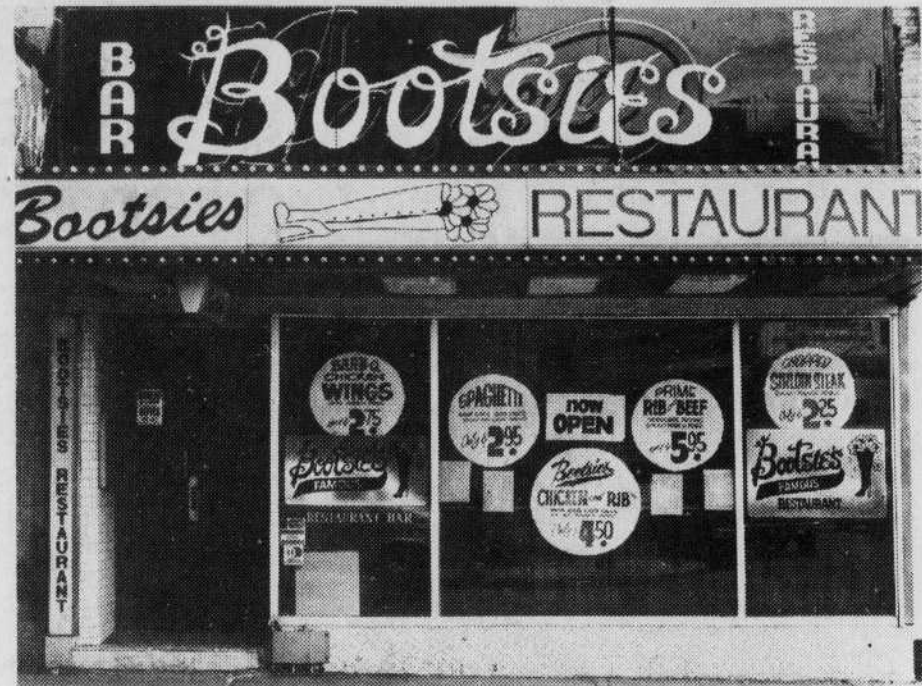
Les sandwiches qui ont fait l'objet des tests dont les résultats ont été publiés dans la dernière livraison du bulletin *Cooprix Information* de la Coop des consommateurs de Montréal (CCM) et qui provenaient de distributeurs automatiques sont produits par des concessionnaires indépendants et ne sont d'aucune façon sous la responsabilité et le contrôle des services de diététique de ces établissements.

Telle est la mise au point que faisait hier la Corporation professionnelle des diététistes du Québec dans le but de sécuriser les bénéficiaires des divers centres hospitaliers.

La Corporation rappelle que des pressions sont régulièrement exercées auprès des ministères des Affaires sociales, Agriculture et Alimentation afin qu'une réglementation plus adéquate existe quant à la formation des manipulateurs d'aliments, l'hygiène et la sa-

lubrité des lieux, des équipements et des produits. Il n'existe présentement aucun règlement concernant la santé des manipulateurs d'aliments. La Corporation s'adresse de nouveau au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, réclamant que toute l'alimentation des établissements de santé au Québec soit placée sous la responsabilité et le contrôle du service de diététique incluant les distributeurs automatiques, les cantines et tout autre service d'appoint.

L'eau potable c'est important



Un restaurateur de la rue Metcalfe, à Montréal, interprète de façon originale la prescription concernant l'affichage unilingue depuis l'adoption de la loi 101. Les clients ne semblent pas trop s'en plaindre. L'établissement jouxte l'immeuble Sun Life... (Photo Jacques Grenier)

LES TRIBUNAUX

Demande d'injonction contre un centre d'handicapés

La ville de Montréal vient de s'adresser à la Cour supérieure afin d'obtenir une injonction qui interdirait l'exploitation du Pavillon Saint-Raphaël, sis au 3400 est, boulevard Métropolitain.

Le pavillon en question, destiné à l'accueil de jeunes handicapés, loge au dernier étage d'un immeuble à vocation industrielle, où les risques d'incendie seraient fort élevés, la requête mentionnant même qu'il y en eut déjà cinq mineurs.

La demande d'injonction fait de plus valoir que le Pavillon Saint-Raphaël ne dispose que de deux sorties de secours, une étant les escaliers intérieurs et une autre donnant sur le toit de l'immeuble.

C'est alors que Saint-Michel était une municipalité indépendante de Montréal que ce centre d'accueil avait ouvert ses portes. Mais après l'annexion qui a fait de Saint-Michel un quartier de Montréal, l'administration montréalaise avait toujours refusé d'accorder un permis d'exploitation à l'entreprise, sous prétexte que les lieux n'étaient pas sécuritaires pour ses occupants.

C'est donc illégalement, selon Montréal, que le Pavillon Saint-Raphaël opérerait.

Pas de recours collectif contre Canadian Consumer

Une demande en recours collectif contre la Canadian Consumer Company Limited vient d'être refusée par la Cour d'appel du Québec.

En rendant cette décision, le plus haut tribunal québécois explique que la demande, d'abord accordée à M. Robert Nault, en Cour supérieure, ne peut être agréée parce que celui-ci ne représente pas adéquatement le groupe au nom de qui il prétendait pouvoir poursuivre.

Ce jugement fait suite à la décision qu'avait prise M. Nault, en novembre 1978, de répondre à une publicité de l'entreprise parue dans *Dimanche-Matin* et dans laquelle on offrait aux lecteurs de se procurer une coutellerie ou couvert par l'entremise de la poste.

Mais la commande ne vint jamais et M. Nault vit donc l'occasion de se plaindre, avant de communiquer avec Canadian Consumer, auprès du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations. En mars 1979, Canadian Consumer remboursait le montant versé à M. Nault mais celui-ci, au lieu d'encaisser le chèque, préférait intenter

des procédures en Cour supérieure, tout en voulant y exercer un recours collectif.

Dans sa requête, M. Nault avait identifié son groupe comme étant composé de «toute personne qui a accepté une ou des offres publiques parues sous forme publicitaire dans un journal du Québec, par lesquelles Canadian Consumer offrait de vendre une coutellerie complète pour six personnes de marque «Old Colony», qui a effectué paiement et n'a pas reçu livraison de la marchandise convoitée dans le mois qui a suivi le paiement».

Selon cette définition, les trois juges de la Cour d'appel craignent que ce même groupe regroupe cinq sous-groupes dont les intérêts personnels pourraient varier.

Voyant ainsi le danger que M. Nault représente, tous ces groupes à intérêt varié, si jamais on lui accordait un recours collectif, les trois magistrats croient plus sage de le lui refuser.

Accusations de complot pour fraude: \$3 millions

Deux hommes d'affaires montréalais, Peter Oberlietner et Grant Thompson, ont comparu hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, pour répondre à des accusations de complot pour fraude et de commission de ce délit pour un montant dépassant les \$3 millions.

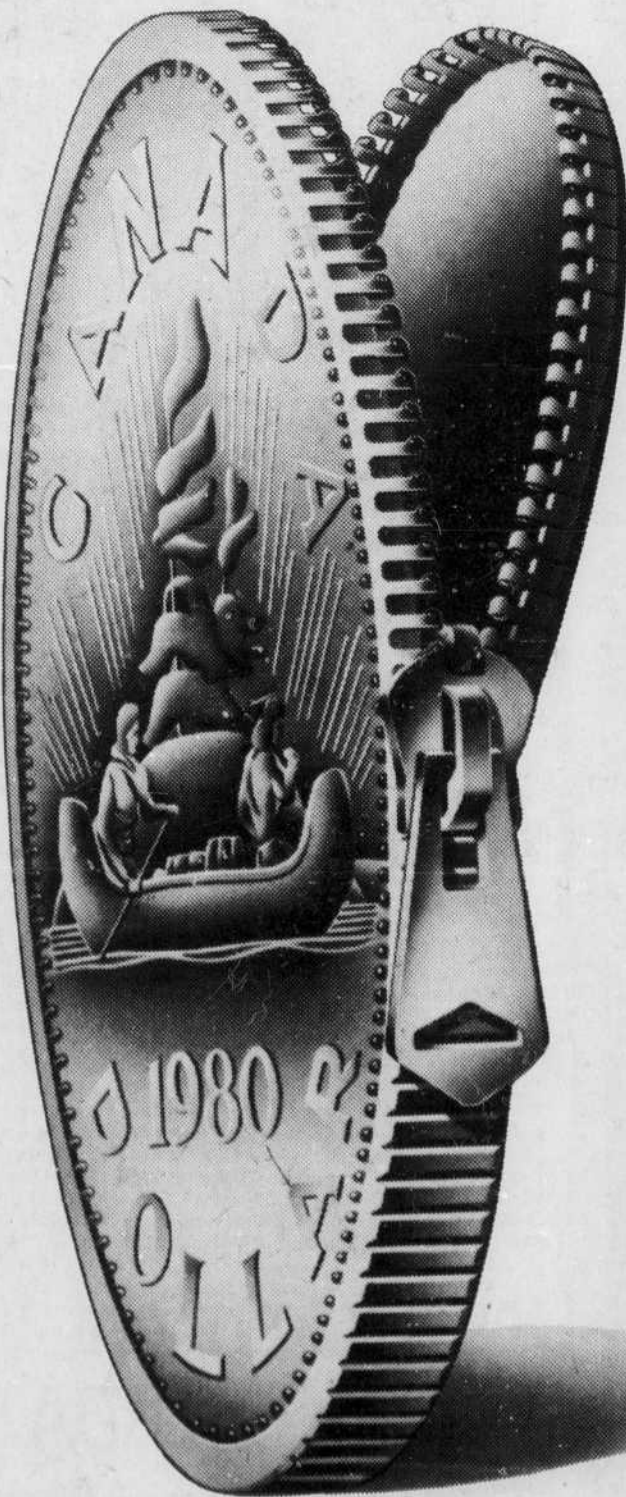
Selon l'accusation portée, les deux hommes, dont la compagnie avait une entente de plus de \$82 millions avec le gouvernement américain, Russell Clough (qui n'a pas comparu parce qu'il serait en Asie mineure) pour participer, avec une dizaine de sous-entrepreneurs, à un échange de commandes et de facturations frauduleuses, le tout au détriment du gouvernement fédéral, via sa Société pour l'expansion des exportations.

Les deux hommes ont nié leur culpabilité et leur enquête préliminaire a été fixée au 25 février prochain. Cependant, pour recouvrer leur liberté, ils ont dû s'engager personnellement ou par une tierce personne à verser \$100,000, avec la promesse d'aviser la Gendarmerie royale de tous leurs déplacements, s'ils devaient aller à l'extérieur du pays, condition qu'avait réclamée le procureur de la Couronne, Me Suzanne Coupal.

Le juge Chaloux s'est révisé, préférant que les accusés remettent plutôt leur passeport à la GRC. Cependant, ils pourront le réclamer des policiers fédéraux si jamais ils avaient à quitter le pays. Tous deux disposent d'une semaine pour se soumettre à cette exigence du tribunal.

— Bernard MORRIER

RETIREZ-EN PLUS D'AVANTAGES.



SERVICE BANCAIRE PERSONNALISÉ.

La Banque Continentale vous présente un tout nouveau système de planification bancaire, conçu pour satisfaire parfaitement à vos exigences personnelles. Établi en fonction de vos besoins, le service bancaire personnalisé a été créé pour vous donner le meilleur rendement de votre épargne, réduire la paperasse et vous aider à gérer votre argent de façon pratique, facile et profitable. Bref, à vous permettre d'obtenir le meilleur rendement de votre argent.

LE REPRÉSENTANT DES SERVICES AUX CLIENTS AUX COMPTES... VOTRE CONSEILLER FINANCIER PERSONNEL.

Le représentant des services aux clients aux comptes est le pivot de tout le service bancaire personnalisé. Il se fera un plaisir de s'occuper de vous de façon personnelle et de veiller à ce que toutes vos opérations bancaires soient effectuées rapidement et efficacement. C'est comme si vous aviez un banquier personnel à votre disposition.

LE COMPTE RENDEMENT, DES INTÉRÊTS QUOTIDIENS, MÊME POUR UN COMPTE-CHEQUES.

Profitez des multiples avantages du compte combiné chèque/épargne. Le compte rendement vous offre: privilège de chèques, chèques payés conservés à la succursale et un calcul avantageux de l'intérêt, c'est-à-dire des intérêts calculés quotidiennement sur les fonds déposés à votre compte pendant une journée ou plus et un intérêt boni sur les fonds conservés dans le compte durant tout le mois. Une bonne façon d'obtenir un meilleur rendement de votre argent.

LE COMPTE CAPITAL-ÉPARGNE. UNE BONNE IDÉE QUI VOUS RAPPORTE CHAQUE JOUR.

Le compte capital-épargne vous rapporte dès le jour où vous l'ouvrez puisque les intérêts sont calculés chaque jour, sur le solde, à l'heure de fermeture de la banque. C'est le compte idéal si vous désirez accumuler de l'argent dans un but précis, car il vous donne le plus haut taux d'intérêt de tous les comptes d'épargne. Ouvrir un compte capital-épargne, c'est vraiment gagner votre intérêt, car c'est profitable chaque jour.

LA MARGE PERSONNELLE DE CRÉDIT, DES FONDS DISPONIBLES AU BON MOMENT.

La marge personnelle de crédit est une caractéristique spéciale du service bancaire personnalisé. Les détenteurs d'un compte-chèques ou d'un compte rendement peuvent l'obtenir sur demande. C'est une excellente protection, en cas d'éventuels découverts dans votre compte, car elle vous permet d'approuver votre propre prêt dans une limite de crédit prédéterminée lorsque vous avez besoin d'argent rapidement. La marge personnelle de crédit aide à "prévoir l'imprévu".

LES PRÊTS "ACTION". MODALITÉS DE PAIEMENT PRATIQUES, TAUX D'INTÉRÊT CONCURRENTIELS, FORMALITÉS RAPIDES.

C'est la meilleure façon de "passer à l'action" lorsque vous avez besoin d'argent pour un voyage ou un projet important. Les prêts action comportent un "intérêt simple", c'est-à-dire que l'intérêt n'est calculé que pour la période pendant laquelle vous avez bénéficié de cet argent. Selon votre cote de solvabilité, vous pouvez emprunter la somme d'argent dont vous avez besoin, rapidement.

LES DÉPÔTS À TERME. UN INVESTISSEMENT DES PLUS AVANTAGEUX.

Si vous êtes en mesure de placer une certaine somme d'argent pendant quelque temps et jusqu'à une certaine échéance, les dépôts à terme de la Banque Continentale constituent un investissement sûr avec un rendement élevé garanti.

Ils sont très avantageux pour ceux qui désirent investir en toute sécurité, tout en obtenant un taux d'intérêt élevé et de multiples options.

LE RAPPORT BANCAIRE PERSONNEL. UN COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE TOUTES VOS TRANSACTIONS.

Chaque mois, la Banque Continentale prépare votre rapport bancaire personnel. C'est un compte rendu clair et précis de toutes vos transactions. Il vous permet donc d'être parfaitement au courant de votre situation financière.

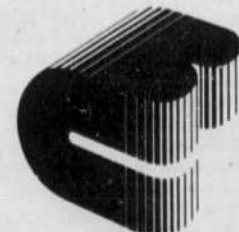
Informatisé, donc toujours exact, ce rapport est vérifié personnellement par le représentant des services aux clients aux comptes dont le nom figure sur le rapport.

UN MEILLEUR SERVICE GRÂCE À DE MEILLEURS SERVICES.

Le service bancaire personnalisé de la Banque Continentale est une façon dynamique et innovatrice de mettre de multiples services bancaires à votre portée. Il vous permet surtout d'avoir des contacts plus personnels avec le représentant des services aux clients aux comptes et d'obtenir chaque mois un rapport bancaire personnel pour faciliter la gestion de votre budget.

À la Banque Continentale, on ne vous considère pas comme un numéro, mais comme un client de marque, c'est pourquoi on a créé le service bancaire personnalisé. Téléphonez-nous ou passez nous voir. Nous sommes en pleine action, pour vous.

Le service bancaire personnalisé est à votre disposition maintenant dans de nombreuses succursales tous services de la Banque Continentale.



BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

SYMBÔLE D'ACTION

Amputation imminente d'une jambe?

Tito lutterait contre la mort

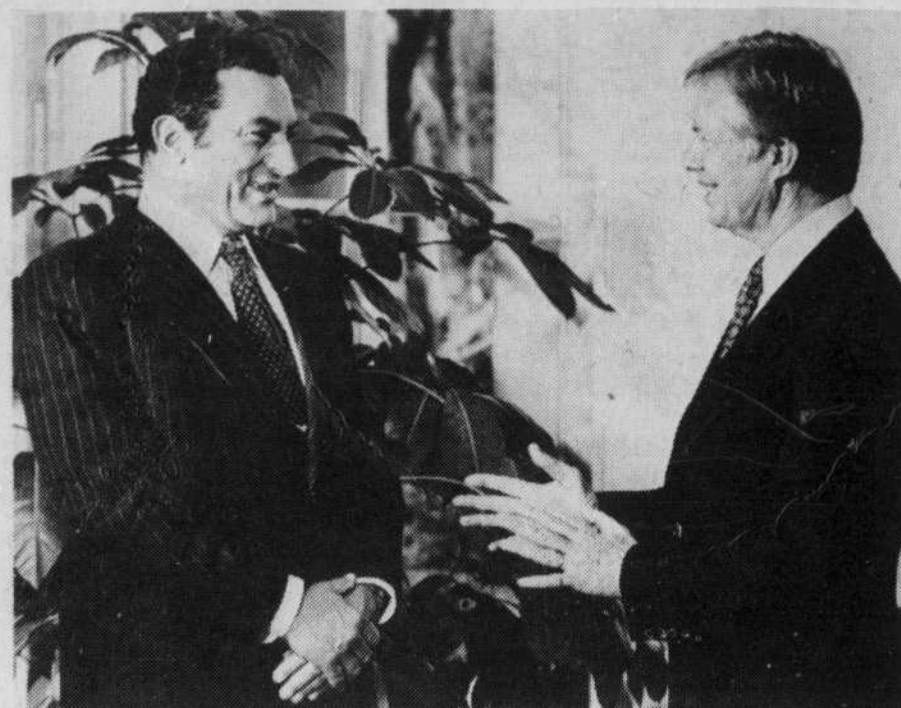
BELGRADE (d'après Reuter et AFP) — L'état de santé du président Tito s'est aggravé et le chef de l'Etat yougoslave, âgé de quatre-vingt-sept ans, lutte contre la mort, ont laissé entendre hier des membres du gouvernement.

Les responsables du gouvernement ont paru plus pessimistes et déprimés que jamais en informant les journalistes occidentaux. La formulation du bulletin médical, le plus pessimiste à ce jour, paraît destinée à préparer les 22 millions de Yougoslaves à de mauvaises nouvelles, estimant des diplomates.

Bien que les médecins aient déclaré auparavant que l'opération avait échoué, c'est la première fois qu'ils font mention d'une détérioration de la situation. Cette «détérioration progressive» semble indiquer que la gangrène s'est déjà installée dans la jambe malade. Les médecins envisagent d'avoir recours à de l'oxygène afin d'enrayer la gangrène, déclare-t-on de source médi-

cale. Le président a refusé que l'on ampute sa jambe, fait-on savoir de source yougoslave. Ses médecins se sont déclarés convaincus que l'amputation était le seul moyen de le sauver. Le président a refusé d'être transféré à Houston, au Texas, pour y être soigné par le docteur Michael De Bakey, spécialiste de problèmes de circulation qui l'avait examiné il y a

deux semaines en Yougoslavie, précise-t-on de même source. Mis en condition par les médias passés maître dans l'art du dosage graduel de l'information, l'homme de la rue a compris qu'il lui faudrait bientôt apprendre à vivre sans Tito.



Le président Carter a reçu hier à la Maison-Blanche le vice-président égyptien, M. Hosni Mubarak, avec lequel il a abordé les derniers développements politiques au Moyen-Orient et en Afghanistan.

Iran: les discours hostiles à l'URSS se multiplient

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — Les réactions hostiles se multiplient en Iran face à l'intervention soviétique en Afghanistan mercredi soir, M. Abolhassan Bani-Sadr, ministre des Finances, a accusé l'Union soviétique de vouloir s'emparer de l'Iran en jouant sur des divisions ethniques, tandis qu'à Téhéran, devant 100.000 personnes, un mollah condamnant l'action soviétique et souhaitait le succès aux «frères afghans qui luttent pour la liberté et l'indépendance».

D'autre part l'incertitude règne autour des prochaines élections présidentielles, où M. Bani-Sadr est pour l'instant le candidat favori, à la suite du retrait de M. Jaleal-din Farsi, candidat du parti de la république islamique (PRI).

mentir des rumeurs selon lesquelles l'URSS se préparait à fournir une aide militaire à l'Iran. En ce qui concerne les élections présidentielles, prévues théoriquement le 15 janvier, le PRI ne sait encore s'il va apporter son soutien à l'un des concurrents déjà en course, ou s'il va se choisir un nouveau candidat. Certains de ses membres tenteraient d'obtenir un report des élections à une date ultérieure.

La période pré-électorale paralyse le pays. Les ministres ne font qu'expédier les affaires courantes, ce qui, pour les observateurs, exclut tout dénouement prochain de la crise irano-américaine, en dépit des propos relativement optimistes de M. Kurt Waldheim. Celui-ci, rappelle-t-on, a déclaré mercredi soir à la radio autrichienne que la « poursuite des négociations » s'imposait comme seul choix à l'alternative: sanctions économiques ou négociations.

Le premier ministre égyptien, M. Moustapha Khalil, a affirmé hier, au Parlement, «qu'Israël serait rejeté par le monde arabe et islamique tant qu'une solution globale ne sera pas trouvée à la crise du Proche-Orient et que les Palestiniens ne jouiront pas de leurs droits légitimes».

Le Caire durcit le ton à l'égard de Jérusalem

LE CAIRE (AFP) — L'Égypte a durci le ton à l'égard d'Israël, après l'échec des commissions sur l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza concernant un consensus minimum sur les modalités des élections et les prérogatives de la nouvelle autorité palestinienne. Le renforcement des mesures de sécurité se confirme. Hier, on a appris que les permissionnaires avaient reçu l'ordre de rejoindre immédiatement leurs casernes. Les journalistes ont été avisés d'être à tout moment disponibles. Des permanences de nuit sont assurées dans toutes les institutions et entreprises. Les réunions d'information se multiplient à travers le pays. Elles seraient principalement axées sur la crise en Afghanistan. D'autre part, le document destiné aux membres du parti et rédigé par le comité central continue d'être lu dans toutes les cellules. Il serait particulièrement virulent contre l'action de l'URSS en Afghanistan.

La presse, relève-t-on, s'abstient cependant de reproduire les nombreux télégrammes et messages assurant la Yougoslavie du soutien de l'Occident en cas d'attaque venant de l'Est. Cette discrétion serait dictée par la direction du parti communiste yougoslave soucieux de ménager Moscou et d'éviter que la population ne soit saisie d'une certaine psychose. Néanmoins, le dispositif militaire sur les frontières orientales a été renforcé.

Enfin, le président Carter et M. Hosni Mubarak, vice-président égyptien, ont réaffirmé hier à Washington l'importance qu'ils attachent à des négociations «ouvertes» entre l'Égypte et Israël sur l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza, indique un communiqué publié par la présidence des États-Unis. Au cours d'un entretien d'une demi-heure que MM. Carter et Mubarak ont eu à la Maison-Blanche, le vice-président égyptien a rendu compte au chef de l'exécutif américain de la récente rencontre entre le président Sadate et le premier ministre Begin à Assouan, ajoute le communiqué.

Londres veut transférer les JO de Moscou

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne, suivant l'exemple des États-Unis, s'est catégoriquement déclarée, hier, en faveur de «sanctions olympiques» contre l'URSS à la suite de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan.

de persuader ses alliés européens — demeurés jusqu'à présent d'une extrême prudence — de se joindre à elle pour suivre l'exemple américain de mesures de rétorsion sportives à l'encontre de Moscou.

En Grande-Bretagne même, le problème de la participation aux Jeux de Moscou suscite une vive polémique entre les partisans de la «fermeté» et ceux du maintien d'une rigoureuse distinction entre la politique et le sport.

En réalité, Mme Thatcher n'a pas la possibilité d'interdire aux athlètes de participer aux Jeux olympiques, et elle ne peut que formuler une «recommandation» en ce sens.

La princesse Anne semblait également envisager de se rendre à Moscou pour y accompagner son mari, le capitaine Mark Philips, qui sera probablement sélectionné dans l'équipe équestre britannique.

avait été d'abord officiellement annoncé, attend la réaction des capitales européennes à son initiative, mais le sentiment général des observateurs est qu'elle a peu de chance d'être suivie si elle maintient une ligne «dure» à l'égard des Jeux de Moscou.

Attentats à la bombe à Londres et Belfast

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Une explosion, qui a fait hier matin un mort et un blessé dans un grand hôtel du centre de Londres, le Mount Royal, a été revendiquée en fin de journée à Beyrouth par un groupe inconnu, «l'Organisation arabe du 15 mai».

Une deuxième bombe a été découverte sur un autre train et transportée avec précaution sur une plateforme où elle a explosé sans faire de victime. Une troisième charge d'explosif a été trouvée également sur un train à l'arrêt dans la gare de Belfast et enlevée par des artificiers.

qui en comprenait trois. «Il n'y a eu aucun avertissement et les gens ont eu de la chance», a expliqué un porte-parole militaire.

Une deuxième bombe a été découverte sur un autre train et transportée avec précaution sur une plateforme où elle a explosé sans faire de victime. Une troisième charge d'explosif a été trouvée également sur un train à l'arrêt dans la gare de Belfast et enlevée par des artificiers.

Riposte du front du refus

BEYROUTH (AFP) — Laisant de côté la querelle palestino-libyenne, la conférence ministérielle du Front de la fermeté, réunie mercredi à Damas, a tenté de dégager une riposte à l'offensive politique et diplomatique des États-Unis en direction des pays islamiques mise en branle à la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan.

ne doit pas être utilisée à d'autres fins. Liés à des degrés différents à l'Union soviétique, ces pays craignent en effet qu'Islamabad ne serve de tribune aux États-Unis et à leurs alliés dans le monde musulman pour contenir la poussée soviétique en Afghanistan, estiment les observateurs.

La Roumanie renforce ses plans de défense

BUCAREST (d'après AP et AFP) — Le président Ceausescu a annoncé jeudi un plan de renforcement de l'armée roumaine car, a-t-il dit, la situation internationale est «plus tendue que jamais depuis la Deuxième Guerre mondiale».

Alors que les autres pays de l'Est avaient décidé d'accroître leurs dépenses militaires au sommet du Pacte de Varsovie de novembre 1978, la Roumanie avait réduit au contraire de quatre pour cent son budget de la défense pour 1979. Selon l'Institut des études stratégiques de Londres, les dépenses militaires de la Roumanie ne représentent que 1,8 pour cent du produit national brut, soit le pourcentage le plus faible des pays de l'Est.

Dans son discours de deux heures, M. Ceausescu a mis en garde contre «toute agression impérialiste», ajoutant qu'en cas de besoin, le peuple roumain «se lèvera comme un seul homme pour défendre... son indépendance et le droit à vivre librement».

Aucune division soviétique ne stationne en Roumanie. L'armée roumaine compte 180.000 hommes dont 140.000 dans les forces terrestres. Elle a de surcroît mis sur pied en 1968, après l'affaire tchécoslovaque, une «milice patriotique» de 700.000 hommes. L'armement est celui du Pacte de Varsovie, mais la marine dispose de quelques unités de fabrication chinoise.

Des dockers ont fait grève en RDA

BERLIN (AFP) — Des dockers du port de Rostock auraient fait grève récemment pour protester contre la pénurie de certains produits en RDA, apprend-on de source informée à Berlin-Ouest.

terrie destinée aux locaux d'hébergement des Jeux de Moscou. De tels produits, notamment les draps de qualité, sont actuellement difficiles à trouver en RDA, où ils sont en outre vendus très cher. Le chargement aurait finalement été effectué par des militaires de l'armée nationale populaire est-allemande et quelques dockers auraient été appréhendés.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La(s) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivants(s):

Nom	Adresse	Catégorie
ZAMPINI, Felice	5755, Jean-Talon est, St-Léonard	1 Épicerie
JOYAL, Monique (Suite à une vente)	1501, Marie-Anne est, Montréal	1 Épicerie
ARUTTO, Baldina	6216, D'Iberville, Montréal	1 Épicerie
LATOUR, Michel	1952, Springland, Montréal	1 Épicerie
COURNOYER, Yvan BRASSERIE NO. 12 Y. C. INC.	625, 32e Avenue Lachine	1 Brasserie avec oeuvres musicales.
GORANITIS, Panagiotis Restaurant Le Pierrot Ltee	6755, St-Hubert, Montréal	1 Restaurant
MAYRAND, Gilles	2061, Chamby, Montréal	1 Épicerie
RACETTE, Francis "à PIERRETTE RACINE"	163, Sherbrooke est, Montréal	1 Restaurant
LAFFERA, Donato "à EDUARDO NAPOLANO"	1112, Wolfe, Montréal	1 Restaurant
ALBERGA, Giuseppe	2910, Fleury est, Lachine	1 Épicerie
RONDEAU, Michel "à MICHEL RONDEAU"	5770, Laurendeau, Montréal	1 Épicerie
VAMVAKAS, Panayote "à MICHEL BRICAS & Panagiotis Padetakis"	5019, Chemin Queen Mary, Montréal	1 Restaurant
RICCARDI, Angelo	446 A, Dollard, Lachine	1 Épicerie
AUBIN, Normand Pistes de Courses Richelieu Inc./Richelieu Raceways Inc.	7440, boul. Décarie, Montréal	Relocalisation du Bar dans piste de course.
LABROSSE, Pierre (Suite à une vente)	8245, St-André, Montréal	1 Épicerie
DESROCHERS, Guy "à URBAIN FISHER" (Changement de catégorie de taverne à)	10295, Papineau, Montréal	1 Brasserie avec oeuvres musicales.
GERVASI, Paolo CASTEL TINA LTEE	4889, Jean-Talon est, St-Léonard	Autorisation de spectacles dans le Bar avec danse
BRUNET, Bernard "à YVES HOULE" (Suite à une vente)	2040, Baubien est, Montréal	1 Restaurant
LAVIGNE, Jean-Claude (Suite à une vente)	8601, 8e Avenue, Lachine	1 Restaurant
VARGAS, Antonio (Suite à une vente)	1508, Latontaine, Montréal	1 Épicerie
GRECO, Giulio Fernand (Suite à une vente)	1950, de Maison-Neuve est, Montréal	1 Bar avec danse et spectacles.
LANDRY, Paul (Suite à une vente)	4574, St-André, Montréal	1 Épicerie
ROCK, Léo ST-LAURENT DELICATESSEN INC. (Correction à la parution en date du: 14 décembre 1979)	1100, Lagauchetière ouest, Gare Windsor, Montréal	1 Épicerie
BAIK, Ki Wha (Suite à une vente) (Correction à la parution en date du: 28 décembre 1979)	461, Prince Arthur ouest, Montréal	1 Épicerie
DUBORD, Marcel HOTEL HOTEL INTERNATIONAL INC. (Correction à la parution en date du: 23 novembre 1979)	13000, Chemin Côte de Liesse, Dorval	Demande additionnelle de 7 permis de Réceptions 1 Bar
SENECAL, Jean-Pierre GESTION GORFOU LTEE GORFOU HOLDINGS LTD (Suite à une vente)	2615, Bélanger est, Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
FARMER, Martin BAR DANSANT AU GARAGE INC.	2144-2146, de Bleury, Montréal	1 Bar avec danse et spectacles et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la Loi.

Afin d'être valide, toute objection à cette(s) demandé(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

Pas de visa, pas de vacances



Vue sur la lagune d'Abidjan



Un pittoresque marché artisanal

Vingt-quatre heures en Côte-d'Ivoire

par Monique Nuytemans

MA première visite en Côte-d'Ivoire — et elle a bien failli être ma dernière — m'a conduite directement au bureau de police de l'aéroport...

Personne ne m'ayant avertie qu'il me fallait un visa pour rentrer en Côte-d'Ivoire, je n'en possédais pas.

C'est ainsi que je me suis retrouvée au poste de police et que les autorités m'ont menacée de me garder là pendant 38 heures, soit jusqu'à ce que le prochain avion décolle pour New York.

Essayant de ne pas m'énerver et faisant valoir que j'étais ici pour un reportage et qu'il me serait difficile d'en faire un si l'on me gardait en tôle... je n'ai réussi qu'à me faire répéter que: «le règlement, c'est le règlement...» J'imagine que les Ivoiriens se sont assez fait dire du temps des Français qu'aujourd'hui, quand ils prennent un Blanc ou une Blanche en défaut, ils leur retournent la... politesse.

Bref, après m'avoir bien dit qu'on espérait que «j'allais être objective et que j'allais appeler les Noirs les Noirs et les Blancs les Blancs» (comment voulaient-ils que je les appelle? Les Verts et les Violetts?), on me confisque mon

passport pour la durée de mon séjour et on m'émets un visa provisoire de 24 heures...

Ca commence bien. Et dire que j'aurais pu rester à me faire doucement bronzer sur l'une des plages de Dakar d'où je venais.

Enfin, deux heures plus tard, un taxi m'embarque, me demande trois fois plus qu'il n'aurait dû, et me voilà dans ma chambre d'hôtel de Seboko, où m'attend une bouteille de champagne, gracieuseté de la direction. Celle-là alors, elle a bien failli ne pas me voir!

Par chance j'avais pensé à prendre mon carnet de vaccination avant de quitter le Canada. Plusieurs pays exigent des vaccins, mais peu réclament le livret (sauf la Nouvelle-Zélande, où l'on a une peur féroce qu'on infecte leurs moutons avec nos microbes...)

Un Canadien rencontré à Abidjan me raconte qu'il vient en Côte-d'Ivoire tous les trois mois pour affaires et qu'une fois il a oublié de se munir de son carnet de santé. Il a attendu deux jours à l'aéroport avant qu'un médecin ne se présente pour lui refaire le vaccin qui avait déjà été fait, mais dont il ne pouvait fournir

la preuve sur papier. «Le règlement, c'est le règlement».

Quand on entreprend un périple en Afrique de l'Ouest, on est tenté de visiter plus d'un pays, les frontières étant rapprochées et le plus souvent symboliques.

Si bien qu'un voyage au Sénégal que l'on appelle, à cause de sa proximité de l'Amérique, «la porte de l'Afrique» peut mener en Côte-d'Ivoire (3 heures d'avion par Air Afrique, à partir de Dakar), en Gambie, au Mali, au Liberia, en Haute-Volta.

Située plus au sud que le Sénégal, mais toujours sur la côte ouest de l'Atlantique, la Côte-d'Ivoire s'est donnée Abidjan comme capitale.

Une capitale autour de laquelle ondulait joliment un réseau lagunaire de quelque 300 km, combinant paysages idylliques, cordons littoraux et qui sont en voie de devenir la riviéra de la Côte-d'Ivoire qui bientôt hébergera 120.000 personnes.

Grande comme l'État du Colorado ou comme la Norvège, la Côte-d'Ivoire compte six millions d'habitants dont 800.000 se trouvent à Abidjan. Le tourisme en Côte-d'Ivoire n'est pas encore un

tourisme de masse, comme au Maroc, mais bien celui de l'homme d'affaires qui profite de quelques jours de répit pour faire des excursions dans l'intérieur du pays.

Les masses n'étant pas connues, il s'agit ici d'un tourisme coûteux, vu qu'il est individuel, programmé selon les aspirations de chacun et qu'il faut souvent plusieurs jours de route pour atteindre les points d'intérêt.

Mais faute d'entreprendre ces excursions sophistiquées et prolongées, on peut égarer la vue sur la Côte-d'Ivoire — se contenter de visiter Abidjan et ses environs immédiats.

Dans la capitale ivoirienne, toute l'activité se concentre sur «Le Plateau». C'est le centre-ville, le lieu des affaires, des grands édifices modernes. C'est ici que l'on trouve des terrasses, des cafés, un marché et une exposition d'artisanat. On y voit travailler l'ivoire sur place, un peintre y brosse des scènes banales, mais on y trouve de fort jolis masques de cuivre ainsi que des «boubous» chamarrés.

À ce marché où les vendeurs sont décidément très «colants» tant ils sont acharnés, on fait des découvertes amusantes.

Un grand Noir voyant que les vendeurs s'acharnent trois et quatre à la fois à me vendre quelque chose et m'empêchent par la même occasion de voir les étals, décide de prendre les choses en mains et fait le vide autour de moi en déclarant: «Ah! mais qu'ils sont emmerdants ces mecs, ils ne veulent pas laisser madame tranquille... Un langage suave! Je me crois sur la place de la Concorde.

Bref, c'est le grand Noir qui me sert de guide au marché. Il me fait l'article encore mieux que les quatre autres et ne se rend même pas compte qu'à

lui tout seul, il est aussi em... que tous les autres ensemble!

Mais continuons la visite de la ville. Passons par le quartier Cocody qui est la partie résidentielle. Allons ensuite à Adjamé avec son marché tout en couleurs.

Un arrêt au musée qui expose 20.000 pièces de l'art ivoirien réparties en masques, statues votives, armes et bijoux.

Jetons un coup d'œil sur la grande Bibliothèque Nationale qui fut construite par des Canadiens.

Volons ensuite vers l'hôtel Ivoire qui est le plus luxueux de la ville et où descendent les personnalités. Pour avoir accès à son casino, on traverse un pont japonais qui emjambe une lagune qui est en fait la piscine de l'hôtel. Le casino et son bar attenent ont la forme de cases africaines... améliorées!

Devant l'hôtel Ivoire, une énorme place que se partagent une sculpture dans la forme

allongée des totems et la salle des congrès.

Mais pour un séjour plus serene, les visiteurs d'Abidjan préfèrent d'habitude le Golf Hotel, dont le parcours de golf ponctué de fromagers est pour le moins inhabituel, ainsi que le club-house qui a la forme d'une énorme paillette.

Ou on préférera peut-être le nouvel hôtel Seboko, ouvert il y a à peine quelques mois. Il est fort bien situé sur la lagune à deux kilomètres du centre.

Un petit restaurant gastronomique y prépare des gateaux succulents: fricassée d'écrevisses, quiches aux cre-

vettes et aux épinards, roche-

fort au porto. Si le temps le permet, l'Office du tourisme d'Abidjan organise des excursions de plusieurs jours dans le nord du pays, appelé le pays de Senoufo, reconnu pour ses masques et ses toiles. Ou encore dans le pays de Yacouba, le royaume du folklore, des danses et des chants. Et aussi à Yamoussoukro qui est la résidence du président de la République Houphouët-Boigny.

Mais l'Office du tourisme propose également des circuits d'une demi-journée qui vous mèneront dans de petits villages des environs d'Abid-

jan où vous serez témoin de danses guerrières. Et en route, vous vous arrêterez à des plantations d'ananas, de noix de coco, de cacao et de bananes dont la Côte-d'Ivoire est grande exportatrice.

Au pays de Yacouba, les hommes d'une tribu construisent un pont de lianes en une nuit... Mais le village préfère croire que ce sont les bons génies qui l'ont tressé, parce qu'il les a invoqués avec ses danses et ses offrandes.

Voilà ce qu'un visa de 24 heures permet de voir... Ce n'est pas grand-chose, mais c'est mieux que les quatre murs d'un poste de police!

SKI À LA CARTE dans les ALPES FRANÇAISES

Bon ski... Bonne table...

Voyage de deux semaines accompagné par Monique DANSEAU, du 1er au 16 mars 1980.

7 jours à l'auberge LE GRAND COEUR à MERIBEL
7 jours au Club MED de TIGNES-VAL CLARET

PRIX: \$1925.00 Ca. par personne incluant avion aller-retour avec Swissair, les transferts, les repas (table gastronomique au Grand Coeur), les taxes et pourboires et les services de votre accompagnateur.

QUELQUES PLACES DISPONIBLES SEULEMENT.

RENSEIGNEMENTS ou INSCRIPTIONS

VOYAGES SELECT LTÉE

620, rue Cathcart, suite 555

Station métro McGill

Montréal H3B 1M1

Tél.: (514) 866-3345 ou 866-1083



Détenteur du Permis du Québec

Un voyage culturel en Hollande au temps des tulipes!

du 18 au 25 avril 1980

(prolongation possible)

Voyage en groupe accompagné de Josette Leman



Prix par personne:

Prestations terrestres: \$700.

Tarif aérien: \$422.*

Total: \$1122.

* Tarif aérien sujet à changement et à l'approbation gouvernementale.



les voyages

mcgregor

1373 Avenue Greene

Westmount, Québec, H3Z 2A9

Tél.: 931-3843

Ski + soleil + Italie: formule de vacances inoubliables

Oui, tout le versant ensoleillé des Alpes est en Italie, là où la neige et le soleil abondent et où se trouvent quatre des plus merveilleux centres de ski du monde: Bormio, Cervinia, Cortina et Courmayeur. Un éventail d'hôtels ont été choisis avec soin. Ils vous réservent tous un accueil chaleureux, une cuisine délicieuse dans une ambiance de franche gaieté très amicale.

BORMIO

Choix d'hôtels. Frais de séjour à partir de \$95 US à \$309 US en basse saison; \$135 US à \$359 US en haute saison.

CERVINIA

Choix d'hôtels. Frais de séjour à partir de \$105 US à \$399 US en basse saison; \$149 US à \$479 US en haute saison.

CORTINA D'AMPEZZO

Choix d'hôtels. Frais de séjour à partir de \$269 US à \$429 US en basse saison; \$329 US à \$589 US en haute saison.

COURMAYEUR

Choix d'hôtels. Frais de séjour à partir de \$169 US à \$309 US en basse saison; \$209 US à \$379 US en haute saison.



ELITE TOURS INC.

Détenteur d'un permis du Québec.

Postez à:

Alitalia, service des voyages

2055, rue Peel, Montréal,

Qué. H3A 1V8

Veuillez m'envoyer la brochure intitulée:

"Skiez au soleil des Alpes italiennes".

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV _____

CODE POSTAL _____

GRATIS. Détachez et postez ce bon pour tous détails complémentaires ou consultez votre agence de voyages.

Choix de tarifs aériens Montréal-Milan-Montréal. Départs tous les samedis. Retour le dimanche.

GIT 6/21 jours. Tarif groupe 5 passagers et plus: CCF 13/60 jours. Réservation et paiement 30 jours avant le départ: \$556 CAN

Tarif jeunesse: 12 à 21 ans \$557 CAN

Autres tarifs individuels également disponibles. \$589 CAN

Taxe d'aéroport non comprise.

À Paris, on y va ensemble?

Paris à compter de \$436
Londres à compter de \$401

Vols à tarif Nolinprix. Vers Paris, quatre vols par semaine. Vers Londres, deux vols par semaine. Aller-retour de Mirabel, réservations au moins 30 jours à l'avance; taxe de transport aérien en sus. Le nombre de sièges est limité.

Une première semaine à Paris pour \$248
7 nuits à l'hôtel Caumartin (3 étoiles), petits déjeuners et plusieurs extras inclus, par pers., 2 pers. par ch. IT9-ACIECU1. Pour compléter vos vacances: location d'auto, circuit à Cannes, à Londres.

Pour connaître toutes les conditions des tarifs et tous les circuits de vacances disponibles, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION À NOS BUREAUX

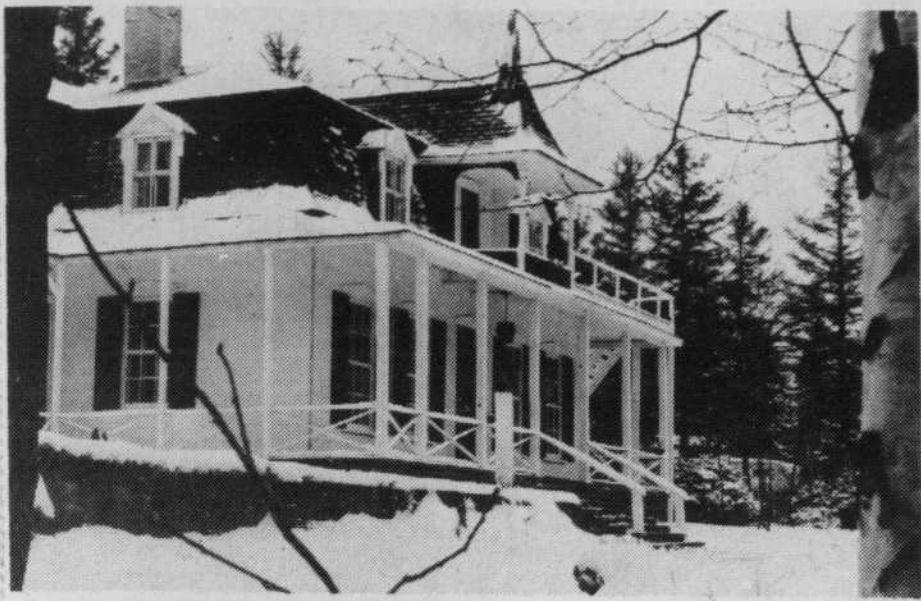
VOYAGES TRAVELAIDE

ST-DENIS 4454 / Métro Mt-Royal 845-8225
St-Catherine 1010 / Métro Peel 861-7272

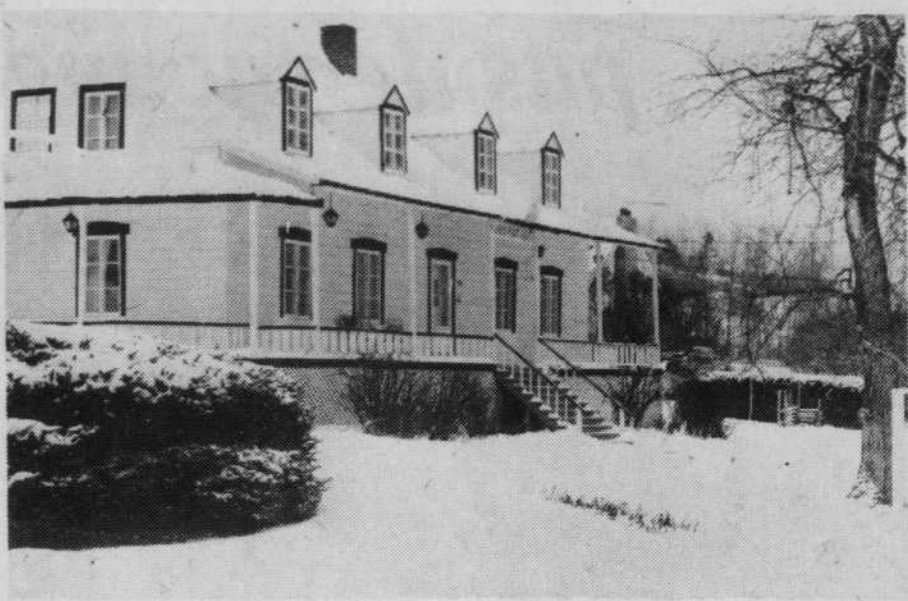
EST
Beaubien 911 / Plaza St-Hubert 273-7755
Sherbrooke / Métro Langelier 254-9969

SUD
Ville LaSalle / Place Newman 364-6780
Brossard / Place Pctobello 672-5353
Longueuil / Centre Véronneau 679-3777
Beloeil / Mail Monténach 467-1171

NORD
Centre Normandie / Salaberry 331-9971
Laval / Centre Laval 687-0880
Laval Ouest / 5005 Dagenais 627-5151
Lachute / Galeries Lachute 562-3788



«Au Petit Berger» à Pointe-au-Pic.



«Les Peupliers» à Cap-à-l'Aigle.

Petites auberges de Charlevoix

par Paul Simier

DES bâtisses datant du début du siècle. Quelques-unes même affichant un centenaire bien sonné. Des demeures spacieuses aux allures cossues. Des maisons qui ont abrité des générations de familles nombreuses. Les grandes familles ne sont plus. Et c'est ainsi que ces maisons, dont la robustesse et la simplicité ne cessent de surprendre, sont devenues des auberges de campagne.

Les nombreuses chambres qui abritaient autrefois toute une nombreuse et joyeuse marmaille ont conservé leur agencement. Tout au plus, y a-t-on ajouté un petit espace sanitaire. Dans bien des cas, le mobilier ne paraît même guère avoir changé. C'est justement que les maîtres des lieux s'attachent dans ces petites auberges à conserver un esprit, une chaleur à travers toute une foule de petits détails qui font justement la qualité de l'hospitalité. Ceux qui, dans les colloques et autres mini-sommets touristiques de Sherbrooke et d'ailleurs pleurent sur l'hospitalité québécoise perdue feraient bien d'aller vivre quelques heures

dans ces petites auberges. Le comté de Charlevoix ne compte ainsi pas moins d'une quinzaine d'auberges de ce genre: de Saint-Joseph-de-la-Rive à Cap-à-l'Aigle, de l'île aux Coudres à Pointe-au-Pic. Anciennes maisons de maître ou demeures familiales, reconverties en auberges, elles ont su garder leur allure et leur charme. Elles ont par exemple pour noms «Les Peupliers», «Au Petit Berger», «Les Sources», «Les 3 Canards», «La Pinsonnière»

ou «La Roche pleureuse». Et dans ce pays situé entre mer et montagne, ces auberges s'intègrent parfaitement au site.

À Cap-à-l'Aigle, par exemple, Ferdinand Tremblay a transformé la maison familiale en auberge, il y a six ans. Rien n'a changé dans la maison où l'on trouve salons, salles à manger, cuisine et chambres. Mais un appartement récemment abrite un énorme foyer autour duquel les clients, suivant l'hu-

meur, se créent un bar ou une salle de lecture. L'hiver, il n'est pas rare de voir des hôtes faire griller du pain sur la braise en fin de soirée.

«Nos clients sont des personnes qui ont apprécié le calme et reviennent pour cela». Pour Ferdinand Tremblay ce n'est pas plus compliqué que cela. De fait la vie à l'auberge est toute à la fois empreinte de simplicité et de cordialité. Les occupants des quelques chambres ont tôt fait de faire connaissance. La table y est aussi pour beaucoup.

«Pas de la haute gastronomie, mais une bonne table», aime à répéter Pierre Tremblay, le directeur de l'Association touristique de Charlevoix. De la bonne cuisine, oui. Une table où les produits locaux semblent avoir retrouvé leur place. Une table où les aliments semblent avoir retrouvé leur vrai goût. Une table où, de plus, l'on vous sert, un peu comme amuse-gueule le petit quelque chose que vous n'avez pas commandé et qui ne manque pas de vous surprendre et de vous enchanter.

À l'auberge «Les Peupliers», comme d'ailleurs «Au Petit Berger» à Pointe-au-Pic, on a mis à l'honneur l'agneau du pays. Et pour mieux tirer parti de chaque bête abattue, chacun s'est ingénié dans sa cuisine à inventer mille variantes pour servir au mieux tous les morceaux. Comme on le fait dans toute bonne cuisine familiale.

«Aux Peupliers», les repas se mijotent encore sur la vieille cuisinière à bois que le père Tremblay se charge d'allumer chaque matin. Pas de snobisme ni de mode désuète. C'est toujours comme cela que ça s'est fait. Et les amateurs vous diront que cette cuisine-là, monsieur, n'a pas d'égal!

Ce type d'hébergement personnalisé que constitue la petite auberge devient un peu la marque de commerce de la région de Charlevoix. «Pas de pollution, de la qualité et des retombées directes pour la région», précise le directeur régional du tourisme qui veille à promouvoir mais aussi à conserver la qualité des services qui y sont offerts.

On vient ainsi dans la région

pour les paysages, en passant, pour la douceur de vivre, pour les centres écologiques de Palissades et de Port-au-Saumon, aussi en été; et pour le ski au mont Grand Fonds, en hiver. Et de plus en plus pour les auberges, tout autant que pour les activités qu'elles permettent d'atteindre.

Une formule d'accueil qui ne demande certes pas un tourisme de masse et qui connaît bien des périodes creuses. D'autant plus qu'il ne cesse de se créer de nouvelles auberges. Sur les seize établissements en service, dix se sont créés depuis dix ans. Trois nouveaux projets devraient bientôt se concrétiser.

Aussi pour mieux assurer le taux d'occupation de ces petites auberges, à l'association touristique on pense, un de ces jours, organiser un train spécial au départ de Montréal. Manière de mettre facilement ces auberges à la portée des gens de la métropole, dans les meilleures conditions d'un forfait.

Mais pour en parler, Pierre Tremblay n'hésite pas à délaisser son langage coloré de charlevoisien pour vous affirmer que «small is beautiful».

fiche technique

■ Pour informations sur le comté de Charlevoix: Pierre Tremblay, directeur de l'ATR. La Malbaie. Tél.: 665-3162.

■ Auberge des Peupliers, Cap-à-l'Aigle. Ferdinand Tremblay. Tél.: 665-2519. Chambre en occupation double et 2 repas: \$22 / personne / jour.

■ Auberge Au Petit Berger, Pointe-au-Pic. René et Linda Godbout. Jacques et Marthe Letendre. Tél.: 665-4182. Chambre: \$18. Déjeuner + souper: \$15 / personne / jour.

Accroissement ralenti du tourisme mondial

MADRID (AFP) — Les 270 millions de touristes recensés dans le monde en 1979 ont permis une recette touristique totale de 75 milliards de dollars, soit, par rapport à 1978, une augmentation de 15% inférieure de 3% à l'accroissement moyen des trois dernières années, a précisé à Madrid M. Robert Lonati, secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Cependant, a souligné M. Lonati, les recettes touristiques ont progressé plus rapidement que le commerce international (55%) et représentent 5,5% de la valeur globale des exportations. D'autre part, si l'on tient compte du tourisme national dans les divers pays, le trafic touristique en 1979 passe à un milliard trois cent cinquante millions de personnes pour une recette

de 500 milliards de dollars, contre 460 millions de touristes en 1964. Ainsi, le taux d'augmentation global du trafic touristique international entre 1960 et 1979 a été de 265,2%, précise-t-on, à l'OMT.

La légère baisse enregistrée en 1979 ne préoccupe pas les dirigeants de l'OMT, qui soulignent que la situation politique de l'Iran a entraîné une baisse du tourisme de 3% dans cette région et de 17% des recettes touristiques. La situation influe au Moyen-Orient, où l'on enregistre une baisse de 5% du trafic touristique alors qu'il avait progressé de 9% l'an dernier.

En 1979 on a également assisté à une forte augmentation des départs touristiques des habitants des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest et de la France vers des pays comme

les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique. D'autre part, si le mouvement touristique en provenance du Royaume-Uni est semblable à celui de l'an dernier, les Japonais en tendance à se rendre de plus en plus dans le Pacifique.

«En Europe nous sommes arrivés à un point de saturation touristique dans plusieurs régions traditionnelles, ce qui peut entraîner une certaine désaffection», a précisé M. Lonati. C'est en partie pour remédier à cette saturation dans les hauts lieux du tourisme mondial que l'OMT a organisé une conférence mondiale sur le tourisme qui se tiendra du 27 septembre au 10 octobre 1980 à Manille avec la participation des 102 pays affiliés à l'OMT et d'une quarantaine d'organisations privées d'autres pays.

Ski-DÉLICES

MANOIR st-castin
Lac Beauport, Québec, P.Q.
(418) 849-4461

À 15 minutes de Québec... un hôtel de villégiature adorable... le plus réputé de la région+++

Gastronomie: Cuisine française de réputation internationale IIII

Ski alpin: Ski à la porte de l'hôtel, le jour ou le soir. 7 remontées-pentes, pouvant accueillir 7500 skieurs à l'heure, vous évitent l'attente.

Ski de fond: Vaste réseau de sentiers balisés et entretenus. Départ à la porte du Manoir.

Après-ski: Danse, musique et joie de vivre! Discothèque d'une ambiance sans pareille. Dîner dansant le samedi soir.

Spécial! Week-end de ski.
2 jours - 2 nuits 3 jours - 3 nuits
À partir de \$62.00 À partir de \$97.50

Spécial! Semaine de ski
Résidez au Manoir et skiez à l'un des 3 centres suivants:

Mont St-Castin Face au Manoir St-Castin Altitude 1700' Dénivellation 700'	Stoneham À 15 minutes du Manoir St-Castin Altitude 2100' Dénivellation 1200'	Mont Ste-Anne À 40 minutes du Manoir St-Castin Altitude 2625' Dénivellation 2050'
--	---	--

5 jours - 5 nuits - À partir de \$217.50
incluant: chambre, repas, remontées mécaniques, leçons, etc.

LES ANTILLES À LA FRANÇAISE

avec

CHANTECLER

GUADELOUPE à compter de \$735.
HAÏTI à compter de \$732.

et

Club Méditerranée

MARTINIQUE / BOUCANIER
à compter de \$965.
GUADELOUPE / CARAVELLE
GUADELOUPE / FORT-ROYAL
à compter de \$965.
incluant 3 repas par jour

Les prix peuvent varier suivant la date de départ — supplément de carburant en sus.

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS GALERIES D'ANJOU 1218 RUE UNION CARREFOUR LAVAL PLACE VERTU FAIRVIEW PROMENADES ST-BRUNO MAIL CHAMPLAIN	842-1751 353-7650 866-9381 688-6211 332-4210 694-2343 653-1862 465-2414
---	--

PERMIS DU QUÉBEC

LE DEVOIR en Floride

Disponible le jour même

Durant vos vacances, EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE, vous pouvez acheter facilement votre journal préféré en vous adressant aux endroits suivants:

MIAMI CITY Plaza News Keystone Books House of Toys (S. Leptonine)	79 ST. Biscayne Bdl. 12559 Biscayne Bdl. 12854 Biscayne Bdl.	M. Johnson Gift Shop Food Kings Tuzzo News (Young Circle) H. Breeding, s Rexall Store Mail News (Hollywood Shopping Mall) Hollywood Bdl.
MIAMI BEACH Nancy Cleaner Sea Shore Sundries Freddies News 8801 Apts. Sutton Parks Apts. Motel Canadien Suburban Health Sheldoll Drug Castaways Gift Shop Liggett's Pharm. Motel Pharm. Hawien Isles Gift Shop Trade Winds Golden Shore Farm. Suez Motel Waikiki Gift Shop Beach Harbor Gift Shop Admiral Fruit Shippers Crawford Sundries	6962 Collins Ave. 71 ST. 7436 Collins Ave. 8801 Collins Ave. 8833 Collins Ave. 8925 Collins Ave. 9487 Harding 9510 Harding 16375 Collins Ave. 17010 Collins Ave. 17200 Collins Ave. 17601 Collins Ave. 17616 Collins Ave. 18190 Collins Ave. 18215 Collins Ave. 18801 Collins Ave. 18925 Collins Ave. 19100 Collins Ave. 19400 Collins Ave.	2501 N. Ocean Dr. 3111 N. Sierf Road 1700 E. Young Circle 1400 S. Fed. Hwy. Hollywood Shopping Mall) Hollywood Bdl. 2102 N. Fed Hwy.
HALLANDALE Sol Do Inc. Bookcellar Betty Books News	Diplomate Mall 2500 Hall Beach Bdl. 117e Hall Beach Bdl.	DANIA Dut of Town News Jen Roger S.O.S. Fleur de Lys Dania News Trail end Grocery Lucky 7 Store
HOLLYWOOD Attaché Resort Motel Joe's Market Beach Sundries	2711 S. Ocean Dr. 900 N. Ocean Dr. 328 Johnson ST.	1220 S. Fed Hwy. 2655 S. Fed Hwy. 1414 S. Fed Hwy.
LAUDERDALE Smith's Drug Store Cunningham's Drug	1910 E. Sunrise Bld. 3101 N.E. Ocean Bdl.	LAUDERDALE BY THE SEA City News Stand Scot's Sundries
POMPANO BEACH Lakeside Pharmacy Pompano Océandide Drug	1201 S. Ocean Bld. 31 N. A1A (Oceanside Shopp) 2601 E. Atlantic Bdl. 2668 E. Atlantic Bdl.	DEERFIELD BEACH Griels Food Market Mollo Pharmacy Century Books & News
LAKEWORTH Dawn's Daily Report	608 Lake Ave.	

VACANCES S.E.T.A. VOYAGES
861-3906

VACANCES ENSOLEILLÉES:
CUBA — MEXICO — CANCUN — ACAPULCO — PUERTO VALLARTA — BARBADES — BAHAMAS — FLORIDE — HAWAII — CLUB MED. GUADELOUPE — MARTINIQUE — Réservez dès aujourd'hui.

CROISIÈRES AIR/MER **PARIS**
à partir de \$436

TARIF NOLIPRIX - AIR CANADA et AIR FRANCE
Réservations: 30 jours à l'avance
Billets avion toutes destinations.

861-0200 **Europcar** 861-0200

VENTE — LOCATION — VENTE — LOCATION
RENAULT — SIMCA — PEUGEOT — CITROËN — FIAT — VW
SPÉCIAL: Location-vente RENAULT, SIMCA, CITROËN, PEUGEOT pour passagers d'AIR FRANCE et AIR CANADA.

PLAN-AIR-AUTO **Europcar** 1176, DRUMMOND - MTL
TOURING CLUB DE FRANCE

VOYAGES-GROUPES 1980
accompagnés dès le départ de Montréal

L'AMÉRIQUE DU SUD
avec AEROLINEAS ARGENTINAS
Deux voyages de 3 semaines — 5 pays

COLOMBIE — PÉROU — BOLIVIE — ARGENTINE — BRÉSIL
Traversée du lac Titicaca en hydroglisseur
Les chutes Iguassou

Séjour de 5 jours à L'HÔTEL MÉRIDIAN COPACABANA, Rio
1er au 22 mars — 22 mars au 12 avril

PRIX: Billet d'avion \$983 can.
Arrangements terrestres \$1475 U.S.

EXTRÊME-ORIENT
avec CP Air
Deux voyages de 24 jours — 7 pays

Vancouver
JAPON (Tokyo - Hakone - Toba - Kyoto)
HONG KONG - BALI - SINGAPOUR
BANGKOK - MANILLE - HONOLULU
17 avril au 11 mai — 6 au 30 novembre

PRIX: Billet d'avion \$1739 can.
Arrangements terrestres \$1650 U.S.

LES VOYAGES Hone

1460, avenue Union, Montréal, Qué., H3A 2B8
Tél.: 845-8221
Détenteur d'un permis du Québec

◆ L'UQAM

Suite de la page 5

Ce statut de pleine responsabilité institutionnelle n'empêche aucune des nécessaires concertations et l'UQAM le revendique sans renoncer à son idée d'un seul ensemble réunissant toutes les universités québécoises. Cependant, la mise sur pied d'un tel ensemble, souhaitable aux fins d'une plus précise adéquation des activités des universités québécoises et des besoins de la société, doit se faire sur la base d'institutions bénéficiant des pouvoirs et des moyens correspondant à leurs responsabilités. Pour sa part, à l'orée d'une deuxième décennie, l'UQAM croit impérieux, pour la réalisation de ses objectifs, de bénéficier d'abord d'un statut de pleine responsabilité institutionnelle.

Bien que l'UQAM ait proposé à la C.E.U. l'instauration d'un seul réseau public d'enseignement supérieur, cette suggestion ne semble pas avoir rallié beaucoup de suffrages. Nonobstant cette réaction, l'UQAM confirme la nécessité de l'existence d'un organisme qui soit pleinement habilité à contribuer à la planification de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble de la communauté de l'UQAM retient donc l'option nécessaire et réaliste d'un statut de pleine responsabilité institutionnelle tel que précédemment défini.

Ce nouveau statut donnera à l'UQAM les moyens de répondre le plus adéquatement et le plus efficacement possible aux demandes diverses et différenciées de son environnement spécifique. Un tel développement permettra à l'UQAM de développer à la base les solidarités, les regroupements et les collaborations intra et inter-régionales qui constituent une garantie contre la centralisation et la bureaucratie formalistes.

Pour l'UQAM, le statu quo actuel est désormais inacceptable:

- la dualité de contrôle sur la programmation (instances de l'UQAM et instances de l'UQ) donne naissance à un lourd appareil administratif et bureaucratique qui allonge indûment le temps de réponse de l'Université aux nouveaux besoins de la société, qui prolonge abusivement les procédures de changements nécessaires, qui décourage la créativité d'une communauté universitaire dynamique;
- le dédoublement de la réglementation académique et administrative est, dans le meilleur des cas, tout à fait inutile et, dans le pire des cas, franchement nocif pour une gouvernance responsable et autonome de l'institution;
- la sujétion de l'ensemble de l'UQAM, malgré sa taille et son dynamisme, à un deuxième niveau administratif entraîne d'inutiles et innombrables conflits de toute nature et, surtout, un dédoublement coûteux et dysfonctionnel des opérations;
- le double contrôle sur la diplomation

est un cas typique de dédoublement tout-à-fait inutile de contrôles pédagogiques et administratifs qui occasionne des coûts récurrents en pure perte;

- la représentation par personnes interposées de l'UQAM auprès d'organismes externes dans le meilleur des cas occasionne des délais préjudiciables à une saine intégration de l'UQAM au réseau québécois et dans le pire des cas conduit à une mauvaise représentation des intérêts vitaux de la communauté de l'UQAM;
- le monde de financement de l'UQAM a fait l'objet de maintes critiques; qu'il suffise de rappeler que le financement dont bénéficie l'UQAM ne correspond pas à celui consenti à d'autres universités au cours de leur développement et qu'il y a une lourde inéquité à imposer à une jeune université la taxe nécessaire à la régionalisation de l'enseignement universitaire à l'échelle du Québec.

Pour toutes ces raisons, au statut actuel imposé à l'UQAM, il faut substituer le statut de pleine responsabilité institutionnelle qui seule confèrera à l'UQAM l'ensemble des moyens et des ressources indispensables à la réalisation de ses objectifs.

Compte tenu de l'histoire, de la vocation, de la taille et de la maturité institutionnelles de l'UQAM et de ses objectifs, la communauté de l'UQAM réclame le statut de pleine responsabilité institutionnelle tel que défini, le nouveau statut dont l'UQAM a besoin.

Avis légaux - Avis publics Appels d'offres

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 21e jour de novembre 1979 à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. de toutes les créances présentes et futures, payables à TRICOT LIVRE INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 22e jour de novembre 1979, sous le numéro 3031059. Le 28 décembre 1979. WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP.

Avis est donné que Raymond Rousseau, 6778, Salaberry, Lac Mégantic, P.Q., détenteur du permis M501446-001, région 5, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: ROCH GRANIER, 4181, rue Villeneuve, Lac Mégantic, P.Q., région 5, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Voir autres Avis légaux, en page 16

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 21e jour de novembre 1979 à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 22e jour de novembre 1979, sous le numéro 3031060. Le 28 décembre 1979. WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP.

Avis est donné que: Jean-Marie Valette, 60, rue Rupert, Matagami Abitibi est, P.Q., détenteur du permis M504872-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: TRANSPORT EDGAR MILLETTE INC., 17, Eastmain, Matagami Abitibi, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 21e jour de novembre 1979 à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. de toutes les créances présentes et futures, payables à LES ORIGINALS FASHIONAIRE CORP. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 22e jour de novembre, 1979 sous le numéro 3031058.

Le 28e jour de décembre 1979
WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: Serge Garsneau, R.R. no 1, Black Lake, P.Q., détenteur du permis M504171-001, région 5, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: LES ENTREPRISES JACQUES LESSARD ENR (Jacques Lessard) R.R. no 1, C.P. 156, Black Lake, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Alfred Gemme, 435, David, St-Amable, P.Q., détenteur du permis M502982-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: MARCEL LUSSIER LTÉE, 353, De Touraine, Ste-Julie, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: JOUSARD INC., 72, Dumas Matagami, Abitibi, P.Q., détenteur du permis M505256-002, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Gilles Pelletier, 72, Eastmain, Matagami, Abitibi, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: Gaston Gariépy, 490, St-Jasaire, Des Laurentides, P.Q., détenteur du permis M501959-001 région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: REAL ROY EXCAVATION ENR (Real Roy) 4, rue Mathieu, St-Basile le Grand, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Raymond Dugas, 260, Bernard, St-Michel des Saints, P.Q., détenteur du permis M507789-003, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Daniel Blondin, 624, Brassard, St-Michel des Saints, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: Jean-Marc Millette, 562, Chenail du Moine, Sorel, P.Q., détenteur du permis M502487-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: GARCIA ETHER, 317, rue Principale, Ste Victoire Sorel, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 16 janvier 1980
2ème parution le 17 janvier 1980
3ème parution le 18 janvier 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNE LYNE RATHY, étudiante, résidant et domiciliée au 11,721 Lacordaire, apt. 1, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARIE ANNE LYNE RATHY.

MONTREAL, ce 15 janvier 1980
Mes BELANGER, BISSONNETTE, BELANGER & ASS.,
Procureurs de la requérante

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

École de Planification urbaine et régionale

1 poste d'enseignant

éligible à la permanence ouvert à compter du premier juillet 1980.

QUALIFICATIONS:

- Ph.D. en Urbanisme ou Aménagement du territoire ou l'équivalent
- Capacité d'enseigner dans les deux langues officielles
- Expérience professionnelle pertinente
- Membre ou éligible à l'Institut Canadien des Urbanistes ou toute autre association provinciale affiliée.

TRAITEMENT:

- Suivant les dispositions de la convention collective en vigueur

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae mentionnant quatre personnes de référence doivent être envoyées avant le 15 février 1980 à:

L. Ploegaerts, Directeur
École de Planification urbaine et régionale
Université d'Ottawa
5, rue Osogood
Ottawa, Ont. K1N 6N5

TRADUCTEUR

L'INSTITUT CANADIEN DES VALEURS MOBILIÈRES

recherche un traducteur pour son bureau de Montréal

FONCTION:
traduire de l'anglais au français des textes traitant de bourse et de finance

QUALIFICATIONS:

- diplôme universitaire en traduction ou formation équivalente
- appartenance à la S.T.Q. un atout
- Ce poste conviendrait à une personne en début de carrière.

RÉMUNÉRATION:
selon l'expérience et les qualifications

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes

Envoyer curriculum vitae avant le vendredi 25 janvier 1980 à:

Institut canadien des valeurs mobilières
Service de traduction
Bureau 1110
1080 côte du Beaver Hall
Montréal (Québec)
H2Z 1S8

Centre local de services communautaires (C.L.S.C.) Ste-Thérèse

RECHERCHE TRAVAILLEUR(E) SOCIAL(E)

pour son programme de consultation psycho-sociale

FONCTIONS:

- réalise des plans de traitement à court terme auprès des adultes qui ont des problèmes; auprès des couples en difficulté;
- participe à l'accueil-référence en faisant l'analyse et l'évaluation des demandes;
- assume, au besoin, d'autres consultations suscitées par les demandes du milieu;

EXIGENCES:
Bac en Service social
Minimum d'expérience de 2 ans pertinente à la tâche
Capacité de travail en équipe

RÉMUNÉRATION:
Selon la convention collective

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 janvier 1980 à 17 heures, à l'attention de:

Directeur général
5, rue Tassé
Ste-Thérèse
J7E 1L4

Université Laval

PROFESSEUR EN ÉCONOMIQUE

Le Département d'économie de l'Université Laval est à la recherche de candidatures en vue d'un concours pour combler un poste de professeur.

La date d'entrée en fonction est le 1er juin 1980.

Ce poste exige que la personne ait complété le doctorat en économique ou soit sur le point de le compléter.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae complet, avant le 4 février 1980, à:

Gérard Gaudet
Directeur
Département d'économie
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Québec, P.Q. G1K 7P4

Nous aviserons par écrit des dates du concours.

Cité universitaire, Québec

GÉRANT

Programmes de langue seconde POUR ÉDUCATION PERMANENTE

Sous l'autorité du coordonnateur des programmes de langue seconde et communautaires, le gérant des programmes de langue seconde concevra, planifiera, mettra en oeuvre et comblera les programmes de langue seconde à l'intérieur et l'extérieur du campus. Ses tâches incluront:

- Déterminer le besoin des adultes de cours de langue seconde à crédits ou non-crédités;
- développer des projets à courts ou longs termes, à la mesure des besoins de ressources collégiales de la communauté;
- promouvoir les cours de français langue seconde et anglais langue seconde dans les secteurs industriels et administratifs;
- initier des méthodes de mise en marche et travailler en collaboration avec le personnel de promotion;
- développer et implanter des programmes d'orientation pour les professeurs de langue seconde;
- Faire la liaison avec les unités administratives d'autres collèges, au besoin.

Qualifications:

- Diplôme d'études collégiales avec options appropriées, particulièrement en administration;
- Quatre années d'expérience pertinente;
- bilinguisme.

Salaire: De \$15,716 à \$20,451.

Heures de travail: De 13 heures à 21 heures (35 heures/sem.).

Les candidats(es) intéressés(es) doivent soumettre leur curriculum vitae au plus tard le 29 janvier 1980, au:

Directeur des services au personnel

Vanier College
821 boulevard Ste-Croix,
Montréal, Québec H4L 3X9

fonction publique

Chef de section Bibliothèque

Service de la bibliothèque

FONCTION:
Effectue divers travaux ayant trait à la coordination et à la surveillance des employés affectés aux activités de l'une des bibliothèques du réseau. Relève du Chef de Division - Service au Public.

QUALIFICATIONS:
Détenir un diplôme de technicien(ne) en documentation;
Posséder au moins trois (3) ans d'expérience pratique dans une bibliothèque.

SALAIRE:
\$16,108.00 à \$18,423.00 (Échelle 1979).

N.B.: Toute demande devra être accompagnée d'un certificat d'études ainsi qu'un photo.

Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 1er février 1980 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 boul. Chomedey
Suite 240
Chomedey, Laval

LAVAL

fonction publique

Chef de section Bibliothèque

Service de la bibliothèque

FONCTION:
Effectue divers travaux ayant trait à la coordination et à la surveillance des employés affectés aux activités de l'une des bibliothèques du réseau. Relève du Chef de Division - Service au Public.

QUALIFICATIONS:
Détenir un diplôme de technicien(ne) en documentation;
Posséder au moins trois (3) ans d'expérience pratique dans une bibliothèque.

SALAIRE:
\$16,108.00 à \$18,423.00 (Échelle 1979).

N.B.: Toute demande devra être accompagnée d'un certificat d'études ainsi qu'un photo.

Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 1er février 1980 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 boul. Chomedey
Suite 240
Chomedey, Laval

LAVAL

LA BOURSE

Neuvième hausse

La Bourse de Toronto s'est remise d'une glissade dans la matinée et clôture solidement hier sur un record fait par le neuvième séance d'affiliés alors que l'indice composite ait un bond de 21,30 à 1968,13.

Neuf des 14 compartiments du marché ont réalisé des gains, les autres ont subi les plus lourds revers parmi les cinq secteurs malchanceux. Les transports, produits de consommation, hydrocarbures, et industriels ont atteint des sommets sans précédent.

A l'issue des affaires, on dénombre 292 titres en hausse, 222 en baisse et 234 ont conservé leurs positions de la veille. Le volume des transactions comprenait 14,57 millions d'actions d'une valeur globale de \$250,54 millions, et 10,77 millions d'options ont été conclus.

Parmi les valeurs industrielles traitées, Trimax A gaine 2-3 à \$54 (-1,2), Westburne International 2-1 à \$32, Alarco Développement 2 à \$63, Hudson's Bay Oil and Gas à \$103 et B.C. Sugar A 2 à \$39.

Gulf Canada perd 1-4 à \$116,34, Riverside A 1 à \$5-1,2, Oshawa Group A 3-4 à \$-4, Greyhound 45 cents à \$2 et Kaps Transport 12 cents à \$1,25.

Dans le secteur minier, Labrador Mining gaine à \$51, Brenda Mines 4-1 à \$37-1/4 et Roman Corp. 3 à \$51. Black Hawks Mining abandonne 12 cœurs à 67 cents et McAdam Mining 16 cents à 98 cents.

Parmi les pétroles, Worldwide Energy prend 1-5 à \$23-1/8, Chieftain Développement prend 1-2 à \$39-1/2 et Asamera Oil 1-3 à \$27-1/8. Pétex cède 1-2 à \$14-1/2 et Numac Oil and Gas 2 à \$45.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Marché new-yorkais

La Bourse new-yorkaise a légèrement baissé hier avec l'indice des industriels à 865,58 en baisse de 6,62 point. L'activité a continué d'être nerveuse et a porté sur 54,42 millions d'actions.

Les titres aux aurifères ont attiré la demande des spéculateurs alors que les prix sur le marché à terme de l'or progressaient à nouveau. Selon les observateurs, la tension politique en Asie du sud-est a été la raison principale de la fermeté des cours de l'or.

Finalement 847 titres clôturent en hausse contre 661 en baisse et 370 sont restés inchangés.

Bendix clôture à 50-1/8 en baisse de 7-7/8 points, Pullman à 32-7/8 en hausse de 5-3/8. Baisse aussi des chimiques et des ordinaires. Tendances irrégulières sur l'automobile et les sidérurgiques. Hausse des ressources naturelles avec Asarco à 7-7/8 en hausse de 2-7/8 points, et Dome Mine à 59-7/8 en hausse de 1-1/2 points.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Campbell Red Lake Mines gaine 2-5 à \$34-5/8, Hudson Bay Mining 2-1 à \$31, Dome Mines 2-3 à \$59-7/8 et Walker-Gooderman 2-1 à \$45-1/4. Par contre, Alcan perd 1-2 à \$56-7/8 et Massey-Ferguson 1-4 à \$10-1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

VENTES HAUT BAS FERM. CH.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

OBIGATIONS

Les cours étaient généralement en baisse et les affaires modérées dans le marché canadien des obligations. Le court terme a cédé 25 cents. Les moyennes à long terme, ainsi que les obligations d'entreprises, ont reculé d'un demi-point. Les titres des sociétés ont perdu trois huitièmes. L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 14%. Les bons du Trésor à trois mois se traitaient à 13,51% en moyenne, contre 13,59% la semaine dernière. Les bons à six mois s'échangent à 13,47%. Le rendement de 13,58%. Un bon spécial à un an se négociait à 12,93%.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Pas de résultats spectaculaires dans l'immédiat

Banque Nationale fait une pause pour digérer la fusion

par Michel Nadeau

La Banque Nationale fera une courte pause au cours de 1980 alors qu'il n'y a pas d'ouverture prévue de nouvelles succursales et que la gamme des services-produits demeurera essentiellement la même. De plus, il n'est pas question d'acquiescer d'autres filiales et, dans le secteur stratégique de l'informatique, les dirigeants de la nouvelle banque n'envisagent présentement aucun projet d'importance.

Au terme d'un mariage de raison qui n'aura pas été sans «problèmes sérieux» au cours «d'une année difficile», la direction de la Banque Nationale a décidé de consacrer maintenant la plus grande partie de ses efforts à digérer la fusion des réseaux de la Banque Canadienne Nationale (BCN) et la Banque Provinciale qui, le 1er novembre dernier, ont officiellement uni leurs opérations.

Un double mot d'ordre court dans les bureaux de la banque de la rue Saint-Jacques: contrôle des coûts et rationalisation des services. Par exemple, tout le réseau canadien à l'extérieur du Québec est reorganisé à partir de Moncton, pour les Maritimes, et de Toronto, pour l'Ontario et l'Ouest.

Hier, devant un millier d'actionnaires réunis dans un grand hôtel de Montréal, le président et chef de la direction, M. Michel Bélanger a bien précisé à l'assemblée qu'il «ne faudra pas s'attendre à des résultats sensationnels dans l'immédiat». Ce n'est qu'à compter du milieu de 1981 qu'on pourra voir apparaître les fruits les plus mûrs

du regroupement de deux des trois grandes institutions bancaires francophones.

Suite à la fusion, il n'y aura pas cependant de fermetures en série de succursales avoisinantes «tant que les politiques concernant le personnel, les méthodes de comptabilité et les systèmes informatiques ne seront pas unifiés», a déclaré le financier montréalais.

Un des objectifs de la fusion est la réduction des frais d'exploitation. Les dépenses en personnel ont été les premières touchées. En ne remplaçant pas les employés clés qui quittent et en favorisant le départ de certains

cadres supérieurs, la banque a ramené de 15,591 à 14,903 le nombre de ses employés au cours des six derniers mois.

Symbole de ce nouveau régime d'austérité, le buffet traditionnel a été supprimé hier lors de la clôture de l'assemblée annuelle. Les actionnaires n'ont pas eu droit non plus au spectacle audio-visuel habituel pour illustrer la performance de la banque. Ces coupures ont permis des économies de \$100,000.

Dans la même veine, l'assemblée a approuvé une résolution visant à ramener à \$450,000 le montant total versé aux membres du conseil d'administration. Auparavant les

48 administrateurs de la BCN et de la Banque Provinciale se partageaient environ \$700,000. La réduction à 34 du nombre de membres du conseil a permis ainsi une économie de \$250,000.

Toutes ces mesures étaient devenues nécessaires en raison de la rentabilité assez médiocre de la BCN et de la Banque Provinciale qui n'arrivaient pas à suivre la quintessence des grandes banques anglophones dans la valse des bénéfices. L'an dernier, les gains de la BCN ont chuté de 50% par rapport à l'année antérieure et le solde des revenus de «la banque d'ici» affichait un recul de 5% par rap-

port à 1978.

M. Bélanger a résumé ainsi les causes de ce manque à gagner: «Marché largement concentré dans la seule région du Québec; concurrence très vive pour les dépôts stables dans cette région; actif par employé inférieur à la moyenne; certaines faiblesses dans le développement des systèmes informatiques et des rapports de gestion; pourcentage d'actif à rendement fixe plus élevé».

Ce dernier point est particulièrement important car, dans le cas de la BCN surtout, la hausse des taux d'intérêt a considérablement réduit la fourchette entre taux débiteurs et créditeurs. Fortement engagée dans le marché hypothécaire (faute de gros clients industriels), la banque de la Place d'Armes a dû payer un loyer élevé pour les dépôts requis afin de soutenir ses prêts encours.

Cet aménagement de la marge bénéficiaire a poussé le conseil des deux banques à regrouper leurs efforts en dépit du souhait général, exprimé à plusieurs reprises, de maintenir la concurrence dans le secteur bancaire francophone. La décision de la fusion fut prise le 29 juin lors de réunions des deux conseils d'administration.

Ce changement a apporté des coûts additionnels: nouvelles enseignes, impression de la nouvelle papeterie, réaménagement de certains services... Aussi plusieurs programmes d'expansion ont été mis en suspens.

En ce qui a trait à l'ouverture de nouveaux bureaux, les seuls changements prévus sont la conversion de certains points de vente de la Financière Laurentide en succursales de la Banque Nationale. La Financière Laurentide est une compagnie de finances de Vancouver qui fut acquise du groupe Power Corp. voilà plus d'un an.

Cette stratégie d'élargissement du marché à l'extérieur du Québec se fera à partir de Moncton et de Toronto. La division de l'Ontario et de l'Ouest dirige depuis Toronto un ensemble de 83 points de vente. Les cadres de la Ville-Reine ont également la responsabilité du siège social de la Financière Laurentide, à Vancouver.

A l'étranger, on a regroupé les opérations des deux banques à New York, aux Bahamas et à Paris.

Dans le champ de l'informatique, les plans prévus en 1976 se déroulent mais avec la complexité nouvelle de leur superposition. On compte beaucoup sur le nouveau centre de la rue Vitry à Montréal qui, soit dit en passant, a coûté moins cher que prévu.

En raison des coûts élevés de lancement, les services-produits offerts seront limités à ceux qui existent actuellement. On a laissé tomber la formule de prêts par téléphone. La croissance n'était pas suffisante en regard du coût de la publicité et des dépenses d'exploitation. Dans la même veine, la Banque Nationale n'a pas fait un grand tapage publicitaire pour le lancement de son compte d'épargne à intérêt quotidien.

La seule modification prévue sera le statut un peu spécial fait désormais au financement de gros en raison des marges particulières.

Pour sa part, le vice-président exécutif, M. Jacques Douville a analysé les résultats financiers de la banque. Il remarque plusieurs signes en-

courageants. Les actifs ont fait un bond de plus de 20% et dépassent maintenant les \$15 milliards. Dans le domaine international, les deux banques ont enregistré des taux de croissance de 33% l'an dernier. Les filiales dans les secteurs du crédit-bail (Procan) et de l'affacturage (Factoring Mirable) donnent des résultats à la hausse.

Cependant, en plus de la détérioration des profits assez marquée, les pertes sur prêts ont été de près de \$50 millions l'an dernier dont les deux tiers

provenaient d'anciens clients de la BCN.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires qui coûtent si cher à la Banque, une part importante de ce portefeuille viendra à échéance cette année ce qui permettra un redressement de la situation. L'an dernier, la Banque Provinciale a haussé de 36% le volume des prêts de cette catégorie alors que du côté de la BCN, on fermait le robinet avec une baisse de 3,6%.

A la Bourse, les actions se transigent autour de \$13.50.

Le dividende annuel annoncé est de \$1.20. Un actionnaire a demandé si la banque prévoyait offrir un plan de réinvestissement des dividendes afin de permettre aux actionnaires de tirer profit du régime Parizeau sur l'épargne-actions. Le président du conseil, M. Germain Perreault a mentionné que, présentement, la Loi sur les banques ne permet ce genre de programme mais que les modifications prévues devraient changer prochainement la situation.

NON à un «petit épargnant»...

Il n'y aura pas de porte-parole des «petits épargnants» au conseil d'administration de la Banque Nationale.

Affirmant que plus de 90% des clients de l'institution sont en fait de «petits épargnants» et que la totalité des administrateurs de la banque sont des dirigeants d'entreprises, un actionnaire de la Banque Nationale, M. Paul Rochon, a tenté en vain hier de faire adopter une résolution incitant la direction à combler le prochain poste vacant au conseil par un simple épargnant.

Intervenant durant la période de question, M. Rochon a déploré l'absence de représentativité des membres du conseil d'administration de la nouvelle banque. Sur les 34 administrateurs, pas moins de 27 détiennent des fonctions de président ou vice-président de compagnies. Il y a également deux avocats, deux administratrices de sociétés et un comptable.

Le président, M. Michel Bélanger, a tenté d'abord de convaincre M. Rochon de transformer sa proposition en un vœu exprimé au conseil. Ce dernier a aussitôt rétorqué que c'est ce qu'il avait fait l'an dernier et qu'il n'y a eu aucun résultat.

Le président du conseil, M. Germain Per-

reault, a expliqué que la Loi sur les banques exige d'un administrateur la possession d'au moins 1.500 ou 2.500, selon les cas, d'actions de la banque. Le candidat doit alors disposer d'un montant de \$21.000 ou de \$35.000 au cours actuel de \$14 environ.

M. Rochon a répondu qu'il détient 244 actions présentement et «qu'il doit avoir moyen de se mettre ensemble» d'arriver au chiffre prévu par la loi. Sur ce, il exigea le vote tout en affirmant que le jeu des procurations l'assurait au départ d'une défaite cuisante. (Les actionnaires absents accordent leur procuration au président de la banque).

Le courtier Jean-Louis Tassé s'avança au micro pour mettre en doute la possibilité qu'aurait M. Rochon de présenter une résolution. M. Perreault lui répondit qu'il était préférable «pour le caractère démocratique de cette rencontre» de tenir un scrutin. Des actionnaires demandèrent alors à voter et non plus à se fier qu'aux procurations.

Le résultat ne surprit personne: 8.267,781 voix en faveur et 4.881 votes contre. Néanmoins, M. Rochon aura soulevé durant quelques instants la délicate question de la démocratie dans les grandes entreprises.

Une subvention pour le OUI?

Après avoir versé un don de \$100,00 au groupe Pro-Canada, la direction de la Banque Nationale n'écarte pas la possibilité de fournir une aide matérielle au Mouvement des Québécois pour le OUI.

C'est ce qu'a indiqué hier, le président, M. Michel Bélanger, lors d'une rencontre avec la presse quelques minutes après l'assemblée annuelle des actionnaires au cours de laquelle deux intervenants ont blâmé la direction de l'institution pour avoir accordé un appui financier au groupe fédéraliste.

Selon un actionnaire, M. Dollard Mathieu, ce geste a déçu à une très grande partie de la clientèle de la banque. «Au moins de 30 à 40%», a-t-il lancé. L'institution aurait dû, selon lui, imiter le Mouvement Desjardins qui s'est abstenu de participer financièrement à la campagne pré-référendaire.

Une autre actionnaire, Mme Cécile Barrette, a renchéri en affirmant: «la décence commandait de rester neutre».

Un peu mal à l'aise, M. Bélanger a reconnu que le geste a pu déplaire à des clients de la ban-

que. Il a cependant ajouté que le conseil d'administration fournit son soutien à d'autres groupes qui ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts que les gens de Pro-Canada. Il serait prêt à considérer, a-t-il dit aux journalistes, une demande de fonds de la part du Mouvement des Québécois pour le OUI si cette demande visait les mêmes objectifs que celle de Pro-Canada, c'est-à-dire dire mieux éclairer la population sur la question.

«Si c'était à refaire, nous ferions la même chose», a conclu M. Bélanger aux applaudissements chaleureux de la moitié de la salle. L'autre moitié n'a pas réagi à ces commentaires.

Plusieurs actionnaires soulignaient, à l'arrière de la salle, l'ironie de la situation. Au moment où la banque verse \$100,000 à la Fondation Pro-Canada, la direction cherche à donner un caractère un peu plus austère à l'assemblée annuelle en supprimant \$100,000 du budget prévu en annulant le buffet traditionnellement offert aux actionnaires et l'exposé audio-visuel auquel ils avaient habituellement droit.

Forte progression du trafic des marchandises au port de Montréal

par Guy Deshaies

N'eût été l'arrêt de travail de cinq mois des manutentionnaires de grain du port de Montréal de mai à octobre derniers les activités portuaires à Montréal au cours de l'année 1979 auraient atteint un sommet jamais égalé au chapitre du tonnage total. Celui-ci s'est établi à 20 millions de tonnes en regard de 20,3 millions de tonnes en 1978

soit un volume légèrement inférieur de 1,5% à celui de l'exercice précédent mais la performance du port de Montréal en 1979, compte tenu de la grève qui a affecté le transport des céréales, a fait dire au directeur général du port, M. Nicolas Beshwaty, que la décennie qui s'ouvrait était fort prometteuse et permettait les meilleurs espoirs.

En effet le trafic des marchandises générales a aug-

menté de 23,3% en 1979 par rapport à l'année précédente marquant ainsi un sommet sans précédent de 4,5 millions de tonnes en regard de 3,7 millions de tonnes en 78.

Ces marchandises générales incluent les produits finis transportés par conteneurs mais 66% de la marchandise générale a été conteneurisée ce qui signifie la manutention en 79 de plus de 240,000 conteneurs, une augmentation de 38% par rapport à l'année précédente.

Selon M. Beshwaty la grève a fait perdre non seulement \$6 millions au port au chapitre des revenus d'exploitation mais 3,2 millions de tonnes de céréales qui, si on les ajoute au tonnage global, porteraient le tonnage pour l'année 1979 à 23,3 millions.

Les meilleures années à ce chapitre ont été 1973 et 1974 avec 21,7 millions de tonnes. La perte nette d'exploitation, comte tenu des intérêts sur les emprunts, de la dépréciation et des taxes de \$5 millions payées à la ville de Montréal s'est établit à \$3 millions en 79 mais elle était de \$9 millions en 1978. D'autre part,

sur les opérations portuaires seulement on a enregistré un gain de \$900,000 en 1979 alors qu'en 1978 il y avait un déficit d'opération de \$850,000.

Quant au nombre de navires entrés dans le port de Montréal en 1979 il a été de 4,306 soit 134 de moins qu'en 1978 ce qui est attribuable, encore là, au conflit de travail des cols bleus du port.

Mais en présentant son bilan annuel, hier, M. Beshwaty, retenant les performances du port au chapitre de la marchandise générale, la plus payante et la plus intéressante pour l'avenir, s'est montré très optimiste d'autant plus que d'ici cinq ans le port fera des dépenses d'investissement surtout pour des quais à conteneurs de l'ordre de \$150,000 millions soit plus que le double de ce qui est dépensé normalement sur une telle période avec des budgets d'investissement de l'ordre de \$12 millions par année.

Il y a eu une légère augmentation du tonnage des produits pétroliers avec 7,2 millions de tonnes par rapport à 6,3 millions de tonnes l'an dernier mais il ne faut pas s'attendre à une croissance de ce côté à cause des restrictions en énergie pétrolière.

Même chose pour les marchandises solides et liquides en vrac. Les chiffres de l'année 1979 placent désormais le port de Montréal au 4e rang des ports de toute la Côte Atlantique du Nord et le maintien au premier rang du Canada.

Interrogé sur la possibilité d'un boycott des navires soviétiques de la part des débardeurs à l'instar de leurs confrères américains le directeur du port fait valoir qu'il fait confiance aux dirigeants locaux qui ont affirmé à plusieurs reprises qu'il n'était pas question pour eux d'entreprendre des actions politiques.

Il faut dire aussi à ce sujet que l'importance du tonnage pris sur les navires soviétiques a diminué d'importance à Montréal par rapport aux années précédentes ou à la concurrence était pratiquement nulle et où les soviétiques étaient pratiquement les seuls notamment en hiver. D'autre part le boycottage aux Etats-Unis peut amener plus de navires à Montréal encore que les soviétiques s'approvisionnent par d'autres flottes que la leur dans une bonne proportion et qu'eux mêmes font du transport maritime entre des pays étrangers.

Groupe Continental Nomination



J.W. Ferguson

La nomination de M. John W. Ferguson au poste de Directeur général — Conteneurs en papier et carton pliable, Division des produits en papier, a été annoncée par M. William J. Roberts, Vice-président — Produits en papier. M. Ferguson était auparavant Directeur général — Carton ondulé. Dans ses nouvelles fonctions, il succède à M. H.W. Smith qui a pris sa retraite après 40 ans de service chez Continental.

INFORMATECH FRANCE-QUÉBEC



Pierre A. Deschênes

Informatech France-Québec est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Pierre-A. Deschênes à la présidence de son conseil d'administration. Monsieur Deschênes est bien connu comme sous-ministre aux Communications du Québec. Spécialiste du domaine des communications et des télécommunications, il a réalisé plusieurs recherches à titre d'ingénieur. La présence de M. Deschênes sera un atout pour Informatech France-Québec, organisme de traitement et de diffusion de l'information scientifique et technique.

Labrador Mining and Exploration Company Limited
DIVIDENDE NO. 75

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN DIVIDENDE RÉGULIER de soixante et cinq cents (65¢) par action a été déclaré sur le capital-actions de la Compagnie, payable le 22 février 1980, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 25 janvier 1980.

PAR ORDRE DU CONSEIL

W.F. WHITE
Vice-Président & Trésorier

14 janvier 1980
Toronto, Ontario

“Bien travailler, pour nous, c'est valoriser, quel que soit l'effort demandé”.



Suzanne et Martin ont toujours su que le poste de membre d'équipage dans un avion représentait plus qu'un simple travail. Ils se sont vite aperçus qu'il s'agissait d'une véritable carrière faite de responsabilités, de longues heures de travail et d'éventuelles mutations dans une autre ville. Mais ils savaient aussi qu'ils pourraient relever ce genre de défi. Et ils avaient raison d'être confiants, ils ont passé trois entrevues, ainsi qu'un programme de formation intensif. Si bien que quelques mois plus tard, ils faisaient partie de cette équipe professionnelle d'hommes et de femmes qui fait notre fierté.

Pour Suzanne et Martin, répondre à nos critères de base ne constituait pas le seul facteur déterminant. Ils présentaient tous deux ces qualités supplémentaires que nous recherchons chez tous nos postulants. C'est-à-dire une personnalité chaleureuse, une apparence soignée, une aisance à parler couramment plus d'une langue et un véritable souci d'assurer le meilleur service aux passagers. De plus, ils ont tous deux montré un sens d'initiative remarquable. C'est grâce à des gens comme Suzanne et Martin que nous sommes devenus l'une des plus importantes compagnies aériennes au monde. Des gens qui sont satisfaits de leur profession, au point d'être fiers de travailler avec nous.

Si vous pensez qu'une carrière comme membre d'équipage offre le genre de défi et de valorisation que vous recherchez dans un travail, parcourrez attentivement la liste des prérequis énumérés ci-dessous. Et ce n'est que si vous pouvez y satisfaire que nous vous demandons de venir à nos bureaux: 1, Place Ville-Marie, 38e étage, entre 9h du matin et 4h30 de l'après-midi, du 14 au 18 janvier. Nous vous remettrons notre brochure et un formulaire de demande d'emploi qui, une fois rempli, nous permettra de mieux vous connaître. Vous pouvez, si vous le voulez, y joindre un curriculum vitae.

- Être citoyen canadien ou immigrant reçu.
- Être un diplômé de cours secondaire ou l'équivalent.
- Avoir travaillé pendant au moins un an, ou avoir suivi des cours post-secondaires pendant au moins un an.
- Être disponible pour toute éventuelle affectation dans une autre ville.
- Être bien soigné de sa personne, jouir d'une bonne santé et être énergique.
- Avoir une bonne vision naturelle, pas moindre que 6/15 (20/50) pour chaque œil. Le port des lunettes n'est pas permis. Les lentilles cornéennes sont acceptées, à condition que l'acuité visuelle ne soit pas moindre que 6/30 (20/100) pour chaque œil, avant correction. Prière de consulter votre ophtalmologiste et/ou oculiste pour plus de précision.
- Taille: 158,7 cm (5'2") à 186,8 cm (6'1") déchaussé.
- Poids proportionnel.
- Avoir de l'entrainement et pouvoir travailler efficacement, même lors de circonstances difficiles nécessitant un surcroît d'énergie.



Formation en management

Session	Date	Cours	Endroit
Janvier:			
	22 au 24	La gestion du temps	Québec
	29 au 31	Analyse de problèmes et techniques de prise de décision	Québec
Février:			
	05 au 08	La pratique du leadership	Montréal
	17 au 29	Entraînement à la consultation	Québec
Mars:			
	02 au 07	Authenticité en management	Montréal
	18 au 20	Communication verbale et charisme personnel	Montréal
	18 au 21	La pratique du leadership	Québec
	23 au 28	Authenticité en management	Québec
	24 au 28	Planifier, organiser et contrôler	Québec
	25 au 28	Le management et l'analyse transactionnelle	Montréal
Avril:			
	06 au 11	Authenticité en management	Québec
	15 au 17	La gestion du temps	Montréal
	22 au 24	Communication verbale et charisme personnel	Montréal
	22 au 24	Direction participative par objectifs	Montréal
	29 avr. au 2 mai	La pratique du leadership	Montréal

Pour inscriptions ou renseignements additionnels, contactez:

Centre de Formation et de Consultation
897, Chemin Ste-Foy
Québec, (Québec)
G1S 2K7
Tél.: (418) 687-3737
Lise Martin

Centre de Formation et de Consultation
3689, St-Hubert
Montréal, (Québec)
H2L 3Z9
Tél.: (514) 526-9405
Isabelle Bédard



Centre de formation et de consultation

Leyden Zar et la leçon des autres

par Nathalie Petrowski

La musique québécoise a beau être une socialiste de coeur, adepte de la création collective et de la coop culturelle, les groupes n'y font pas long feu. Depuis Beau Domage, en passant par Harmonium, Le Match, Morse Code, Contraction, Pollen et Nécessité, les groupes ont tous périclité les uns après les autres. Il reste quelques rares et résistants spécimens tels Octobre, Offenbach et Maneige qui persévèrent et perdurent mais qu'une absence totale de renfort n'encourage pas souvent. La relève en général préfère les joies du solo. Pas surprenant donc que seulement deux nouveaux groupes soient venus troubler l'horizon ces derniers temps. D'abord Corbeau le groupe de Pierre Harel dont

il sera intéressant de suivre l'erratique évolution puis Leyden Zar, un groupe que la charité intéressée du producteur Michel Perrotte a propulsé un peu artificiellement sur la scène de Bromont cet été et qui revient en grande pompe cette semaine à l'Imprevu, reniflant le contrat de disque, la conspiration commerciale et qui sait, peut-être même la carrière internationale.

Il y a peu de choses à dire sur Leyden Zar sinon que le groupe n'a pas tout à fait réglé ses problèmes d'identité. Montréalais et francophone d'origine, le groupe ne chante et ne compose qu'en anglais. Une démarche pour le moins absurde et quelque peu ridicule surtout lorsqu'on tente de percer au Québec et que l'on ne vient pas de villes comme Londres, Liverpool ou New York dont l'exotisme sert de

caution morale aux Nationalistes déchainés. Mais Leyden Zar tente par là de nous montrer que l'on peut distiller de la bonne musique homogénéisée, uniforme et anglophone ici même au Québec sans avoir à s'expatrier pour le faire. Leur logique est simple pour ne pas dire simpliste: si les groupes américains et britanniques sont si populaires auprès des jeunes québécois, pourquoi ne pas reprendre textuellement et s'approprier une démarche qui s'avère fort rentable pour les autres. Si le groupe était particulièrement doué et réputationnel, de neuf ou même de potable à la musique québécoise ou à la musique tout court, on comprendrait. Comme tel n'est pas le cas, on ne comprend pas.

Malgré les rumeurs qui circulent, la Compagnie de danse Entresix n'a pas fermé ses portes mais traverse une crise financière qui devrait se résoudre d'ici l'été. Les huit danseurs de la compagnie ont été

niement professionnels, techniquement obsessionnels, les cinq musiciens du groupe, ont tous pris des cours du soir au Forum. C'est pour cette raison-là que chacune de leurs chansons a un frère jumeau ou un sosie quelque part dans la déprimante panoplie des groupes en série qui paraded au Forum. L'éventail est vaste et va de Bachmat Turner Overdrive (*You ain't seen nothing yet*) dont ils ont même emprunté le bégaïement poétique en passant par Styx, Ten CC, Yes, Aerosmith et combien d'autres groupes interchangeables qui font de la musique comme s'ils vivaient des boullons à la manufacture, la chemise ouverte

sur leur petit torse de macho manqué dans le dernier bastion de la virilité rock désincarnée. Leyden Zar c'est la musique de Joe America, un pauvre d'esprit qui n'a rien à dire et qui se mire dans le miroir des autres pour compenser. Affichant son professionnalisme comme d'autres affichent leur carte de crédit ou leur Corvete de l'année, Leyden Zar croit dur comme fer à son internationalisme et à son efficacité. Souhaitons-lui bonne chance et un matelas rembourré le jour où il redescendra sur terre et comprendra que ce n'est pas en singeant les autres qu'on entre dans la postérité.

Entresix en difficulté

Malgré les rumeurs qui circulent, la Compagnie de danse Entresix n'a pas fermé ses portes mais traverse une crise financière qui devrait se résoudre d'ici l'été. Les huit danseurs de la compagnie ont été

La tournée est annulée

WASHINGTON (AFP) — La grande exposition d'oeuvres d'art du Musée de l'Ermitage de Leningrad, qui devait commencer une tournée aux États-Unis en mai, a été annulée, apprend-on de sources officielles à Washington.

Le gouvernement américain, précise-t-on, a refusé de délivrer le certificat nécessaire déclarant l'exposition soviétique «conforme à l'intérêt national» des États-Unis. D'autre part, indiquent ces sources, l'administration des Communications internationales ne signera pas les certificats de propriété nécessaires à l'entrée et la circulation des oeuvres aux États-Unis.

400 oeuvres du Musée de l'Ermitage devaient être présentes pendant deux ans dans cinq grandes villes américaines.

mis à pied temporairement, la tournée américaine de février a été annulée et possiblement aussi celle que la compagnie devait effectuer en Europe au printemps mais le conseil d'administration travaille activement à résoudre le problème que cause un déficit accumulé de \$100,000 dû à la réalisation du projet de scène portative qu'utilise la compagnie dans ses déplacements depuis mai dernier.

Mlle Christine Clair qualifie d'"accident de parcours" cette mise à pied temporaire et précise que toutes les com-

panies passent par là un jour ou l'autre. La compagnie Entresix est l'une des seules compagnies du Canada à avoir engagé depuis ses débuts ses danseurs sur une base quasi permanente. Christine Clair précise que cet "accident" ne met pas du tout en péril la continuité du stage connu sous le nom de Québec Été Danse à Lennoxville dans les Cantons de l'Est, cet été. Les formulaires d'inscription à Québec Été Danse seront disponibles à la fin de janvier aux bureaux d'Entresix, 1460 Mont-Royal est.

LA BOITE À ÉCHOS

Le pianiste canadien Anton Kuerti se produira à la salle Claude-Champagne le 25 janvier à 20 h 30 dans le cadre des Grands concerts de CBF-FM/100.7. Il interprétera des oeuvres de Berg, Schumann, Mendelssohn et Beethoven ainsi que l'une de ses pièces intitulée *Six Arrows*. Des billets gratuits sont offerts par Radio-Canada pour assister à ce concert; ils sont disponibles à la Maison de Radio-Canada, 1400 Dorchester est à compter du 21 janvier.

l'Enfance à vivre, *Les Grands dossiers*, *La Sagouine*, etc) sont disponibles en 16 mm ou vidéos-cassettes. Les villes touchées par cette campagne d'information sont Trois-Rivières, Québec, Saint-Jean, Rimouski, Chicoutimi, Granby et Montréal.

La Fédération des Loisirs-Danse du Québec reprend à Québec et Montréal un stage très populaire qu'elle donnait en novembre dernier sous la direction de Mme France Bourque-Moreau, intitulé *Je danse mon enfance*. Destinée aux éducateurs des niveaux pré-scolaire et élémentaire, ce stage vise à développer animation et recherche auprès des jeunes enfants (jeux, comptines, chants et danses puisées du folklore québécois et international). À Québec, le stage se tiendra les 19 et 20 janvier et à Montréal

les 26 et 27 janvier. Pour tous renseignements et réservations, (514) 374-4700 postes 410 ou 411.

Les Grands Explorateurs présenteront du 8 au 15 février au théâtre Arlequin une conférence intitulée *Destination Tahiti à la voile* avec son auteur, le liegeois Jean-Pierre Stassen, qui a réalisé ce rêve avec sa femme et ses deux enfants. De la Belgique à Tahiti les escales ont été nombreuses, en son d'outre. Jean-Pierre Stassen raconte en images et paroles son aventure en Dufour 35 autour du monde.

Le cinéaste suédois Ingmar Bergman sera le président du jury du prochain festival de Cannes qui se tiendra du 9 au 22 mai, annonce le comité d'organisation du festival.

La comédienne Leslie Caron, les critiques cinématographiques, Robert Benayoun (*Le Point*), Charles Champlin (*Los Angeles Times*) et Gian-Luigi Rondi (*Il Tempo-Rome*) feront également partie du jury ainsi que le producteur britannique David Puttnam (*Midnight Express-Les Duellistes*), précise-t-on.

«**PUISSANT!** Après «LA GUERRE D'ALGÉRIE», «LA QUESTION» vient nous rappeler que la caméra aussi peut être une arme. C'est un film à la fois grave et terrible.» — L'EXPRESS

«**RÉUSSI!** Une victoire sur la torture et la barbarie. Un grand film qui s'installe d'emblée à une place privilégiée dans le Cinéma Français.» — NOUVELLES LITTÉRAIRES

«**DÉNONCE!**... à la fois pathétique et décent. Jacques Denis est absolument remarquable.» — LE MONDE

«**PONCTUEL!**... contre les pratiques courantes de nos jours: la torture. C'est un film d'une grandeur et d'une force à la fois terrible et convaincante.» — LE FIGARO

«**UNE BOMBE!**... tiré du livre interdit en 1958. Un récit plus puissant que plusieurs bataillons de parachutistes.» — NOUVEL OBSERVATEUR

LA QUESTION
RIVOLI 1
AUX 3 CINÉS!
LAVAL 2 VERSAILLES 1
CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880

LE DERNIER CHEF-D'ŒUVRE DE VITTORIO DE SICA

3e MOIS 14 ANS

avec Florinda Bolkan

La sensibilité de De Sica face aux émotions féminines est remarquable.

SI VOUS AVEZ MANQUÉ BREVES VACANCES NON SEULEMENT AUREZ VOUS RATÉ UN GRAND FILM MAIS AUSSI L'OCCASION DE VIVRE UNE DES EXPÉRIENCES LES PLUS ENRICHISSANTES DE VOTRE VIE.

Vittorio De Sica *Brevés Vacances*

VACANCES Sem.: 7h-15, 9h-30, Sam.: 5h-15, 7h-30, 9h-40. Dim.: 1h-00, 3h-10, 5h-20, 7h-30, 9h-40.

«ANDRÉ BERNARD, brillant jeune trompettiste français, sera le soliste invité au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, lundi soir, le 28 janvier, au Théâtre Maisonneuve, à 20 h 30.»

MARIO MONICELLI

avec ALBERTO SORDI * SHELLEY WINTERS

Un bourgeois tout petit, petit.

BORGOIS Sem.: 7h-00, 9h-30, Sam.: 4h-45, 7h-15, 9h-40, Dim.: 2h-15, 4h-45, 7h-15, 9h-40.

L'ÉVÈNEMENT DU FESTIVAL DE NEW-YORK!

POUR TOUS

Molière

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
produit par CLAUDE LOUICH
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES

Le PARISIEN 5 TOUS LES JOURS
486 STE CATHERINE O 866-3858 1.15 & 7.15 P.M.

Jesus de Nazareth

8e SEM. de Franco Zeffirelli

Une oeuvre pénétrée de lumière... Zeffirelli chante la lumière et nous la restitue d'une façon dépoussiérée, comme dans son essence même.

JESUS Sem.: 7h-15, Sam.: 2h-00, 7h-15, Dim.: 2h-00, 7h-15.

Conseil de la radiodiffusion Canadian Radio-television and des télécommunications and Telecommunications canadiennes Commission
Avis Public

RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LE CONTENU CANADIEN

Le 17 avril 1978, le président du CRTC a annoncé que le Conseil revoyait le règlement sur le contenu canadien pour la télévision. Cette révision ainsi que des études connexes telles que le «Rapport spécial sur la radiodiffusion au Canada, 1968-1978» portent à croire que le règlement actuel n'est plus apte à assurer la réalisation des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion ni à s'adapter aux réalités d'un monde de la radiodiffusion en évolution. En ce qui concerne la télédiffusion, on se demande vraiment si la méthode quantitative actuelle a permis la réalisation des buts visés, autant du point de vue du radiodiffuseur qui doit respecter les normes que de celui du public qui regarde les émissions.

Le règlement actuel, qui exige un taux annuel global pour le contenu canadien de 60% entre 6 h et minuit, est en vigueur depuis le 1er octobre 1980. (Il est annexé au présent avis public). Il fut promulgué conformément aux objectifs de politique pour l'industrie canadienne de la radiodiffusion énoncés par le Parlement dans la Loi sur la radiodiffusion. Le paragraphe 3(d), que plusieurs considèrent comme la principale disposition de la Loi, stipule que chaque radiodiffuseur doit réaliser sa programmation en se servant «principalement des ressources canadiennes créatrices et autres».

En exigeant la production d'un grand nombre d'émissions canadiennes, le CRTC et ses prédécesseurs espéraient qu'avec le temps les Canadiens acquerraient une remarquable compétence professionnelle dans la réalisation de divers genres d'émissions de télévision. Par le fait même, les radiodiffuseurs diffuseraient une vaste gamme d'émissions de qualité produites par des Canadiens qui seraient captées par de nombreux téléspectateurs canadiens à tout moment de la journée, y compris aux périodes de grande écoute. Toutefois, l'expérience a démontré que le règlement actuel n'avait pas atteint ces buts. Il ne faudrait pas croire que la méthode actuelle n'a pas eu de résultats positifs; au contraire, les émissions d'information et les bulletins de nouvelles, au niveau du réseau et de la collectivité locale, se sont grandement améliorés de même que la présentation plus traditionnelle de certaines activités telles que les sports professionnels.

Mais il y a aussi eu des lacunes évidentes comme le prouvent les choix des Canadiens à l'égard des émissions de divertissement en anglais. Il a été démontré récemment que le Canadien moyen regarde, par rapport à l'ensemble de la programmation en anglais, 68% d'émissions étrangères. Si l'on supprime les émissions de nouvelles et d'affaires publiques ainsi que les reportages sportifs, les téléspectateurs canadiens regardent 90% des émissions de divertissement étrangères. À part la Société Radio-Canada, les radiodiffuseurs canadiens de langue anglaise n'offrent à leurs concitoyens presque aucune émission de divertissement canadienne dans les périodes de grande écoute et très peu de pièces théâtrales canadiennes, qu'il s'agisse de pièces dramatiques ou comiques, en tout temps. Il faut signaler que ce phénomène se produit surtout au plan de la programmation anglaise; la situation n'est pas aussi grave du côté français puisque les émissions de divertissement canadiennes en français rejoignent de larges auditoires. Le Conseil croit toutefois qu'il faut continuer d'améliorer de façon générale les émissions en français.

Le Conseil sait très bien que le monde de la radiodiffusion fait l'objet de constants changements et d'une forte concurrence. Depuis 1970, la télévision par câble a constitué une menace pour les radiodiffuseurs canadiens tout en leur permettant de raffermir leur position. Entre-temps, le nombre de foyers abonnés à la télévision par câble a augmenté de 300%, de sorte que plus de Canadiens ont un choix plus vaste qu'il y a dix ans à l'égard des signaux canadiens et étrangers qu'ils peuvent capter. De plus, le Conseil a octroyé des licences à d'autres services de télévision qui ont accru le choix d'émissions ainsi que la concurrence sur les divers marchés. D'autres progrès d'ordre technique ou conceptuel, qui sont encore à la phase de l'élaboration ou de l'essai, accroîtront les possibilités pour les radiodiffuseurs mais exigent sans aucun doute qu'ils s'adaptent aux changements.

C'est dans ce monde de changements que le Conseil étudie si le règlement actuel sur le contenu canadien pour la télévision est apte à augmenter le nombre de téléspectateurs qui regardent des émissions canadiennes. La Loi exige que l'industrie de la radiodiffusion offre une programmation «variée et compréhensive» et que chaque radiodiffuseur présente des émissions «de haute qualité» et utilise «principalement des ressources canadiennes créatrices et autres». Toutefois, la Loi ne prévoit aucun mécanisme particulier pour réaliser cet objectif. Les normes quantitatives sont une des nombreuses façons de réglementer le contenu canadien. Le Conseil invite les radiodiffuseurs et le public à lui faire part de toute modification qu'ils voudraient voir apportée au règlement actuel. Par contre, il importe que ces propositions favorisent la production d'une vaste gamme d'émissions canadiennes de qualité pouvant rejoindre un large auditoire canadien en tout temps et tenant compte du changement technologique.

Pour aider les parties à rédiger leurs exposés, le Conseil leur propose les questions suivantes:

1. Les règlements sur le contenu canadien devraient-ils viser tous les radiodiffuseurs sans distinction? Certains ont soutenu, par exemple, que les grandes stations urbaines avaient les ressources voulues pour assumer plus de responsabilités que les petites stations.
2. Les exigences sur le contenu devraient-elles être réparties en catégories? Est-il réaliste de croire que les petites stations pourront produire des émissions de divertissement en plus de celles consacrées aux nouvelles et aux affaires publiques locales? Quel devrait être le rôle en matière de programmation d'une entreprise locale dans son milieu? Quel devrait être le rôle des réseaux nationaux?
3. Les objectifs des dispositions sur le contenu canadien seraient-ils réalisés plus facilement si le Conseil atta-

chait des conditions spécialisées à la licence de chaque radiodiffuseur au lieu de se fier à des dispositions réglementaires minimales de nature générale? Les deux méthodes devraient-elles se compléter ou devraient-elles s'exclure l'une l'autre?

4. La différence qui existe actuellement entre les exigences imposées aux entreprises privées et aux entreprises publiques devrait-elle être maintenue?
5. L'utilisation d'une méthode de points par laquelle certaines catégories d'émissions ou certaines réalisations plus coûteuses obtiendraient plus de points serait-elle plus encourageante pour les radiodiffuseurs?
6. L'application d'une méthode de contrôle du contenu canadien fondée sur le pourcentage des revenus consacrés à la production canadienne serait-elle plus appropriée?
7. Devrait-on consacrer des ressources additionnelles à la production d'émissions canadiennes si le règlement sur les commerciaux était modifié de façon à permettre d'ajouter d'autres messages publicitaires dans les émissions étrangères ou de varier le nombre de commerciaux pouvant être diffusés dans les émissions?
8. Étant donné que la Loi sur la radiodiffusion stipule que le système de radiodiffusion canadien est un «système unique», des règles concernant le contenu canadien devraient-elles viser les entreprises de télévision par câble? Y a-t-il d'autres méthodes qui permettraient aux entreprises de télévision par câble d'accroître au maximum la production et la diffusion d'émissions canadiennes?
9. L'horaire serait-il meilleur et y aurait-il une programmation canadienne plus importante aux heures de grande écoute, si les exigences relatives au contenu canadien se limitaient à cette période?
10. Au lieu des 12 mois actuels, devrait-on employer des périodes plus courtes pour évaluer le contenu canadien, afin de s'assurer qu'un bon nombre d'émissions canadiennes sont offertes pendant toute l'année?
11. Dans quelle mesure faut-il favoriser les co-productions avec l'étranger? Quelles sont les caractéristiques et les séquences propres à ces co-productions souhaitables et quelles sont celles qui ne le sont pas?
12. Devrait-on accorder une importance particulière aux émissions de télévision réalisées soit par d'autres pays du Commonwealth ou par la France?

La liste des questions que nous proposons n'est pas exhaustive. Le Conseil encourage le public et l'industrie de la radiodiffusion à faire connaître leurs idées et leurs opinions sur le système de télédiffusion en ce qui concerne la programmation canadienne. Les exposés écrits devraient être reçus par le secrétaire général du Conseil, au plus tard le 15 mai 1980. Par la suite, le Conseil annoncera les détails de l'audience publique tenue à ce sujet.

Ecrire à: Secrétaire général CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 J.G. Patenaude Secrétaire général

APPENDICE I

Extraits du Règlement sur la télévision Émissions non canadiennes

- 6A. (1) Sous réserve du paragraphe (8), pour chaque période de douze mois à compter du 1er octobre de chaque année, la moyenne des heures de diffusion consacrées par une station ou un réseau à des émissions non canadiennes ne doit pas:
- (a) entre 6 h et minuit, dépasser 40 pour cent du nombre total d'heures de diffusion de la station ou du réseau; ou
 - (b) entre 18 h et minuit, dans le cas d'une station ou d'un réseau exploité (i) dans le cas d'une station ou d'un réseau exploité par le titulaire d'une licence publique, dépasser 40 pour cent du nombre total d'heures de diffusion de la station ou du réseau; ou (ii) dans le cas d'une station ou d'un réseau exploité par le titulaire d'une licence privée, dépasser 50 pour cent du nombre total d'heures de diffusion de la station ou du réseau.
- Les paragraphes (2) et (3) sont abrogés.
- (4) Dans le cas d'une émission réalisée à l'étranger, dont la partie sonore est traduite au Canada soit en anglais, soit en français par un procédé de synchronisation labiale, l'émission est considérée comme une émission canadienne dans la proportion du quart de sa durée.
- (5) Le Conseil peut juger que toute émission ou série d'émission, ou toute co-production, réalisation collective ou émission résultant d'ententes pour la diffusion réciproque d'émissions dont certaines sont canadiennes, est une émission ou une série d'émissions canadiennes.
- Les paragraphes (6) et (7) sont abrogés.
- (8) Lorsque, dans le calcul des heures consacrées par une station à des émissions non canadiennes qui sont diffusées entre 18 h et minuit, des cas d'injustices se produisent, le Conseil peut modifier l'application du présent article.
- (9) Lorsque l'exploitant d'une station peut démontrer, à la satisfaction du Conseil, que l'application du présent article occasionnerait une réduction sensible de la qualité et de la diversité des émissions dans la région normalement desservie par sa station, le Conseil peut modifier l'application du paragraphe (1).
- (10) Aux fins du présent article, les heures de diffusion consacrées à une émission sont présumées comprendre le temps consacré au matériel publicitaire qui est:
- (a) compris dans l'émission
 - (b) présenté lors d'une pause dans l'émission; ou
 - (c) présenté entre la fin de l'émission et le début de l'émission suivante.

ARISE SPECIALES

18.30 Les Tannants
19.30 Féminin pluriel
20.00 La parole est à vous: "Craignes-vous une troisième guerre mondiale?"

2 CBFT
8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour

17 RADIO-QUÉBEC
10.00 Le marché aux images
Films documentaires
Réalisation: Chit Life in other lands

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

19.00 Les élections fédérales 80. Jour J-31.
Anim.: Paul Racine. Inv. Jean Finn, Moncton, Gretta Chambers, Montréal, Michael Meighen, Toronto, Guy Savoie, Winnipeg et Keith Spicer, Vancouver.

Les nouvelles lunes de miel

par Jacques-Larue Langlois



«La Lune de miel» des Pichous

Lunes de miel, de Denis Bélanger, une production Les Pichous, mise en scène par Ginette Beaulieu-Dumas; décor: Jean Écotte; éclairages: Lucie Jéneau; costumes: Jacinthe Vézina; avec: Roch Aubert, Pierre Claveau, Yves Desgagnés, Myriam Raymond et Martine Rousseau; à l'affiche du Conventum, 1237 rue Sanguinet, du mardi au vendredi, à 20 h 30; le samedi à 19 h 30 et le dimanche à 15 h jusqu'au 3 février.

Il y a un quart de siècle, sous Duplessis, nous accédions à la vingtaine munis, bardés, face à la recherche d'une sécurité affective minimale, de la factice assurance — en nous implantée avec le code moral d'alors — d'une éventuelle relation amoureuse sans que rien ne pouvait nous faire imaginer autrement que stable, totale et permanente: «Quand je serai marié...», nous rassurons-nous alors.

Témoins de la précarité de nos expériences matrimoniales, ceux de la génération suivante n'ont pas pour autant renoncé à la recherche de l'affection, de l'amour. Ils en sont cependant à se demander si ces relations de couple dans lesquelles ils ont eux aussi une tendance naturelle à vouloir s'embarquer, ne sont pas souvent grossies ou même fabriquées de toutes pièces pour tromper la solitude.

Sur ce thème, Denis Bélanger et Les Pichous nous offrent quelques éléments de

réflexion tirés à la source de leurs préoccupations quasi quotidiennes. Ils le font en outre avec humour et dans une transposition scénique bien réglée: la machine tourne rond. Un rythme parfait marque les enchaînements.

C'est une pièce légère comme la fantaisie simple de ses dialogues, nuancée comme les tons uniquement de gris de ses costumes et de son décor dernier cri. Deux couples y tentent de fonctionner comme

tels sous les regards attendris et les encouragements frustrés d'une voisine-amie-presque-membre-de-la-famille. Michel passe, sous nos yeux, de la séduction initiale à la froide rupture de son aventure finale avec Roger, qui lui ouvrira finalement les yeux sur la facticité fondamentale des besoins affectifs qu'il se crée. Suzanne pour sa part vit son amour avec Jean mais résiste à ses applications de cohabitation pour sauvegarder en elle-même une individualité qui

lui est manifestement essentielle. Quant à Louise, la voisine-amie, entre ses hésitations à entreprendre qui que ce soit et ses cours de wen-do,

elle assiste à tout ça en voyeuse émue et vit ses sentiments par procuration.

Les cinq comédiens sont excellents à rendre des personnages qui leur sont très proches, on les sent. Ils animent littéralement un spectacle dont la mise en scène très simple coule avec facilité, assurant un déroulement continu sans temps morts. Il faut souligner le choix des costumes mariés au gris du décor, avec deux éléments choc de couleurs vives: les bas de Louise et les serviettes de table.

Ce n'est pas un texte désolant mais le ton est amusant et des rires soutenus en ponctuent le déroulement du début à la fin. Sans être moraliste, l'auteur propose avant tout que la vie de couple n'est pas un sine qua non, qu'il ne faut pas y souscrire à tout prix comme à une assurance sur l'affection.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246)
19.11 Saturnin, le petit canard
19.15 Les p'tits bonhommes
19.20 Le 10 vous informe

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932)
"Sexual encounters of every kind" 12 h 00, 14 h 30, 17 h 45, 20 h 30, 23 h 00
"Le rabbin au Far West" 19 h 30

CHATEAU II, 6956 St-Denis (271-1103)
"Obsessions charnelles" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35
"La dernière maison sur la gauche" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25

CINÉMA DE MONTREAL, 1584 est, Montréal (521-7377)
"Les expresseurs" 12 h 00, 15 h 15, 18 h 30, 21 h 45
"Adolescente en fuite" 15 h 10, 19 h 15

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352)
"Le Théâtre Les Pichous présente: 'Lunes de miel' de Denis Bélanger avec Roch Aubert, Yves Desgagnés, Pierre Claveau, Myriam Raymond, Martine Rousseau, Mar. à ven. 20 h 30, Sam. 19 h 30, Dim. 22 h 00. Dim.: 15 h 00. Relâche lundi.

CHEZ DUMAS, En haut, 286 est Ste-Catherine (845-5723)
Heavy Feather Band rock, blues, jazz, 21 h 30

L'IMPÉRIAL, 1801 Avenue de la Concorde (842-2112)
"Les Nuits de l'Inde" de Jean-Claude Germain avec Nicole Leblanc, Marcel Rousselle, François Dubé, 20 h 30

KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707)
"Star Trek" 19 h 15, 21 h 45
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829)
"Starting over" 19 h 00, 21 h 00

LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107)
"Scènes de la vie de nos jours" 19 h 35, 21 h 45
"Les femmes de chambre" 21 h 25

LAVAL III, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776)
"Star Trek" 19 h 20, 21 h 40
LAVAL IV, "Le rabbin au Far West" 19 h 30, 21 h 40

LAVAL V, "Les chiens" 19 h 10, 21 h 40
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, 19 h 30, 21 h 45
"Le rabbin au Far West" 19 h 30, 21 h 40

LAVAL-ODEON II, "Sarah" 19 h 15, 21 h 45
"Moonsucker" 21 h 15
L'IMPÉRIAL, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397)
En haut: "Phédo" (de Jules Dassin) 18 h 00

LOEWS I, 654 ouest, Ste-Catherine (861-7437)
"Black hole" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
LOEWS II, "Roller boogie" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15

LOEWS III, "Dracula sucks" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 25
LOEWS IV, "Cuba" 12 h 05, 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05
LOEWS V, "Tales from crypte" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30

Les malheurs de la Scala

ROME (AFP) — La Scala de Milan, longtemps considérée comme le miroir de la vie culturelle italienne, est au bord de la déconfiture. Le bateau fait eau de toutes parts et ses plus prestigieux membres l'abandonnent. Claudio Abbado, son célèbre directeur d'orchestre, est démissionnaire pour la deuxième fois en moins de quatre mois.

Claudio Abbado s'était déjà démis, le 24 septembre dernier, de ses fonctions de directeur musical. Aujourd'hui, il ne mâche ni ses mots, ni sa rancoeur: «Je pars en avril prochain, à la fin de mon contrat. Depuis plusieurs années, La Scala vit une situation absurde par manque d'argent et d'effectifs compétents. Peu de personnes acceptent encore d'y conserver leur emploi».

On est loin, évidemment, à Milan, des fastes d'antan et même de ceux de l'an passé où, pour fêter son bicentenaire, La Scala avait proposé — au rythme d'un opéra par mois — un programme s'étendant sur treize mois. Ses projets n'avaient alors jamais été aussi ambitieux, aussi diversifiés: tournées aux États-Unis (1979), à Paris et à Berlin (1980) et au Japon (1981). La première ne s'est pas faite, faute d'argent, les autres pourraient être compromises.

LES CINÉMAS FRANCE FILM

LA RENCONTRE DES PLUS BRILLANTES COMÉDIENNES DANS UN FILM SOMPTEUX ET EXALTANT OU S'AFFRONTENT LA PASSION, LA SAUVAGERIE ET LE ROMANTISME.

ISABELLE MARIE FRANCE ISABELLE ADJANI PISIER HUPPERT



desjardins 1 I2:10 - I4:25 - I6:40
BASILAIRE I 788-3141 - I8:55 - 21:10

GIRARDOT DEWAERE LA CLÉ SUR LA PORTE
5e sem. POUR TOUS

desjardins 3 I2:15 - 2:05 - 3:55
1590 RUE ST-DENIS 845-3222 5:45 - 7:35 - 9:25

MOURIR A TUE-TÊTE 14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL 5e sem. POUR TOUS

desjardins 4 I:15 - 3:00 - 5:00
BASILAIRE I 788-3141 7:00 - 9:00

Ce n'est pas un problème de divorcer, sauf quand on a neuf poules, cinq chats, trois canards, deux chiens, quatre enfants...

Pourquoi "reprenre sa liberté" fait-il si mal de part et d'autre?

Un film chaleureux, émouvant qui touche au coeur.



Philippe et Rosa s'aiment trop encore mais déjà plus assez... un divorce même à l'amiable mène toujours à une déchirure

GILLES BÉRIAUT présente le Divorcement un film de PIERRE BAROUH

desjardins 2 I2:20 - I4:35 - I6:50 - I9:05 - 21:20
BASILAIRE I 788-3141

CRÉPERIE - GAUFRIÈRE BRETONNE RESTAURANT LA BOLÉE 85 sortes de crêpes différentes au froment disponibles également au sarrazin Variété d'omelettes, salades, poissons Gaufres de Pont-Aven (40 sortes) «Grand Galop» le succulent steak de cheval table d'hôte à partir de 6,50 repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de \$2.50 ainsi que quart de poulet Bar-B-Q à \$3.75

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER CE SOIR 20h30 ENCORE UN PEU... de SERGE MERCIER mise en scène: Jean-Luc Bastien décor: Michel Catudal costumes: Claude Pelletier musique: Gilles Garand avec JANINE SUTTO GILLES PELLETIER 4353 est, Ste-Catherine Tél.: 253-8974

LES 3 QUATUORS POUR FLÔTE DE MOZART O. Joachim, C. Debussy SAMEDI, 19 janvier 1980 à 17 heures AVEC: Carolyn Christie Dorothy W. Masella Claire Segal Robert Verebes Katherine Skorzewska ENTRÉE \$3.00 Age d'or, étudiant \$1.00 Musica camerata montreal CITADELLE 2085 RUE DRUMMOND STREET

Le Divorcement un film de PIERRE BAROUH

Roland Simard était sain d'esprit, selon la Couronne

par Bernard Morrier

Cité comme témoin de la Couronne hier, le Dr Louis-Charles Daoust, dont le mandat était d'observer, durant le procès, le comportement de Roland Simard, accusé d'une double tentative de meurtre, a déclaré que l'accusé savait sûrement ce qu'il faisait au moment de l'attentat et que rien ne le portait à croire que celui-ci était atteint d'une maladie mentale, bien qu'il n'ait pas antérieurement examiné le prévenu ni pris connaissance de son dossier médical.

C'est à la demande du procureur de la Couronne, Me Yves Berthiaume, que le médecin a été appelé en contre-preuve.

Plus tôt, l'avocat de Simard, Me Larry Platnick, avait soutenu que celui-ci avait vraiment eu l'intention de tuer deux gardiens de prison avec un pic, il était amplement capable de le faire, ayant pour

lui l'opportunité, la force physique et n'étant ni enchaîné ni menotté, en plus de l'élément surprise qui jouait en sa faveur.

L'avocat a repris la thèse de Simard (il est accusé de tentative de meurtre contre deux gardiens du Centre Laval) voulant que c'est dans le but de se suicider qu'il s'était fabriqué un pic en métal à partir d'une patte de lit de sa cellule.

Selon l'avocat, le jury serait bien avisé de rendre un verdict de culpabilité pour voie de fait, en ce qui a trait à l'attentat dont a été victime le gardien Gilbert Boulé. Quant à ce qui s'est passé pour l'autre gardien, M. Léonard Breault, Me Platnick a réclamé un verdict absolu de non culpabilité, étant donné la façon mystérieuse dont celui-ci a été blessé. «Ce n'est que lorsque quelqu'un le lui a fait remarquer que M. Breault a constaté qu'il avait du sang sur sa chemise», de préciser Me Platnick.

Me Berthiaume a corrigé cette assertion de Me Platnick, tout en précisant qu'il n'est pas toujours nécessaire

qu'il y ait souffrance pour qu'une blessure existe.

Cet avocat de la Couronne a ajouté que la défense avait semblé vouloir faire un martyr de Roland Simard. «Si dans un geste brusque, a-t-il enchaîné, on peut se servir d'un garde comme otage, on a plus de chance d'obtenir ce que l'on veut. Voilà la tentative qui est survenue mais qui a échoué et au cours de laquelle M. Boulé a été blessé.» Me Platnick, soulignant à ce moment-ci qu'il n'avait nullement l'intention de faire le procès du Centre de développement correctionnel de Laval, n'a cependant pu s'empêcher de dire qu'à cet endroit on y tuait tranquillement, à petit feu, certains détenus considérés comme irrécupérables. Il faut, a-t-il insisté, que le public soit au courant de ce fait. On impose des peines de mort lente et on fait de certains détenus des légumes dangereux.

C'est dès ce matin que le juge Jean-Guy Boillard, de la Cour supérieure, transmettra ses directives aux jurés, après quoi ceux-ci se retireront pour délibérer.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

FALARDEAU, Lucienne. — A Longueuil, le 16 janvier 1980 à l'âge de 80 ans, est décédée, Lucienne Aumais épouse de feu Lucien Falardeau. Elle laisse dans le deuil Mme Rose Hélène Lapointe, M. Mme Fernand Maranda (Marielle), M. Mme Ernest Larose (Carmen), M. Mme Renaud Lamonde (Jeannine), M. Mme Louis-Philippe Falardeau, M. Mme Maurice Falardeau, M. Mme André Falardeau, ses sœurs: Madame Cécile Laferrrière, Mme Bernadette Lebeuf, beaux-frères et belles-sœurs, plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi, 19 janvier 1980. Le convoi funéraire partira de la Maison funéraire Ed Darche & Fils, No 258 rue St-Charles ouest, Longueuil, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons pour la Fondation Notre-Dame Re-Unité des Soins Palliatifs de l'Hôpital Notre-Dame, 1560 rue Sherbrooke est, Montréal.

MALLET, Gaston. — A la ville de New-York, le 9 janvier 1980, est décédé, Gaston Mallet, fils bien-aimé de Aline Demers et de feu J.L. Vital Mallette M.P. Il laisse dans le deuil son frère Jacques Mallet et son épouse Madeleine, sa sœur Aline (Mme P. Joré), sa belle-sœur Claire (Mme Claude Mallet), ses neveux Gaston Joré et Paul Mallet. Un service sera célébré en sa mémoire dans la chapelle de la Maison funéraire Wray-Walton-Wray, 1459 rue Towers (coin de Maisonneuve), le samedi 19 janvier à 3:30 heures. S.V.P. Pas de fleurs, des dons à une oeuvre de charité de votre choix seraient appréciés. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON, Gaston-Anatole. — Au Centre hospitalier Lakeshore de Pointe-Claire, le 17 janvier 1980, est décédé, M. Gaston-Anatole Pilon époux de Marguerite Beaulieu. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Denise, Françoise (Mme André Vincent), Guyane (Mme Paul Lacey) et Guy. Les funérailles auront lieu le lundi 21 janvier. Le convoi funéraire partira du salon D.A. Collins Inc. No 222 boul. Métropolitain (route 2-20) Pointe-Claire, pour se rendre à l'église St-Joachim de Pointe-Claire où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière de la paroisse lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La dépouille mortelle sera exposée à compter de 7 h 00. Salon fermé de 5 à 7 h 00.

MALLET, Gaston. — A la ville de New-York, le 9 janvier 1980, est décédé, Gaston Mallet, fils bien-aimé de Aline Demers et de feu J.L. Vital Mallette M.P. Il laisse dans le deuil son frère Jacques Mallet et son épouse Madeleine, sa sœur Aline (Mme P. Joré), sa belle-sœur Claire (Mme Claude Mallet), ses neveux Gaston Joré et Paul Mallet. Un service sera célébré en sa mémoire dans la chapelle de la Maison funéraire Wray-Walton-Wray, 1459 rue Towers (coin de Maisonneuve), le samedi 19 janvier à 3:30 heures. S.V.P. Pas de fleurs, des dons à une oeuvre de charité de votre choix seraient appréciés. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à **286-1201**

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.

Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent. Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent. JNO

ANIMAUX PERDUS

EPAGNEUL, blond, mâle, perdu vendredi, 11 janvier, répondant au nom de Bingo. Rue Dunlop, Outremont. 739-8728 (soir) 873-4182 (jour). 21-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE

1½, 3½, 4½

incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- placard
- placard
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu. 19-1-80

336-5226

APPARTEMENTS À LOUER

EPAGNEUL, blond, mâle, perdu vendredi, 11 janvier, répondant au nom de Bingo. Rue Dunlop, Outremont. 739-8728 (soir) 873-4182 (jour). 21-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT à louer dans le Vieux-Montréal, sur la rue St-Paul, 6½, vaste et charmant. \$425.00/mois. Pour informations: jour 288-5820, soir 845-4991. 15-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

A LOUER, beau 1½ chauffé, libre immédiatement. Jeanne-Mance, coin Milton, \$187.00, tout compris. Téléphonez à M. Simon: 845-1359. 19-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N., 3½, semi sous-sol, toutes taxes payées, réfrigérateur, cuisinière. Libre \$120.00 484-5819. 21-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 6½ chauffé, entièrement rénové. \$490.00. Occupation immédiate. 271-1186 21-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, Bernard près Dollard, 6½-5½, 4½, \$525. - \$425. - \$225. Chauffage, réfrigérateur, Poêle-réfrigérateur fournis. Semaine après 5 heures ou fin de semaine: 733-0474. 21-1-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandes à prix d'automne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest. Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT à louer dans le Vieux-Montréal, sur la rue St-Paul, 6½, vaste et charmant. \$425.00/mois. Pour informations: jour 288-5820, soir 845-4991. 15-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

A LOUER, beau 1½ chauffé, libre immédiatement. Jeanne-Mance, coin Milton, \$187.00, tout compris. Téléphonez à M. Simon: 845-1359. 19-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N., 3½, semi sous-sol, toutes taxes payées, réfrigérateur, cuisinière. Libre \$120.00 484-5819. 21-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 6½ chauffé, entièrement rénové. \$490.00. Occupation immédiate. 271-1186 21-1-80

APPARTEMENTS À PARTAGER

AVEC FILLE ou femme, tranquille et propre. Grand 5½ dans St-Hubert. Près de tous les services et hôpital. À 20 minutes du centre-ville. 656-8153 ou 281-1880. 19-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

HOMME, professionnel, ou employé, non-fumeur, pour partager avec anglophone, un grand appartement ensoleillé. Près du métro et autobus. Ecrire C.P. 34, Westmount, H3Z 1C4. 21-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

Jeune femme aimerait partager appartement ou logement avec jeune femme sérieuse déjà installée. Pas d'appels masculins. 641-0078. 21-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

SAAB 1977, 5 portes, 7 roues Michelin, 39,000 milles. 933-9850. 25-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

VOLVO, familiale, 1975, 245 DL, tout équipé, excellente condition. \$3,500.00. AUSTIN MARINA, 2 portes, 1975, bonne condition, prix à discuter. Particulier. 845-7836 ou 671-3474. 21-1-80

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à **286-1201**

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

Chaque parution coûte \$8.80 le pouce • Il n'y a pas de frais pour les illustrations

BUREAUX À LOUER

Bureaux professionnels à louer

3414 Avenue du Parc (Sherbrooke).

Édifice à ascenseurs. Près des hôtels et des hôpitaux du centre-ville. Service d'autobus. (à la porte) 1 coin du métro. Service de conciergerie. Espaces disponibles. De 300 à 1,500 p.c. Décoré suivant vos goûts. Service téléphonique et service de secrétariat, si désiré.

Jour: 332-6776
334-4654 après 5 heures 19-1-80

BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC, 1 minute du métro Henri-Bourassa, environ 1200 p.c., frais peints, tapis neuf, boiserie, pour médecins, avocats, agence, etc... \$600, par mois. 10,805 Millen 676-7217 24-1-80

COURS PRIVÉS

ATELIERS de croissance personnelle en communication, donnés par professeur à l'Éducation des Adultes. Groupes de 5 à 7 personnes. Début le 28 janvier. Communiqués avec Marie Robert: 334-5605. 19-1-80

COMMERCE À VENDRE

LEÇONS D'ANGLAIS: \$10.00/heure. Près Outremont. Par ex-professeur Berlitz et Institut Linguistique. Fais aussi traduction. Tél.: 279-5467. 21-1-80

COMMERCE À VENDRE

JOLIETTE/CENTRE-VILLE: corseterie/fine lingerie, établi depuis 16 ans, bon chiffre d'affaires,oyer raisonnable. Superficie: 865 p.c. Cause: maladie. Tél.: (514) 753-7333. 21-1-80

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS dactylo à domicile, 16 ans d'expérience, appelez Diane 322-6282 19-1-80

DEMANDES D'EMPLOI

ÉTUDIANTE, assistante-dentaire d'expression anglaise, désire une position à temps partiel, dans un environnement francophone. 273-8276. 19-1-80

DEMANDES D'EMPLOI

Professeur d'éducation physique offre ses services. Bloc/appartements avec piscine. Accepterait en son, conciergerie. 663-4801 ou 683-2271. 21-1-80

DEMANDES D'EMPLOI

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisine, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

NOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 18-2-80

DEMANDES D'EMPLOI

FERMES À VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

FERME, 50 arpents, près St-Eustache, sans bâtisse. Murielle Brutsch, 472-2752 - 621-6100. 19-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEUR INDÉPENDANT

Compagnie établie depuis 1904 cherche vendeur (avec ou sans expérience) pour les bien-knowns produits d'étanchéité GOOD-YEAR et autres articles intéressants d'entretien de bâteaux industriels et commerciaux. Hautes commissions, nombreux prospects. Considérez les avantages:

- Les produits d'étanchéité s'appliquent à froid. L'application à la brosse est beaucoup plus facile et économique que celle des produits à chaud.
- Lorsque la commande du client dépasse 10 tonnes de 55 gallons de produits d'étanchéité, nous lui fournissons sans charge l'équipement automatique pour assurer une application encore plus rapide. Cet équipement comprend une pompe Alemite à haute pression ainsi qu'une brosse automatique pour enlever le gravier — au besoin.
- Notre ligne est des plus complètes incluant des produits d'étanchéité standard, des produits renforcés au fibreglass, des aluminiums, étanchéité en belles couleurs, émulsions ainsi que des produits spécialisés pour toitures plates avec gravier en asphalte ainsi que goudron, qui ne pouvaient pas être réparés préalablement.

Applications par écrit avec références à Mme Y. Paquette, Consolidated Protective Coatings, Ltd., 2300 Schenker Street, Ville La Salle, P.Q. H8N 1A2. 19-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

Secrétaire exécutive

Nous croyons que le Président d'un groupe de compagnies de l'envergne du Groupe Prenor mérite d'être secondé quotidiennement par une secrétaire de première valeur.

Nous sommes donc intéressés à rencontrer toute candidate qui a déjà, par son expérience passée, établi sa marque d'efficacité, initiative et de compétence dans tous les domaines reliés au secrétariat: dactylographie, sténographie, grammaire et orthographe impeccables, habileté de rédaction et, si possible, une expérience dans le secteur financier; il va de soi que le bilinguisme est de rigueur.

La gamme d'avantages sociaux est particulièrement alléchante et le traitement proposé reflète l'importance du poste.

Nous traiterons confidentiellement toute demande accompagnée d'un résumé des qualifications et de l'expérience et adressée à:

Service du personnel LES PRÉVYANTS DU CANADA 801 Sherbrooke est Montréal H2L 1K8 19-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

Secrétaire exécutive

Nous sommes donc intéressés à rencontrer toute candidate qui a déjà, par son expérience passée, établi sa marque d'efficacité, initiative et de compétence dans tous les domaines reliés au secrétariat: dactylographie, sténographie, grammaire et orthographe impeccables, habileté de rédaction et, si possible, une expérience dans le secteur financier; il va de soi que le bilinguisme est de rigueur.

La gamme d'avantages sociaux est particulièrement alléchante et le traitement proposé reflète l'importance du poste.

Nous traiterons confidentiellement toute demande accompagnée d'un résumé des qualifications et de l'expérience et adressée à:

Service du personnel LES PRÉVYANTS DU CANADA 801 Sherbrooke est Montréal H2L 1K8 19-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

Secrétaire juridique

Steno-dactylo Bilingue Avec expérience Bénéfices marginaux intéressants **842-9914** 20-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

CARRIÈRES DE SECRÉTAIRES

Secrétaire légale

\$14,000

Un jeune avocat recherche une secrétaire bilingue, expérimentée. Excellente situation française et anglaise. Idéal pour la personne intéressée par le domaine légal. Centre-ville.

Maureen Lambert (514) 878-1122

QUANTUM MANAGEMENT SERVICES

Place du Canada Suite 750

Suite 750 Place du Canada **quantum** 18-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

Secrétaire juridique

Steno-dactylo Bilingue Avec expérience Bénéfices marginaux intéressants **842-9914** 20-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

CARRIÈRES DE SECRÉTAIRES

Secrétaire légale

\$14,000

Un jeune avocat recherche une secrétaire bilingue, expérimentée. Excellente situation française et anglaise. Idéal pour la personne intéressée par le domaine légal. Centre-ville.

Maureen Lambert (514) 878-1122

QUANTUM MANAGEMENT SERVICES

Place du Canada Suite 750

Suite 750 Place du Canada **quantum** 18-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

Secrétaire juridique

Steno-dactylo Bilingue Avec expérience Bénéfices marginaux intéressants **842-9914** 20-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

CARRIÈRES DE SECRÉTAIRES

Secrétaire légale

\$14,000

Un jeune avocat recherche une secrétaire bilingue, expérimentée. Excellente situation française et anglaise. Idéal pour la personne intéressée par le domaine légal. Centre-ville.

Maureen Lambert (514) 878-1122

QUANTUM MANAGEMENT SERVICES

Place du Canada Suite 750

Suite 750 Place du Canada **quantum** 18-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

Secrétaire juridique

Steno-dactylo Bilingue Avec expérience Bénéfices marginaux intéressants **842-9914** 20-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

CARRIÈRES DE SECRÉTAIRES

Secrétaire légale

\$14,000

Un jeune avocat recherche une secrétaire bilingue, expérimentée. Excellente situation française et anglaise. Idéal pour la personne intéressée par le domaine légal. Centre-ville.

Maureen Lambert (514) 878-1122

QUANTUM MANAGEMENT SERVICES

Place du Canada Suite 750

Suite 750 Place du Canada **quantum** 18-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

Secrétaire juridique

Steno-dactylo Bilingue Avec expérience Bénéfices marginaux intéressants **842-9914** 20-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

CARRIÈRES DE SECRÉTAIRES

Secrétaire légale

\$14,000

Un jeune avocat recherche une secrétaire bilingue, expérimentée. Excellente situation française et anglaise. Idéal pour la personne intéressée par le domaine légal. Centre-ville.

Maureen Lambert (514) 878-1122

QUANTUM MANAGEMENT SERVICES

Place du Canada Suite 750

Suite 750 Place du Canada **quantum** 18-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHERRIER, 814, grand logis sympathique de 8 pièces sur 2 étages. Libre. Aussi, rez de chaussée loué en bureau; pourrait être disponible. 522-1149 ou 658-0082. 21-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE MONT-ROYAL

Près de l'école St-Clément. Charmante maison en excellent état. Foyer naturel dans le salon, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bains, garage, grand jardin. Pour de plus amples renseignements, demander Madame Jocelyne G. Lambert, 737-5645, ou **FRANK A NORMAN & CIE LIMITÉE, courtier licencié 731-6817** 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

FABREVILLE, bungalow 4 chambres, tapis mur à mur, sous-sol fini. Très propre \$31,500.00. M.L.S. Murielle Brutsch 472-2752, 621-6100.

BELOÏL: "Parlez-nous du pays" — Authentique canadienne pierres — renovée 10 pièces, décoration exceptionnelle. Terrain 54,488 pi. ca. au bord du Richelieu. Thérèse Desmarais 467-6461 467-9362.

OKA, Domaine de 16 arpents, avec magnifique maison, 3 chambres, foyer, garage double, vue sur Lac des Deux Montagnes. 2 ruisseaux \$160,000.00. Murielle Brutsch 472-2752, 621-6100. 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Superbe propriété — grandes pièces ensoleillées — chauffage électrique — salle familiale — foyer — grand terrain, secteur établi — prix négociable. Albert Simon, 467-2156, 658-8216. MLS Imm. Select courtiers. 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO, bungalow en briques, bonne construction. 6 pièces avec foyer. Sous-sol avec salle familiale. Murs: pin nouveau. Terrain: 83 x 118, bien paysager. Près école et centre-ville. Taxes basses. Occupation immédiate. Pas d'agents. 653-9149. 21-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON antique rénovée, Ile Perrot, grand terrain, vue sur le lac, accès de déneigement. M. Fautoux, 455-6123 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ABAISSMENT 12½%, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000. 1ère, 12½%, 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT, grand cottage, chauffage électrique radiant, foyer naturel, 2½ salles de bain, escalier en chêne. Garage double. Prix: \$145,000.00. Pas d'agents. Tél.: 331-2905. 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ADJACENT V.M.R., Glenmont, résidence familiale en séries, de 4 chambres à coucher, 2½ salles de bain, salon, salle à manger et grand "den" en suite. Jolie cuisine avec coin repas et lavoir. Garage et jardin. Située près des terrains de jeux de V.M.R. et des moyens de transport vers le centre-ville. Prix réaliste de \$110,000. Exclusivité M. Ernest Skuteczky 737-5281 ou Frank A. Norman & Cie Ltée, courtier licencié, 731-6817. 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOÏL: Près Rivière Richelieu — bungalow brique aluminium — 5 pièces — chauffage électrique — base foyer — terrain paysagé. YVES GENDRON 467-2156 464-2336 IMM. SELECT COURTIER 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Domaine de Normandie, résidence magnifique plans d'architecte, 11 pièces, 4 salles de bain, foyer, piscine intérieur. Appelez Raymond 651-5300 - 651-9543 MONTREAL TRUST CO. 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OTTERBURN PARK: En montagne — terrain boisé — 16,500 p.c. taxes \$287.00 — bungalow cède — chauffage électrique — 2 chambres — adossé verger. YVES GENDRON 467-2156 464-2336 IMM. SELECT COURTIER 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Superbe bungalow dans petit bois. Très belle entrée split. Foyer sur mur de brique au sous-sol. Belles armoires dans cuisine avec petit comptoir à déjeuner. Esther Breton 464-2553 467-1120 MONTREAL TRUST COURTIER 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHERRIER, 814, grand logis sympathique de 8 pièces sur 2 étages. Libre. Aussi, rez de chaussée loué en bureau; pourrait être disponible. 522-1149 ou 658-0082. 21-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE MONT-ROYAL

Près de l'école St-Clément. Charmante maison en excellent état. Foyer naturel dans le salon, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bains, garage, grand jardin. Pour de plus amples renseignements, demander Madame Jocelyne G. Lambert, 737-5645, ou **FRANK A NORMAN & CIE LIMITÉE, courtier licencié 731-6817** 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

FABREVILLE, bungalow 4 chambres, tapis mur à mur, sous-sol fini. Très propre \$31,500.00. M.L.S. Murielle Brutsch 472-2752, 621-6100.

BELOÏL: "Parlez-nous du pays" — Authentique canadienne pierres — renovée 10 pièces, décoration exceptionnelle. Terrain 54,488 pi. ca. au bord du Richelieu. Thérèse Desmarais 467-6461 467-9362.

OKA, Domaine de 16 arpents, avec magnifique maison, 3 chambres, foyer, garage double, vue sur Lac des Deux Montagnes. 2 ruisseaux \$160,000.00. Murielle Brutsch 472-2752, 621-6100. 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Superbe propriété — grandes pièces ensoleillées — chauffage électrique — salle familiale — foyer — grand terrain, secteur établi — prix négociable. Albert Simon, 467-2156, 658-8216. MLS Imm. Select courtiers. 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO, bungalow en briques, bonne construction. 6 pièces avec foyer. Sous-sol avec salle familiale. Murs: pin nouveau. Terrain: 83 x 118, bien paysager. Près école et centre-ville. Taxes basses. Occupation immédiate. Pas d'agents. 653-9149. 21-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON antique rénovée, Ile Perrot, grand terrain, vue sur le lac, accès de déneigement. M. Fautoux, 455-6123 19-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ABAISSMENT 12½%, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000. 1ère, 12½%, 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT, grand cottage, chauffage électrique radiant, foyer naturel, 2½ salles de bain, escalier en chêne. Garage double. Prix: \$145,000.00. Pas d'agents. Tél.: 331-2905.

L'offre est le double de la demande

Les centres de ski sont sous-utilisés

par Pierre Tourangeau, de la Presse Canadienne

QUEBEC (PC) — La demande totale de ski alpin pour l'ensemble du Québec ne représente, au plus, que 45,80% de l'offre totale des centres de skis québécois pour la saison 1978-1979.

C'est ce que démontre une étude du Service de la recherche socio-économique du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Réalisée au mois de mai de l'année dernière, l'étude n'est disponible que depuis décembre chez l'Éditeur officiel de la province.

D'après l'étude, le nombre de skieurs alpins au Québec se situerait entre 328.452 (hypothèse faible) et 396.679 (hypothèse forte). Ces skieurs occasionneraient une fréquentation globale, d'après l'hypothèse la plus optimiste, évaluée à 9.678.967 jours-ski, ce qui ne représente malgré tout que 45,80% de l'offre totale des centres de ski qu'on estime à 21.133.078 jours-ski.

Pour les auteurs du document, cette statistique «laisse croire à une sous-utilisation de l'infrastructure actuelle du ski alpin au Québec».

En ce qui concerne l'accroissement de la demande pour les années à venir, l'étude du ministère du Tourisme se réfère, entre autres, à une étude antérieure du haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports qui retient l'hypothèse «optimiste» d'une augmentation du nombre de skieurs de l'ordre de 10% par année.

Ainsi, dans le meilleur des cas, la demande établie pour l'année 1980-1981 serait nette-

ment inférieure à l'offre actuelle dont elle ne représenterait que 55,42%. Il en va de même pour les projections qui concernent l'année 1983-1984 avec une demande représentant 73,76% de l'offre actuelle.

Les auteurs de l'étude croient cependant que bien que ce taux dépasserait le seuil de rentabilité, «il ne serait pas réaliste de prétendre que l'infrastructure actuelle puisse s'accommoder avec aisance de cette clientèle prévisible en raison de l'amplification de certaines contraintes physiques».

On pense, par exemple, que cette augmentation de la clientèle entraînerait une période d'attente plus longue aux remontées mécaniques et une densité de skieurs à l'acrotis plus importante. Ces deux phénomènes seraient particulièrement attribuables à

l'affluence des skieurs de fin de semaine.

Les auteurs croient par conséquent que l'infrastructure québécoise du ski alpin est présentement suffisante pour absorber la clientèle actuelle. Son faible taux d'utilisation permet de prévoir qu'il en sera ainsi encore pour au moins cinq ans.

Ils estiment donc qu'il est plus urgent et plus opportun «d'améliorer l'infrastructure en place que de chercher à l'accroître par l'addition de nouveaux centres de ski».

En ce qui regarde la répartition de la demande, les auteurs de l'étude estiment qu'il est «raisonnable de croire que la clientèle de la majorité des centres de ski au Québec est une clientèle locale et — ou régionale».

Une fréquentation moyenne estimée à 17 visites par skieur

par saison permet d'établir que les adeptes du ski alpin viennent principalement de trois régions du Québec, soit de la région de Montréal, de la région de Québec et de celle de l'Outaouais.

Réunis, ces skieurs entraîneraient une fréquentation de 4,5 millions de jours-ski, ce qui représente 81,5% de la fréquentation globale du Québec.

L'étude souligne cependant que cette «hiérarchie» des régions est sujette à certaines distorsions puisque l'offre tient compte de l'affluence des skieurs étrangers dans certains centres de ski importants.

Ainsi, le nombre de skieurs de la région de l'Outaouais, précise-t-on, est probablement surévalué puisqu'il «masque l'affluence des Ontariens et des Américains dans cette région limitrophe».

La région de Montréal compte donc 51,25% des skieurs québécois, celle de Québec 15,74% et celle de l'Outaouais 14,57%.

Parmi les autres données intéressantes que contient l'étude on retient particulièrement le fait que seulement trois centres de ski dans l'ensemble du Québec peuvent être considérés comme majeurs, soit, loin en tête, le Mont Sainte-Anne, suivi du Mont Orford et du Mont Tremblant.

Les auteurs de l'étude recommandent finalement «qu'une étude exhaustive portant sur cette activité de plein air soit réalisée dans les plus brefs délais». Elle devrait «constituer un premier jalon dans l'ébauche d'une politique de développement touristique du ski alpin au Québec».



Le Canadien Ken Read, récent vainqueur de la descente de Kitzbuehl, a réalisé hier le deuxième meilleur temps des deux séances d'entraînement en vue de l'épreuve du Lauberhorn qui sera disputée aujourd'hui à Wengen. (Photolaser AP)

Sanderson et Palmer sous contrat

Les Expos ont annoncé hier que les jeunes droitiers Dave Palmer et Scott Sanderson ont accepté les conditions de l'équipe pour la prochaine saison. Palmer, 22 ans, a remporté 10 victoires contre deux revers seulement en 1978. Il a conservé une moyenne de points mérités de 2,63, gagnant entre autres ses huit dernières décisions. Sanderson, 23 ans, a terminé la saison avec une fiche de neuf victoires et huit revers, et une moyenne de points mérités de

3,43. Il a réussi trois jeux blancs. Palmer et Sanderson se présenteront à l'entraînement dès le 27 février, à Daytona Beach.

KITCHENER (CP) — Les champions de l'an dernier Brian Pockar et Janet Morrisey ont terminé en deuxième position aux figures imposés lors des Championnats canadiens de patinage artistique, hier à Kitchener. Pockar, 20 ans, de Calgary, n'a pu faire mieux que Gary Beacom, de

Toronto, et Morrisey, 20 ans, d'Ottawa, s'est inclinée devant Heather Kemkaran, de Toronto.

et Peter Stenerson et le doubleur Tim Berryman.

PARIS (AFP) — Le champion suédois de tennis, Bjorn Borg, a déclaré que dans l'éventualité d'un tournoi à Moscou, il se rendrait dans la capitale soviétique. Le meilleur joueur mondial de ces dernières années a précisé «qu'il ne s'intéressait pas beaucoup à la politique», mais, selon lui, «la politique et le sport sont des choses différentes qu'il ne faut pas mélanger».

Borg, qui se trouvait en compagnie de sa fiancée la Roumaine Mariana Simonescu — le mariage est prévu à Bucarest le 24 juillet — et de son compatriote Bjorn Waldegaard, engagé dans le prochain rallye automobile de Monte-Carlo, a avoué avoir bénéficié de beaucoup de chance lors de sa victoire dans le récent «masters».

Le Suédois, qui sera sacré lundi à Paris «champion du monde» pour la seconde année consécutive, a confirmé que ses principaux objectifs pour l'année 1980 seraient de remporter Roland Garros pour la 5ème fois — ce qui constituerait un exploit unique — et de réussir le «grand chelem» (gagner les opens de France, de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Australie la même année).

Le marathon populaire annulé

Le marathon populaire sur glace qui devait avoir lieu demain, au Bassin olympique, a été remis au 2 février, en raison du temps doux qui a rendu la surface trop dangereuse. La nouvelle période d'inscription

se terminera le 24 janvier. Rappelons que le marathon populaire sur glace est organisé par le Club de patinage de vitesse Ste-Lucie, en collaboration avec la Fédération québécoise de patinage de vitesse.

Les frais d'inscription sont de \$1 pour les moins de 13 ans, et de \$4 pour les autres. La moitié des profits seront versés à la Fondation de l'ataxie Freidreich.

Par ailleurs, le début de saison de la coupe Sealtest de ski de fond a de nouveau été retardé. L'ouverture officielle devait en effet avoir lieu ce week-end à Trois-Rivières à la suite de l'annulation de la première épreuve à Danneville dans les Cantons de l'Est, mais les organisateurs ont été contraints de reporter l'épreuve encore une fois. Ainsi les deux courses reportées seront désormais disputées le 2 et 3 février et les 1 et 2 mars dans des sites qui n'ont pas encore été désignés.

HOCKEY

Table with columns for Ligue Nationale, Mercredi, and Les meneurs. Lists teams like Montreal, Chicago, and their records.

Table with columns for Taylor, LA, Simmer, LA, Gretzky, Edm, etc. Lists player names and statistics.

Table for LIGUE NATIONALE with columns for team, p, g, n, bp, bc, pts. Lists teams like Philadelphia, Buffalo, Boston, etc.

Table for LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC with columns for team, p, g, n, bp, bc, pts. Lists teams like Cornwall, Hull, and Laval.

SOMMAIRES

Table with columns for Black Hawks 1, Flyers 5, Islanders 9, Leafs 6, and Whalers 7. Lists game summaries and scores.

Table with columns for Toronto, NY Islanders, Bruins 7, Oilers 1, and Whalers 7. Lists game summaries and scores.

Table with columns for Section Label, p, g, n, bp, bc, pts. Lists teams like Cornwall, Montreal, Hull, etc.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Advertisement for professional services including architects (David, Bouilva Cleve), accountants (Madelaine Arbour), and other professionals.

Advertisement for Robic, Robic et Associés, located at 1514, Avenue McGregor, Montreal.

Large advertisement for a weekly sale of 6/36, offering a large lot of over \$100.00 every Friday.

Large advertisement for the Ordre des Comptables Agréés du Québec, listing numerous member firms and their contact information.